



Fédération Française de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

79^{ème} Congrès National

Grande-Synthe (59)

16 décembre 2023

SOMMAIRE

OUVERTURE DU CONGRES VENDREDI 15 DECEMBRE – ATELIERS - DEBATS.....	- 3 -
INTERVENTION DU PRESIDENT DU COMITE ORGANISATEUR	- 3 -
ALLOCUTION M. LE BOT MICHEL, PRESIDENT	- 4 -
APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 78 ^{EME} CONGRES A EVIAN	- 7 -
PROJET CENTRE NATIONAL « MICHEL DESBOIS » DE LA F.F.P.J.P.....	- 7 -
INTERVENTION DU MAIRE DE CHOMERAC, M. FRANÇOIS ARSAC.....	- 9 -
PARTENAIRES	- 10 -
RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES	- 11 -
RAPPORT FINANCIER.....	- 14 -
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	- 19 -
COMPTE RENDU FINANCIER DE LA SAOS	- 19 -
POLE DEVELOPPEMENT	- 20 -
POLE SPORTIF.....	- 23 -
DISCIPLINE.....	- 25 -
POLE RELATION AVEC LES COMITES DEPARTEMENTAUX & REGIONAUX	- 26 -
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE.....	- 28 -
ARBITRAGE & REGLEMENTS	- 30 -
JEU PROVENCAL	- 31 -
COMMISSION MEDICALE.....	- 32 -
MODIFICATION DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR (1)	- 36 -
PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2024	- 36 -
REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES.....	- 40 -
DEBAT SUR MODIFICATION DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR.....	- 50 -
VOTE A NOUVEAU DE LA RESOLUTION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS ET RI DE LA FFPJP.....	- 52 -
APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS ET RI (2)	- 53 -
F.I.P.J.P. – M. AZEMA CLAUDE.....	- 53 -
TIRAGE AU SORT DE LA COUPE DE FRANCE	- 54 -
RECOMPENSES	- 55 -
CLOTURE CONGRES	- 56 -

ANNEXES :

- *
- * Représentants F.F.P.J.P., Comités Départementaux & Régionaux
- * Palmarès 2023
- * Bilan, compte de résultat F.F.P.J.P.
- * Budget 2024

OUVERTURE du CONGRES VENDREDI 15 DECEMBRE – ATELIERS - DEBATS

(Le Congrès débute à 14H30)

M. LE BOT (*Président*). – Mesdames et Messieurs, les Présidentes et Présidents des Comités Départementaux et Régionaux. Mesdames et Messieurs les Délégué.e.s représentant les Comités Départementaux et Régionaux.

Le Congrès d'Evian a marqué la première édition d'une nouvelle formule de notre Assemblée Générale que nous avons voulue plus ouverte, plus participative. Vous avez été nombreux l'an passé à participer aux ateliers qui vous étaient proposés, nombreux également à répondre à l'enquête qui a suivi, et nombreux enfin à nous faire part de votre satisfaction sur l'évolution donnée à notre rassemblement et de vos propositions pour améliorer ces temps d'échange.

C'est ainsi que je souhaite voir fonctionner notre Fédération. Des débats, des échanges, un Comité Directeur qui informe, qui consulte et qui tranche. Des organes déconcentrés qui proposent, qui votent, qui font part de leurs remontées du terrain. La Fédération veille depuis le début du mandat à vous écouter, le Congrès 2023 sera une nouvelle fois organisé de façon à répondre à vos attentes et à vos questions. Les ateliers programmés sont pour la plupart issus de vos réponses à notre enquête. D'ailleurs, je vous encourage à toujours répondre à nos sollicitations pour que les décisions prises par la F.F.P.J.P. soient les plus éclairées possibles. Selon moi, c'est la seule manière de faire en sorte que les Comités Départementaux et Régionaux expliquent sur le terrain les décisions fédérales, les relaient, les diffusent et surtout les approuvent.

Demain nous nous retrouvons pour un moment plus solennel, notre assemblée générale statutaire. Ce sera un moment important car, au-delà des thématiques habituellement présentées et obligatoires (rapports moraux et financiers...) il nous faudra statuer sur l'évolution de nos statuts. Cette évolution dans la gouvernance des fédérations voulue par le ministère des sports s'impose à nous. Elle découle des constats fait sur la gestion des Fédérations (et certaines affaires ont servi d'accélérateur) et de la volonté à aller vers plus de démocratie, plus de transparence. Les enjeux sont importants car ils impactent le devenir de notre fédération à travers le contrat de délégation et donc notre agrément en qualité de fédération sportive délégataire. Ces nouveaux statuts incluant les principes fixés par la loi sont la clef permettant des élections 2024 conformes à défaut ce serait l'inconnu pour notre fédération.

L'atelier auquel vous pourrez participer à compter de 17 heures sera l'occasion de mieux comprendre les enjeux, de poser les questions qui permettront de fonder, demain, votre décision.

Je vous souhaite un bon après-midi à la fois convivial et studieux.

INTERVENTION DU PRESIDENT DU COMITE ORGANISATEUR

(reprise le samedi matin à 8h30)

M. DESMULIE (*Président du CD59*). - Bienvenue à tous.

Et de trois !

Après DUNKERQUE en 1994 où les carnavales ont laissé un souvenir impérissable à tel point que nous les avons conviés de nouveau, (mais, hélas, mauvaise nouvelle : ils nous ont fait faux bond en dernière minute), puis 2009 à SAINT POL SUR MER où l'on se souvient que les aéroports de Marseille et Toulouse étaient fermés à cause de la neige et qu'à SAINT-POL, les petits matins, à moins 10°, il fallait gratter les pare brises, mais... pas que : congrès inoubliable où aucun comité directeur n'avait vu le jour. Il a fallu aller à Paris, trois mois plus tard, pour le constituer !

Aujourd'hui, côté température nous frôlons 20° de plus puisque de moins 10° nous sommes passés à environ plus 10° et côté élections c'est pour 2024 ! Ouf !

Je suis donc très heureux de pouvoir vous accueillir à GRANDE-SYNTHÉ, dans ce magnifique palais du Littoral que certains ont déjà pu fouler en novembre 2021 lors du trophée de villes.

Effectivement la ville de GRANDE-SYNTHÉ est tout acquise à la cause Pétanque et le boulodrome de Bernard, sis juste à côté, a déjà accueilli moult compétitions nationales en Coupe de France notamment et ce dimanche 17 décembre s'y déroulera la troisième édition du Circuit National Jeunes, réunissant 72 jeunes répartis en 3 catégories.

Quelques mots de notre département : nous nous sommes désormais relevés de la dure période de la COVID et nous avons même dépassé cette année notre dernier effectif maximum en comptabilisant 5227 licenciés pour 75 clubs. L'arrivée du plus grand boulodrome de France, voire d'Europe, y est pour quelque chose.

C'est une infrastructure extraordinaire pour, et conçue pour, nos deux disciplines que sont la pétanque et le jeu provençal.

Elle a déjà accueilli moult compétitions nationales, la dernière en date étant le premier championnat de France triplettes mixtes en juillet 2023, tant et si bien apprécié qu'elle accueillera l'année prochaine les deux championnats seniors triplettes masculin et féminin, en juin cette fois. Et, cerise sur le gâteau la Coupe d'Europe s'y déroulera également, du 7 au 10/11/2024 et ce durant 3 années consécutives.

Tout cela ne se fait pas tout seul et je conclurai en remerciant chaleureusement tous ceux qui contribuent à notre essor, les nombreux bénévoles en premier, souvent dans l'ombre, mais véritables artisans de l'œuvre, nos instances de tutelle, départementale, régionale, nationale, souvent sollicitées, les membres de mon comité, toujours fidèles aux rendez-vous. Un excellent séjour chez nous et, à bientôt. Merci. *(Applaudissements)*

M. LE BOT. – Il remet la médaille d'honneur de la FFPJP à Jean-Claude DESMULIE pour l'organisation de ce congrès.

ALLOCUTION M. LE BOT Michel, Président

M. LE BOT.-

Monsieur le maire de Grande-Synthe, Vice-Président de la communauté urbaine, Conseiller régional des Hauts de France

Madame la députée

Monsieur le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif Du Nord

Monsieur le Président de la Fédération Internationale de Pétanque et Jeu Provençal, cher Claude

Monsieur le Président du Comité Régional des Hauts de France

Monsieur le Président du Comité Départemental du Nord, Cher Jean-Claude (DESMULIES)

Monsieur le Président du Club de Grande Synthe

Mesdames et Messieurs, les Présidentes et Présidents des Comités Départementaux et Régionaux

Mesdames et Messieurs les Délégués représentant les Comités Départementaux et Régionaux

Mesdames et Messieurs, les membres élus du Comité Directeur Fédéral,

Mesdames et Messieurs les salariés de la FFPJP

Mesdames et Messieurs les bénévoles du Club de Grande Synthe et du CD59

Mesdames et Messieurs,

Chers amis.

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie de vous être rendu disponible pour assister à notre 79ème Congrès National et vous souhaite la bienvenue à Grande Synthe.

Organiser l'accueil et la prise en charge de tous les délégués représentant nos départements métropolitains, de Corse et d'Outre-mer ne sont pas chose aisée et provoquent un peu, voir beaucoup de stress, chez tout organisateur.

Quand un Comité Départemental se propose pour organiser ce rassemblement, il part avec la volonté de donner le meilleur de lui-même mais parfois, ce qui semble simple de prime abord peut s'avérer plus complexe que prévu. Mais je ne connais pas de dirigeant bénévole qui parte avec la volonté de faire en sorte que tout soit raté. Mais il arrive parfois qu'entre ce que nous voulons et ce qu'il advient il y a des écarts qui font naître des critiques. Parfois elles sont fondées et parfois pas, mais la façon de les formuler prend tout son sens car tous ceux qui s'engagent méritent le respect. Ici nous sommes tous bénévoles, tous potentiellement organisateurs et pourtant, nous sommes les premiers à ne pas nous ménager voir parfois nous devenons nos pires ennemis en étant outranciers voir caricaturaux dans notre façon d'exprimer nos critiques à l'encontre de nos pairs. A défaut de mansuétude pour ceux qui entreprennent ayons au moins du respect car si la critique est aisée et l'art difficile posons-nous la question de savoir si en étant à leur place, ferions-nous mieux ou aussi bien qu'eux.

Comme les précédentes années et sans aucun doute comme les prochaines, chacune et chacun d'entre nous, a vu la disparition de nombreux de nos amis pétanqueurs. Au fil des jours et des nouvelles, j'ai vu qu'il en avait malheureusement été ainsi dans toutes les Régions et Comités, ainsi nous ont quitté :

- Gilbert Le MOEL, ancien secrétaire du comité de l'Eure de 2000 à 2008 puis Président du Comité jusqu'en 2016.
- Jean-Pierre BUFFEL président de la Boule d'or de Gaillac
- Claude LACAN cheville ouvrière du Mondial de Millau
- Jean PERISSINOTTO ancien membre du CD 31
- Yvon LAURENS ancien Président du CD 31, ancien membre de la FFPJP responsable de la CNA.
- Gérard NAUDO (CD 66), deux fois champion de France 1966, 1967, 1 fois vice-champion 1976, 2 fois vice-champion du Monde 1967, 1977
- Jean BERNARD, ancien président du Comité de l'Aisne
- Emile SCHWARTZ, secrétaire général de la Moselle
- Gaston DURET, Président du club de RUMILLY
- Fernand RIVIERE, champion de France doublettes 2003 et champion d'Europe vétérans 2019
- Patrick LOPEZE, champion de France triplète et champion du Monde 1985.

Pour eux et toutes celles et ceux que je n'ai pas cité, je vous demande de respecter une minute de silence.

(Une minute de silence)

M. LE BOT. – Le quorum étant atteint, je déclare ouvert le 79^{ème} congrès de la Fédération Française et de Jeu Provençal.

(Marseillaise)

M. LE BOT. – Un mandat, une année sportive sont des accélérateurs du temps pour les dirigeants que nous sommes. Le rythme auquel nous sommes confrontés fait passer tellement vite les jours, les semaines et les mois que lorsqu'on se retourne ou que l'on regarde devant nous, on se dit c'est déjà l'heure du Congrès, la fin de l'année.

Lorsque je regarde cette année 2023, les moments de satisfaction ont été nombreux, bien plus nombreux même que les difficultés et les problèmes, mais à l'heure des réseaux sociaux parler de ce qui fonctionne ne fait pas le BUZZ et il vaut mieux appuyer sur les erreurs, les échecs, les buts non atteints pleinement, là où on pense mettre l'autre en difficulté. Et quand je dis l'autre, je pense bien entendu à la Fédération. Mais étant d'un naturel optimiste, je regarde le monde et la misère grandissante, le Téléthon et la vie de ces familles, de ces enfants impactés par la maladie mais s'accrochant à tout ce qui peut les aider à avancer, à leur courage et de l'autre notre Fédération et nos attitudes, je me dis souvent quel décalage : tant de sourires d'un côté et tant de plaintes de l'autre, tant de motif d'espérer d'un côté et tant de mécontentement de l'autre. A votre avis qui a le plus de raison de se morfondre ?

Pourtant avec un peu d'objectivité, je me dis qu'il existe des motifs de satisfaction :

➤ Les Championnats de France, ils sont presque tous d'excellente facture, largement au-dessus de la moyenne, et certains ont même atteint un niveau d'organisation remarquable voire exemplaire. Chez pratiquement tous les comités organisateurs j'ai trouvé cette envie de bien faire, pour soi et pour les autres sans autre satisfaction que celle du travail bien fait et du devoir accompli. Merci, mesdames et messieurs les dirigeants, mesdames et messieurs les bénévoles car cette race que l'on dit souvent en voie de disparition est en fait toujours aussi nombreuse quand il s'agit de participer à la réussite d'une manifestation ou d'un événement.

Je suis réaliste, je sais que c'est beaucoup plus difficile de trouver des bénévoles quand il s'agit d'occuper ou d'assumer une fonction permanente, de dirigeant, d'arbitre ou d'éducateur par exemple. Si le cœur nous en dit, incriminons la société qui promeut l'individualisme, mais vous savez aussi bien que moi que la raison essentielle réside dans la multitude de ceux qui ne font rien, qui aiment à détruire, à critiquer et à se cacher derrière l'anonymat des réseaux sociaux et ce avec d'autant plus de virulence qu'ils sont bien décidés à ne prendre aucune responsabilité. Et parfois, nous pourrions avoir tendance entre nous à glisser sur cette pente facile à l'égard de l'un d'entre nous, dirigeant, arbitre, employé, bénévole. Ayons toujours le respect du travail accompli, de la tolérance, en préférant la discussion à la critique stérile, en admettant que tout le monde peut se tromper, y compris soi-même.

➤ Après les championnats de France, les championnats de Clubs, la Coupe de France des clubs à Pétanque et la Coupe de France des Clubs au Jeu Provençal : Toutes ces compétitions sont le présent et l'avenir de notre Fédération et doivent être notre priorité. L'argument le plus souvent opposé est celui des calendriers car ils ne comporteraient plus de dates libres. Le challenge pour les années à venir n'est pas de procéder par juxtaposition des modes de compétition, mais par substitution, par remplacement. Avoir un calendrier fédéral différent, empreint de lisibilité, plus aéré. En finir avec les compétitions où l'attrait ultime est l'argent et non l'amour du club dans lequel on prend la licence. En finir avec des compétitions qui vous le savez aussi bien que moi sont à l'origine de pratiquement tous les incidents que vous connaissez sur les terrains. En finir avec des compétitions, ayant perdu leur sens, puisque partagées ou non jouées jusqu'au bout. A la place de ces concours que nous connaissons, et qui font partie de notre histoire, faisons une plus large place aux compétitions de clubs qui permettent de commencer à des heures précises et de terminer à des heures raisonnables et prévisibles ; qui permettent à chaque joueur de jouer à son niveau. Mais aussi : Des compétitions qui ne porteront nullement atteinte à la buvette (pour autant que la législation en la matière soit respectée) puisque nos championnats quels qu'ils soient sont plus prisés que jamais. Des compétitions qui coûteront peu d'argent aux organisateurs puisqu'ils n'auront pas à apporter leur pourcentage ou leur dotation et qui seront sans doute débarrassées de tous ceux qui confondent licences et « cartes bancaires ». Comme moi, tous les samedis et tous les dimanches, lors des championnats vous côtoyez des dizaines de milliers de femmes et d'hommes de tous âges, joueurs et dirigeants, ils sont sur des terrains parfois à la limite du praticable, sous le soleil ou sous la pluie, dans le froid et dans la boue, pour pratiquer leur sport favori, pour beaucoup sans aucun gain en vue et, souvent, sans aucun espoir même au classement. C'est pour eux que nous devons modifier nos modes de compétitions et leur esprit. Voilà ce que vous devez dire et répéter à vos clubs.

➤ Autre sujet de satisfaction, nonobstant l'avis des grincheux sur le sujet : Le travail accompli par mes collègues du Comité Directeur. Certains sont plus en vue que d'autres en raison des tâches qu'ils effectuent ; certains œuvrent davantage dans l'ombre, mais tous ont l'envie de réussir et même si les caractères les conduisent à se positionner sur les différentes tâches à mener au sein de la Fédération, ils méritent tous respect et reconnaissance. S'il y a des fautes, s'il y a des erreurs, au siège comme sur les terrains, il est un seul vrai coupable auquel vous devez vous adresser et vous en prendre : c'est le Président car tout ce qui est fait au nom de la Fédération est fait sous mon autorité, sous ma responsabilité. Bien sûr il me faut comprendre et remédier aux défauts constatés et parfois admettre que je n'ai pas de solution et remettre sur le métier l'ouvrage.

Nous sommes sans conteste une grande fédération, désormais bien perçue de l'extérieur car nous gagnons en crédibilité. En revanche, nous ne sommes pas encore une fédération, faisant un bloc où chacun tirerait dans le même sens, sachant que ce qui profite à l'ensemble profite à chacun et, inversement, que si l'ensemble perd chacun y laisse des plumes. C'est ce qu'on appelle la solidarité, l'esprit de corps ; or cela n'existe pas ou trop peu en notre sein. Trop souvent nous jouons la carte de l'individualisme, nous voulons que ce que nous faisons chez nous se fasse chez les autres afin qu'ils changent sans changer nous-mêmes nos habitudes. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir essayé, mais peut-être n'ai-je pas été bon en la matière et sur le plan pédagogique. En fait la solidarité ne joue que lorsqu'elle est imposée, lorsqu'on se montre intransigeant, ce qui est bien dommage. Bref, je ne sens pas l'existence d'un bloc, d'une entité, d'une solidarité qui serait pourtant un gage de gagnant-gagnant pour tout le monde.

➤ Je n'ai pas aimé la recrudescence de la violence sur nos terrains et le parti pris de certains de jouer les trois singes vous savez « ceux qui ne voient rien, n'entendent rien et ne disent rien ». Je sais que bien des affaires passent sous les radars de la Fédération, je sais bien que le fait de se confronter à certaines personnes, au comportement violent, n'est pas chose aisée. Mais avant que la presse ne se saisisse d'affaires et en face leurs unes, ne chercher pas à les minimiser ou à les taire. En agissant de la sorte vous impactez l'image de notre fédération et donner de l'importance à des personnes qui ne méritent pas notre indulgence et ce faisant vous vous mettez en difficulté et obliger la Fédération à prendre des sanctions n'ont pas contre les auteurs de trouble mais contre des dirigeants, et je vous avoue que ça me coûte. Notre délégation de service public nous impose de prendre nos responsabilités et non de les fuir, car in fine cela ne peut que se retourner contre nous. Soyez conscient que ce qui avait cours hier en matière de comportement, de façon de s'exprimer n'est plus acceptable aujourd'hui. Nous sommes des hommes et des femmes publiques dont le comportement est scruté et rien ne nous est et ne nous sera passé.

Sir Winston CHURCHILL disait : « *Mieux vaut prendre le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge* » et c'est ce qui nous attend pour après-demain. Souvent les congrès fédéraux ont soulevé le sujet de la

gouvernance de notre fédération à travers des questions comme : le vote des régions, la place de telle ou telle catégorie de licenciés. Ces sujets souvent abordés, mais toujours reportés, sont rattrapés par l'actualité et les décisions gouvernementales de réformer, repenser la gouvernance des Fédérations Sportives.

Aujourd'hui, l'obligation est là devant nous, nos statuts non conformes avec la nouvelle loi de mars 2022 doivent être reformés afin que fin 2024 nous puissions élire un nouveau Comité Directeur et garantir à notre Fédération le maintien de sa délégation de service public. S'agissant d'une réforme législative sur la gouvernance des Fédérations Sportives, notre décision de reformer nos statuts sera la mise en exergue de notre volonté commune de nous inscrire durablement dans le cadre du mouvement sportif français porté par le CNOSF et encadré par notre ministère de tutelle : le ministère des Sports, des jeux olympiques et des jeux paralympiques. Notre Fédération par ses championnats, sa structuration, ses clubs, ses organes déconcentrés aspire à plus de crédibilité pour être toujours et encore un acteur fort du mouvement sportif français. Le vote des statuts n'est pas une fin en soi, c'est le commencement d'une nouvelle ère que nous devons tous construire ensemble, Comité Départementaux, Régionaux et Fédéral avec de nouveaux interlocuteurs : les clubs, les arbitres, les joueurs de haut niveau, les éducateurs. Un nouveau souffle démocratique, un dialogue à construire afin que la voix de tous contribue à l'essor de notre Maison Fédérale.

Je vous remercie pour votre écoute, prenez soin de vous et des vôtres, passez de belles et bonnes fêtes de fin d'année.

Vive la Pétanque et le Jeu Provençal ; Vive la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal.
(Applaudissements)

APPROBATION du COMPTE RENDU du 78^{ème} CONGRES à EVIAN

Mme NOEL (Secrétaire Générale). - Nous passons à l'approbation du compte-rendu du 78ème Congrès Fédéral d'Evian.

Est-ce que vous avez des modifications à apporter ou des observations ? *Aucune*

Résultat du vote électronique : Pour 1695 Voix - Contre 59 voix

En l'absence d'opposition, le compte rendu du 78^{ème} congrès est adopté à l'unanimité.

PROJET CENTRE NATIONAL « Michel DESBOIS » de la F.F.P.J.P.

(Présentation avec diaporama diffusé par M. Baudement)

M. ROBERT (Vice-président délégué FFPJP, responsable du pôle développement économique et structurel). – Mesdames, Messieurs, chers collègues, bonjour.

1. POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION ET DU COMITE DIRECTEUR FEDERAL

Nous allons faire un état complet des travaux menés depuis le dernier congrès à Evian.

- **17 DECEMBRE 2022** - Validation du choix de la ville de Chomérac (07) par le Congrès Fédéral et démarrage des travaux et échanges avec la ville.
- **15 MARS 2023** – Validation de la convention de mécénat de compétences avec la CAPCA (Communauté d'Agglomération de PRIVAS) qui prévoit la mise à disposition d'un agent de la CAPCA sur 30% de son temps pour le suivi de notre projet via une assistance à maîtrise d'ouvrage. Je vous rappelle à quel point cet élément est capital dans le dossier. Cet accompagnement est plus que précieux pour nous, en dehors du fait que ça facilite notre travail, c'est une source d'économie importante pour la fédération.
- **Jusqu'au 21 MARS 2023** – Travail d'un cabinet d'avocats sur la notion de pouvoir adjudicateur de la FFPJP dans le cadre des procédures liées au CNPJP et notre soumission au Code de la Commande. Nous avons fait le choix de nous soumettre au CCP, ce qui alourdit notre procédure mais qui la rend transparente et rigoureuse.

- **27 MARS au 19 AVRIL 2023** – Lancement de la consultation pour le choix d’un programmiste. La mission d’un programmiste est d’évaluer la faisabilité de notre projet. Il doit tenir compte des coûts, des contraintes sociales et environnementales, de l’utilisation des équipements et des normes en vigueur. Il facilite ainsi le travail de l’architecte et du maître d’ouvrage. Six sociétés ont répondu à cet avis de marché : EGIS CONSEIL / AREP / MOTT MACDONALD / GB2A Ingénierie / A2C SPORTS / SAMOP
- **04 MAI 2023 (en CODIR)** – Validation du choix du programmiste sur la base de l’analyse réalisée et Sélection de la société MOTT MACDONALD.
- **4 MAI AU 21 JUILLET 2023** – Elaboration du programme technique, fonctionnel, environnemental et architectural par MOTT MACDONALD (programmiste).
- **21 JUILLET 2023 (en CODIR)** - Validation de l’étude de faisabilité et le chiffrage prévisionnel du projet
- **21 JUILLET AU 15 AOÛT 2023** - Réalisation du règlement de consultation et des critères d’analyse des candidatures pour le lancement de la consultation architectes. En parallèle, lancement d’une consultation « géothermie » pour analyser les ressources en sol du site pour étudier l’utilisation de cette ressource pour le système de chauffage du Centre National (GEOTHER)
- **21 AOUT au 29 SEPTEMBRE 2023** - Lancement de la consultation de maîtrise d’œuvres « architectes »
- **02 OCTOBRE au 02 NOVEMBRE 2023** - Analyse des dossiers de candidatures sur la base de critères liés à la solidité technique, financière et logistique de l’architecte : 53 cabinets ont répondu à la consultation.
- **02 NOVEMBRE** : Jury de concours à Chomérac pour le choix des 3 architectes admis à concourir
- **03 NOVEMBRE 2023** : Acquisition officielle du terrain à l’euro symbolique
- **03 NOVEMBRE 2023 (en CODIR)** : Validation des 3 architectes retenus : TEISSIER PORTAL (34 ; ARCHIPEL (38) ; FABRE ARCHITECTURE (07)
- **14 NOVEMBRE 2023** : réunion sur site avec les 3 architectes retenus
- **JUSQU’AU 24 JANVIER 2024** : remise des dossiers complets des 3 architectes sélectionnés (esquisse, plans, visuels, etc...).
- **28 FEVRIER 2024** : Jury de concours à Chomérac pour le choix de l’architecte lauréat.
- **1^{er} MARS 2024 (en CODIR)** : validation du choix de l’architecte lauréat
- **MARS à NOVEMBRE 2024** : Etudes du groupement : ESQ modifiée, APS, APD, PRO/DCE
- **JUIN 2024** : dépôt du permis de construire
- **NOVEMBRE 2024 à FEVRIER 2025** : consultation des entreprises
- **MARS 2025** : Lancement des travaux.
- **SECOND SEMESTRE 2026 (prévisionnel)** : Ouverture de l’équipement.

Le travail mené depuis un an a été intense et au rythme des procédures auxquelles nous devons nous astreindre obligatoirement en raison de notre soumission au Code de la Commande Publique.

2. PROJET DETAILLE

Nous sommes sur un aménagement d’une parcelle de 2 hectares avec :

- 1 boulodrome couvert de 32 pistes et ses annexes fonctionnelles pour une surface de 4000 m² ;
- 1 boulodrome extérieur de 32 pistes pour 2600 m² ;
- 1 bâtiment administratif avec des bureaux pour le personnel fédéral, salle de formation et de réunion pour 700 m² ;
- 1 pôle logistique pour le stockage du matériel pour l’activité de notre boutique : 300 m².

A cela s’ajoutent tous les aménagements paysagers, flux de circulation sur le site (parking, etc...)

3. FINANCEMENT DU PROJET :

En préambule, depuis que la nouvelle commission que je dirige a repris le dossier du Centre national en main, notre vision s’est portée sur la politique du reste à charge minimal pour la fédération, conformément aux engagements pris devant vous et répétés lors de l’assemblée générale à Evian. Nous avons avec le travail du programmiste affiné un projet afin de respecter de l’enveloppe financière définie à 10 M € HT puisque le coût travaux est à 7,9M€ HT, prix auquel s’ajoute :

- Les honoraires MOE (autour de 20%)

- Les éventuels aléas systématiquement intégrés à tout projet (10% du coût travaux)

- La TVA (20%)

Le budget TTC de l'opération sera autour de 13 M€ en incluant les aménagements mobiliers intérieurs.

Ce respect de l'enveloppe financière nous a amené à réduire certains éléments constitutifs du projet tout en profitant des atouts du projet en cours sur le territoire. Nous avons baissé le stationnement public et l'utilisation des parkings existant ; la suppression de certains espaces sportifs initialement prévus (salles de kiné, de musculation, balnéo, ...) qui seront intégrés dans un projet de centre d'hébergement qui verra le jour sur la parcelle voisine de notre centre national. La réduction et optimisation de l'ensemble des mètres carrés par la mutualisation de certains espaces. La réévaluation du budget du projet a amené à engager de nouvelles discussions avec les collectivités publiques face à un contexte économique actuel et la hausse du coût des matériaux.

Nous ne prendrons pas le moindre risque sur la santé financière de notre Fédération et nous respecterons les engagements pris sur la ligne de crédit validée lors de la dernière AG à Evian. Le projet fait l'objet d'un soutien remarquable de l'ensemble des acteurs du territoire, en première ligne avec les équipes de la Ville de Chomérac ainsi que la CAPCA qui nous accompagne quotidiennement dans la mise en œuvre de notre projet.

INTERVENTION DU MAIRE DE CHOMERAC, M. François ARSAC

(Présentation d'un diaporama sur Chomérac)

M. ARSAC (*Maire de Chomérac et président de communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche*). - M. le Président, Michel, M. le Président de la Fédération International, Messieurs, Mesdames du Comité Directeur, Mesdames, Messieurs des comités départementaux et régionaux, je salue l'Ardèche, le département où sera implanté le Centre National et le siège de la Fédération Française de Pétanque.

Il y a un an je me présentais devant le comité directeur avec un dossier pour défendre la commune de Chomérac. Beaucoup de questions ont été posées : « où est-ce ? C'est très éloigné des centres principaux ? » Non pas du tout, c'est à 10 minutes de l'autoroute A7, à 35 minutes de la Gare TGV de Valence, 20 minutes de Montélimar ; c'est extrêmement bien desservi que ce soit par la route ou le train.

Chomérac est une ville administrativement mais c'est surtout un village honoré d'accueillir le siège de la FFPJP et son Centre National Michel Desbois, parce qu'à Chomérac et en Ardèche on joue beaucoup à la pétanque. Je suis un pétanqueur. C'est un jeu qui me passionne. Je suis avec attention les résultats lorsque l'on a la chance de suivre des concours sur Equipe 21. C'est aussi ce qui m'a motivé pour que le siège vienne à Chomérac ; j'ai donné aussi beaucoup de plaisir aux pétanqueurs du département. A Chomérac, 3 700 habitants, il y a des écoles, un centre de santé avec 31 praticiens, c'est une commune avec un cœur de ville ; le lieu dédié se trouve à 2 minutes du centre. Une commune où il fait bon vivre, les cigales chantent aussi fort qu'à Marseille ! Nous n'avons pas d'incivilités à Chomérac ou très peu... Je préside depuis 2020 la communauté d'agglomération Privas-Centre Ardèche. Nous sommes à 10 minutes de Privas, la préfecture avec tout ce qu'apporte une préfecture comme confort que vous êtes en mesure de demander.

Inscrire Chomérac dans la lignée des Marcoussis et Clairefontaine, bien évidemment pour nous est une grande fierté. La réussite du football et celle du rugby ne peuvent qu'entraîner la réussite de la pétanque. Je remercie l'engagement du président de la FFPJP et de son comité directeur avec lequel on travaille souvent. Ils ont le soucis permanent de l'intérêt général et de l'intérêt du jeu de la pétanque et du jeu provençal. Pour la pétanque, c'est inscrire ce sport dans une dynamique de performance, de convivialité. Pour conclure : vive la pétanque et la pétanque à Chomérac. Merci. (*Applaudissements*)

PARTENAIRES

CREDIT MUTUEL

M. BERNARD (*Directeur Crédit Mutuel Dunkerque*). - Mesdames et Messieurs, bonjour.

Le Crédit Mutuel c'est : 14 fédérations, 2 217 points de vente, 19 710 collaborateurs, 8,1 millions de clients (particuliers / professionnels / agriculteurs / associations) dont 300 000 associations clientes réparties sur toute la Métropole. Le crédit mutuel est une banque qui se veut différente des autres, par rapport à sa structure, parce qu'elle a un modèle mutualiste. Nous ne comptons pas d'actionnaires, ce qui permet de redistribuer une partie de nos résultats. C'est une banque solide avec multifacettes notamment à l'international et avec un ancrage local. Une banque active avec de nombreux partenariats et actions et un soutien au niveau des bénévoles de ces associations. C'est une banque engagée au travers de l'accompagnement des associations au niveau local.

Différents partenariats ont été mis en place avec la Fédération de pétanque, l'Athlé, le Volley, la Gym, l'idée est de créer un lien avec les fédérations et après on redescend au niveau local vers les associations locales.

En 2023, il a été instauré le dividende sociétal, qui consiste à ce que 15% des résultats de l'entreprise vont être redistribués à des associations, des sociétaires, par exemple les Restaurants du Cœurs qui ont eu des véhicules mis à disposition et l'inflation très forte en début d'année qui ont pu distribuer des repas pour continuer à fonctionner au niveau des bénévoles ; c'est 2 milliards d'euros qui vont être consacrés sur les 4 prochaines années pour ce type d'intervention.

Objectifs du partenariat avec la FFPJP :

- Accompagner la Fédération française de pétanque et de jeu provençal et ses structures (ligues, comités départementaux, clubs), les dirigeants bénévoles ainsi que les licenciés.
- Positionner le Crédit Mutuel en tant que banque de référence pour l'ensemble des structures affiliées, adhérents et salariés.

La problématique principale pour les associations est de renouveler les Conseils, il faut protéger les personnes au travers de responsabilité civile, il faut aider au travers de la gestion avec PAY ASSO ; des services gratuits ont été mis en place pour faciliter la vie de ces associations. C'est la mise à disposition d'un TPE, pour schématiser, sans carte bancaire et virtuel avec un lien qu'on envoie à l'adhérent pour régler sa cotisation.

Le dividende sociétal, le crédit mutuel a décidé de ne plus faire de cotisations aux associations jusqu'à fin 2024.

On peut vous aider aux licences sportives, les dons, la billetterie, des ventes d'articles..., il n'y a pas de site, tout se fait au Crédit Mutuel et est versé directement sur le compte.

Assurance Multi Asso Crédit Mutuel : pour ne pas laisser un imprévu mettre en péril ce que vous avez construit, le contrat d'assurance Multi Asso Crédit Mutuel :

- Assure votre association pour garantir sa pérennité et préserver votre engagement.
- Inclut un socle de garanties Responsabilités Civiles complet pour couvrir vos adhérents, vos bénévoles, vos dirigeants et vos éventuels salariés.

Différents services pour tous les licenciés et adhérents, ce sont des avantages pour les nouveaux clients.

Créer du lien entre les associations avec *Associathèque* et des conseils juridiques. L'accès au Kiosque à Services où l'on recense les entreprises (Energie, Déménageurs, ...). Je vous remercie. (*Applaudissements*)

S.B.M. Chauffage

M. DUQUENOY (*représentant S.B.M Chauffage*). - Bonjour à toutes et tous. La Société S.B.M. est fabricant de chauffage industriel depuis 60 ans. On s'est développé dans le domaine avicole pour le système de chauffage décentralisé sans air pulsé. Le principe du radiant lumineux. Au fur et à mesure des années, l'avicole en France s'est effondré et la société a adapté ses produits au milieu industriel. Aujourd'hui on réalise 50 % de notre chiffre à l'export le reste en France.

Un bureau d'étude intégré calcule les déperditions de chaque bâtiment, ici en l'occurrence des boulodromes. On peut apporter une solution centralisée du chauffage et à moindre coût par rapport à l'air pulsé.

Nous allons de la conception à la fabrication, à l'assemblage, au contrôle et à la logistique. 100% des produits sont fabriqués en France. Tout est fabriqué au sein de l'usine.

Les bénéfices que vous trouverez pour chauffer vos boulodromes :

- Disponibilité des terrains en soirée → augmentation du temps de jeu journalier,
- Possibilité de jouer en saison hivernale → prolongation de la saison,
- Meilleur confort de jeu,
- Favorise la présence des joueurs plus sensibles au froid

Deux technologies de chauffage : par rayonnement ou par convection (air pulsé).

Par rayonnement pas de préchauffage, possibilité de zonage alors que par air pulsé environ 3 heures de préchauffage. Nous offrons un accompagnement de A à Z pour l'analyse des besoins, l'étude, le plan, chiffrage, accompagnement dossier CEE, l'installation, le suivi et la maintenance. Merci. (*Applaudissements*)

SMC2

M. DESIRE Clément (*représentant Société SMC2*). - La société SMC2 est spécialisée dans la conception et la construction d'infrastructures sportives. On fait 70 à 80 projets par an depuis 4 ans. On sait faire des projets traditionnels mais on est reconnu pour notre savoir-faire, la mise en œuvre de membranes textiles. On prend les projets clés en main, c'est-à-dire charpente, couverture, façades ; notre savoir-faire est également sur la structure bois mais aussi avec du métal.

Sur les boulodromes, on fait des projets de type préau comme à Portet sur Garonne (31) où c'est simple : des poteaux, une charpente, une couverture pour protéger de la pluie et du soleil. S'il faut mieux protéger on peut mettre des façades pour venir casser le vent dominant. Sur St Genis Laval (69) on a descendu une façade jusqu'à 3 mètres du sol ou à St Aubin du Cormier (35) où on a fermé un long pan et un pignon pour casser le vent dominant. Ce sont des solutions simples et économiques.

On sait aussi faire du clôt et couvert comme à Cazouls-Lès-Béziers (34) où là le soubassement de 0.3 m on est sur un bardage imitation bois... on fait de la conception, on s'adapte à votre demande en fonction de la portée. L'idée est de faire des bâtiments simples, économiques et du coup écologique parce que l'on met peu de matière. La membrane ne pèse pas plus d'un kilo du mètre carré, cela permet d'avoir des structures légères et pour les fondations on n'est pas obligés de couler des mètres cubes de bétons, on est sur des fondations à pieux métalliques enfoncés dans le sol. Voilà j'ai résumé ce que l'on sait faire. Merci. (*Applaudissements*)

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITES

(Présentation du rapport avec le diaporama du Palmarès sportifs par Ludovic Baudement)

Mme NOEL (*Secrétaire Générale*). - Monsieur le Président de la Fédération Internationale de Pétanque et de Jeu Provençal

Monsieur le Président de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

Monsieur le Maire de Chomérac

Mesdames et Messieurs les présidents de comités départementaux

Mesdames et Messieurs les présidents de comités régionaux

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de vous présenter le rapport moral aujourd'hui à l'occasion de ce 79^{ème} Congrès de la Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal au Palais du Littoral de Grande Synthe.

Je remercie Jean-Claude DESMULIES, Président du comité du Nord, et son vice-Président, Laurent BOURLET ainsi que toute leur équipe de bénévoles de nous accueillir aujourd'hui dans ce beau site qu'est le Palais du Littoral. Le Palais du Littoral, construit en 1973, est un haut lieu de la vie collective, culturelle et associative de l'agglomération dunkerquoise. Il a connu une nouvelle jeunesse depuis que d'importants travaux d'extension et de réhabilitation ont été achevés en 2007. Avec sa façade de bois et son aspect résolument moderne, le Palais offre aux artistes des conditions d'accueil, de répétition et de représentation optimales. Un lieu tout à fait adapté pour l'organisation de ce Congrès. C'est toujours un grand plaisir de se déplacer chez nos amis nordistes qui ont un vrai don pour nous accueillir.

Je remercie tous nos partenaires qui nous accompagnent tout au long de l'année et particulièrement SMC2, le Crédit Mutuel et S2BM sans oublier OBUT présents ce week-end avec nous. Je profite également de ce message pour remercier nos salariés de la FFPJP et de la SAOS qui œuvrent toute l'année pour vous répondre et vous accompagner dans les meilleures conditions.

Après une année de travail de la commission mixte paritaire, nous allons vous solliciter pour voter la modification des statuts actuels. Ces modifications nous sont imposées avec la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 qui prendront acte s'ils sont acceptés pour les prochaines élections prévues fin décembre 2024 à Belfort. Des changements importants avec la parité 50 % Masculin / 50 % Féminin. L'ajout de collèges sur le Haut niveau, les éducateurs, les arbitres. Un collège supplémentaire vous est proposé avec une représentativité des Régions au sein du comité directeur avec voix délibérative. Nous allons également vous proposer de voter en liste bloquée dès 2024. Les votes des clubs, soit 50 % du vote final, vont intervenir avant le congrès 2024. Nous vous solliciterons pour accompagner vos clubs pour voter électroniquement. Un calendrier vous a été proposé afin que le vote se passe bien.

Nous constatons toujours que nos arbitres n'ont pas toujours la tâche facile pour faire respecter la réglementation sur nos terrains chaque week-end. Malgré un renforcement des sanctions disciplinaires, certains départements sont confrontés à des accès de violence qui sont inadmissibles. Comment motiver de nouveaux arbitres avec de tels actes !

J'adresse un GRAND MERCI à tous nos dirigeants des comités, clubs qui ne comptent pas leur temps pour notre discipline mais la moyenne d'âge devient problématique. Où sont nos jeunes ? Comment les motiver à nous rejoindre ?

La Direction Technique Nationale (DTN) dont le responsable est Patrice RODRIGUEZ, s'investit beaucoup vers une politique sportive étoffée. 2 nouveaux CTFR ont été recrutés cette année (Normandie et Haut de France).

Beaucoup de dossiers ont été évoqués lors de cette année sportive 2023. Nos chers internautes ne se sont pas lassés d'émettre des commentaires.

Le centre National « Michel DESBOIS » est en bonne voie. Le comité directeur s'est déplacé au mois de novembre à Chomérac. Michel ROBERT vous a déjà fait un compte-rendu de l'avancement de ce dossier.

Nous sommes satisfaits de l'organisation des championnats de France 2023. Le Championnat Tri mixte a connu une grosse effervescence dans les départements. C'est une belle compétition. En ce qui concerne le tir de précision, les comités départementaux et régionaux sont encore pour certains réfractaires. Il est important que nous continuions à travailler sur le règlement. Le lancement de la Coupe de France Jeu Provençal a été un vrai succès et les chiffres 2024 sont encore encourageants.

Sur le plan des effectifs :

Reprise des licences			
2020	2021	2022	2023
279 794 licenciés	226 502 licenciés	263 275 licenciés	282 341 Licenciés
5789 clubs	5629 clubs	5708 clubs	5729 clubs

Soit une augmentation de 19066 licenciés (36 773 licenciés en 2022) ; soit une augmentation de 21 clubs pour 2023. Tous les départements de Métropole affichent une augmentation de leurs licenciés et nous pouvons que nous en féliciter.

Pour les départements d'Outre-Mer : baisse en Nouvelle Calédonie 482 à 452 licenciés et Wallis et Futuna de 60 à 24 clubs.

Mutations internes : + 21 et Mutations externes + 154.

Après une augmentation de 36 773 licenciés en 2022, nous affichons de nouveau une augmentation soit 19 066 licenciés avec un prévisionnel de 275 000 licenciés. Cette augmentation est justifiée sans aucun doute par vos efforts sur le terrain et nous vous en remercions.

En 2024, nous n'organiserons pas le Championnat de France de Tir de précision Séniors (Homme et Femme) car il est programmé tous les 2 ans. Cependant, le Championnat de France de tir de précision jeunes aura bien lieu la veille du CDF Jeunes. De plus, nous proposerons 2 Championnats de France différents pour les féminines et les masculins.

Aujourd'hui, en complément des points réglementaires (rapport moral, finances), les vice-présidents vous feront un point sur leur périmètre de travail et reprendront les points importants des commissions sans oublier la commission d'arbitrage et la commission médicale.

Après un retour positif de la nouvelle organisation de ces 2 jours mise en place en 2022, nous n'avons pas hésité à renouveler ce mode d'organisation qui permet de se retrouver en atelier.

Sur le plan européen et international, certains diront que la France n'est plus le favori mais je pense que les autres nations ont su récupérer ce que la France a bâti depuis de nombreuses années. On n'a pas dit notre dernier mot. Notre potentiel est important et on va retrouver j'espère la tête de la compétition.

En ce qui concerne les catégories jeunes, la DTN est très active et propose de belles compétitions à nos jeunes masculins et féminins. Nous terminons cette année sportive par la finale du Circuit des nationaux jeunes qui se déroule ce week-end à Grande Synthe. N'hésitez pas à passer au boulodrome de Grande Synthe demain avant de partir. Nos jeunes seront ravis d'avoir des spectateurs.

La commission des DROM-COM accompagnent nos amis d'outre-mer et particulièrement dans la formation des éducateurs, arbitres, la création d'écoles de pétanque...

L'année 2023 a été pour moi très éprouvante. On n'est pas à l'abri de rien même en qualité de secrétaire générale. Protégez-vous juridiquement en qualité de dirigeant car même si vous ressortez la tête haute de certaines affaires, les coûts peuvent être importants et on n'en ressort pas indemne. Nos licenciés sont de plus en plus procéduriers.

Je vous rappelle que nous avons toujours une convention en cours avec l'association reconnue d'utilité publique « Le colosse aux pieds d'argile ». N'hésitez pas à faire des signalements si vous êtes témoins d'une telle situation.

Concernant le contrôle d'honorabilité, imposé par le Code du Sport, Fabienne VIGUIE rencontre de très grosses difficultés pour récupérer les informations afin de transmettre un tableau complet. Je me permets de vous rappeler que ce contrôle étant obligatoire, les personnes concernées qui ne souhaitent pas s'y soumettre devront le signaler et ne pourront plus encadrer, qu'elles soient salariées ou bénévoles.

Depuis 2023, la demande de licence a été modifiée pour identifier les personnes qui devront être soumises au contrôle.

A la demande d'Éric DORIZON responsable de la commission handicap, nous avons rajouté une case pour identifier nos licenciés ayant le statut d'handicapé sur le formulaire de demande de licence.

Je termine ce rapport moral et d'activités et je vais donc passer la parole à mes collègues. Je reviendrai vers vous pour les questions diverses reçues par mail. Ces questions diverses ont été classées par thème. Je vous rappelle que seules les questions posées par mail à mon attention seront traitées aujourd'hui. Je vous remercie toutes et tous de m'avoir écouté et vous souhaite un très bon congrès. *(Applaudissements)*

M. LE BOT (Président). – Nous allons passer à l'approbation du rapport moral et d'activités ?

Résultat du vote électronique : Pour 1746 Voix/ Contre 43 Voix/ Abstention 27 Voix

(Le rapport moral et d'activité est adopté)

RAPPORT FINANCIER

(Présentation du rapport financier avec diaporama par Ludovic Baudement)

M. MARAUX (Trésorier Général). – Bonjour à vous toutes et tous, les élus locaux et départementaux des collectivités locales du Nord, à Claude, notre président de la fédération internationale, les présidents et Présidentes de nos régions et départements, les délégués et accompagnateurs, les élus du comité directeur et les salariés de notre fédération sans oublier le Président Jean-Claude DESMULIE dit Biloute du CD59 et toute son équipe de bénévoles du comité organisateur, comité qui saura nous réserver le meilleur des accueil.

Avant la présentation des comptes, juste un petit clin d'œil à l'ensemble des personnes qui m'accompagnent tout au long de l'année dans la gestion financière de notre fédération.

La cheville ouvrière, notre responsable financière, Christy, qui assure avec efficacité, professionnalisme et compétence l'ensemble des nombreuses tâches variées qui lui sont confiées et je sais combien elle est sollicitée par vos demandes, des demandes traitées avec des retours rapides en s'assurant de la validation par les élus de notre fédération. Pour 2023, elle a passé plus de 12 000 opérations comptables afin d'assurer le suivi de notre gestion financière. OUI, on peut l'applaudir pour toute sa disponibilité, son engagement, son enthousiasme sans négliger une rigueur comptable tout à fait nécessaire pour ce poste si important au sein de notre fédération. *(Applaudissements)*

Un petit mot de remerciement également à :

- notre Présidente de la Commission des Finances, Corine, qui assure la préparation du budget avec la Commission des finances et qui contrôle les nombreuses pièces comptables de l'année.

- L'ensemble du personnel de la FFPJP, de la DTN et de la SAOS sans oublier mes collègues du Comité Directeur.

- Notre Commissaire aux comptes, Jean-Luc MARELLI, qui vérifie, à la clôture de nos comptes au 30 novembre, les imputations comptables de nos écritures et la véracité de nos comptes de bilan et de résultats. Il a validé notre exercice comptable 2023 que nous vous présentons aujourd'hui.

Passons maintenant à la présentation du bilan 2023 dont vous avez reçu les différents états financiers (bilan et compte de résultats) avec une lettre explicative détaillée. Afin de ne pas être répétitif et de ne pas vous inonder de chiffres et de postes comptables, nous vous présentons une synthèse comptable imagée qui permet de visualiser et comprendre les principales évolutions par rapport à l'année 2022.

Parlons chiffres maintenant avec la présentation du bilan financier 2023, les résultats financiers sont positifs pour la FFPJP à hauteur de 23 285 €, un excédent annuel en diminution par rapport à 2022 mais ce résultat doit être associé à la prise en compte d'une convention spécifique avec la SAOS avec le versement d'une somme de 200 000 € dont je vous parlerai en détail lors de la présentation des comptes.

Afin de ne pas être répétitif et de ne pas vous inonder de chiffres, la présentation préparée par Christy est une synthèse comptable imagée qui vous permettra de visualiser et comprendre les principaux postes de recettes et de dépenses de notre bilan et de notre compte de résultats.

BILAN :

Nous constatons un total du bilan 2023 à 4 881 084 € qui se décompose de la façon suivante :

✓ Au niveau de l'actif :

Au sein de l'actif immobilisé, nos investissements ont porté sur : la mise à jour du logiciel GESLICO pour 27 000 €, l'achat et le renouvellement d'ordinateurs portables pour les membres du comité directeur et salariés pour 6 240.86 €, réaménagement des bureaux DTN pour 3 723.56 €. Nous avons mis au rebut du matériel informatique pour 3 177.67 €. Nous avons également acquis 1 200 000 € de titres nommées BNP PARIBAS (Euribor), placé sur 3 ans et qui augmentent considérablement nos produits financiers.

Pour l'actif circulant, il se compose de différentes rubriques :

- Les stocks de la FFPJP pour un montant de 19 957.47€.
- Les créances vis-à-vis de la SAOS à la date de clôture sont de 153 857.80 €, nous avons apporté logiquement notre aide à la SAOS PROMO PETANQUE, via un abandon de Compte courant de 200 000 €, afin d'aider notre société commerciale à retrouver des capitaux propres positifs, suite à l'affectation l'année dernière de l'ensemble des charges résultants de l'affaire DUVARRY. A cette créance, s'ajoute toujours le compte de créance d'un montant de 679 890.43 € concernant l'affaire DUVARRY.
- Les avances des frais d'inscription pour les nationaux **2024** pour 20 300 €
- Les avances effectuées pour des réservations sur des événements 2024 pour un montant de 67 670.96 €
- Au 30/11, nous comptabilisons 89 401.33€ de factures et de fiches financières non réglées. Pour la plupart, les encaissements ont été perçus sur le mois de décembre 2023.

Les disponibilités baissent de 1 000 000 € (la principale raison réside dans le fait que nous avons souscrit 1 200 000 € en titres financiers. Sans cette opération, nos disponibilités restent stables. Dans nos disponibilités, figurent également des comptes à termes mensuels, qui nous permettent de gérer notre trésorerie et d'augmenter nos produits financiers (à un meilleur taux que nos livrets).

Le poste des comptes de régularisation concerne des dépenses payées en 2023, mais concernant l'exercice 2024.

✓ **Au niveau du passif :**

La situation nette a augmenté logiquement du fait de l'affectation en réserve de notre résultat positif de 2022 de 87 399.24 €.

Vous constatez que le résultat 2023 est positif de **23 284.88 €**.

Les dettes d'un montant de 261 616 € reprennent l'ensemble des factures reçues qui n'ont pas été réglées au 30/11/2023, (factures fournisseurs, notes de frais, charges sociales liées aux salaires de novembre).

- Pour les comptes de régularisations, pour faire simple, nous ventilons une aide exceptionnelle de relance perçue en 2022, sur 3 ans, 2022/2023/2024 dans la mesure où elle concerne le plan de relance FFPJP établi jusqu'à la fin du mandat.

Le poste principal du passif concerne les différentes provisions et fonds dédiés de la FFPJP que nous vous présentons en détail sur le tableau suivant :

L'ensemble des provisions et fonds dédiés représentent un total de **2 928 608 €**.

Tout d'abord, nous avons le fonds dédié de la professionnalisation, pour un solde de 702 659€, nous reviendrons sur ce plan lors de la présentation des charges de l'exercice.

Nous détenons toujours un fonds dédié Evènementiel, afin de pouvoir financer des actions dites exceptionnelles (participation au village Olympique Paris 2024, Champ Monde à Dijon en décembre 2024...)

Concernant le centre National, le fond dédié a augmenté car nous avons affecté 2 € par licence 2023, soit 564 688 € pour les 282 344 licences de l'exercice 2023, auquel nous avons déduit les premières dépenses également. (Frais inscription plateforme commande publique, notaire, étude terrain et géothermie, avocats et programmistes). L'ensemble de ces factures représente la somme de 56 957 €).

La plateforme numérique reste à 100 000 €, ce fonds devrait être utilisé en 2024 avec la mise en place de la plateforme pour les nationaux à destination des licenciés. A noter que nous avons eu une aide de l'ANS (transition numérique de 50 000 € pour notre projet).

La provision pour Risques et Charges est de 50 000 €, elle nous permettra de couvrir des frais et pénalités sur des futures procédures qui interviendraient avec la FFPJP.

Nous avons utilisé cette année 100 000 € sur cette ligne afin de couvrir notre dépense exceptionnelle d'abandon au compte courant de la SAOS.

Le plan de relance de la FFPJP est porté à 317 150 €. Il regroupe différentes actions détaillées sur le tableau suivant.

THEMATIQUE	SOLDE COMPTABLE 30/11/2022	UTILISATION	SOLDE COMPTABLE 30/11/2023
TROPHEE DES PEPITES	23 632 €	TOTALE	0 €
SEMAINE SOLIDARITE ET DIVERS	4 273 €	TOTALE	0 €
COMMUNICATION	12 000 €	TOTALE	0 €
ACTIONS HANDI	11 682 €	TOTALE	0 €
NATIONAUX	35 000 €	TOTALE	0 €
PLAN DE RELANCE LICENCES	495 000 €	177 850 €	317 150 €

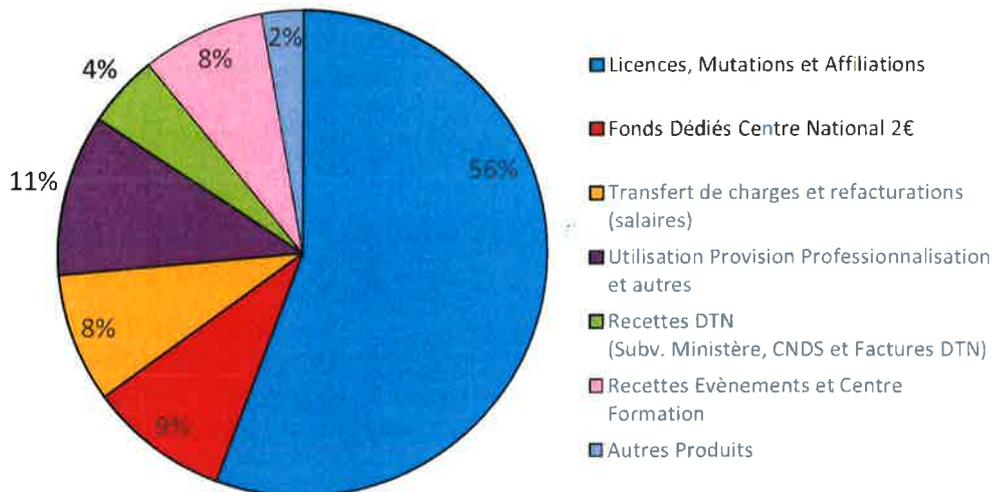
La décision a été validée de solder l'ensemble des provisions faites depuis la pandémie COVID afin d'anticiper nos actions à venir.

Les 5 premiers items du tableau sont donc utilisés cette année, et ne figureront plus au plan de relance FFPJP.

Pour les licences, nous avons utilisés 177 850 € qui est l'écart pour combler l'apport sur les licences : (282 215 licences + 17 785 licences à 10 €) car notre fonds de roulement et notre plan de reprise est basé sur un plan d'avant COVID à 300 000 licences (base 2019). Concernant la progression des licences sur 2024/2025, notre solde de 317 150 € nous permettra de financer encore deux ans avec une moyenne à 285 000 licences. Ce plan a réellement permis d'anticiper notre reprise sur licence et reste rassurant pour la FFPJP.

Nous en avons fini pour les postes du bilan, passons maintenant aux recettes de notre fédération.

LES RECETTES : 6 110 536 €



Au lieu de vous lire ligne par ligne, la représentation graphique nous donne une lecture colorée de nos différentes recettes avec les données suivantes :

- En bleu, 56 % de nos recettes proviennent des licences, des affiliations et des mutations. Si nous intégrons la part des 2 € du centre national qui figurent en rouge, les licences représentent donc 65 %.
- En rouge, la collecte pour le fonds dédié du centre national représente 9 % du réalisé 2023, pour un montant de 564 688 €.
- En orange/jaune, 8 % des recettes sont des refacturations de salaires, des transferts de charges et des indemnités CPAM et autres organismes perçues en 2023.
- En violet, 11 % représente l'utilisation du fonds dédié à la professionnalisation et des autres postes du plan de relance.
- En vert, les recettes ministérielles, ANS et DTN pour un montant de 295 491 €, soit 4 %.
- En rose, les différentes recettes sur les événements (Coupe de France, Pétanque Tour) et les recettes du centre de formation forment 8 % des recettes,
- Nous avons aussi les autres produits (2 %) qui sont les produits financiers et quelques refacturations diverses.

Je vous propose de nous focaliser sur les principaux postes,

Au niveau des licences, mutations et affiliations, nous avons prévu le budget 2023 sur une base de 275 000 licences. Avec un nombre de 282 344 licences, ces 7 344 licences de plus justifient la différence entre le budget 2023 et le réalisé.

Cette augmentation se traduit également par une augmentation du nombre de clubs 5706 clubs en 2022, 5728 clubs en 2023, soit 22 nouveaux clubs.

Pour les mutations, nous avons enregistré 297 940 € pour 220 000 € de budget, qui justifie l'augmentation du réalisé 2023.

Les amendes pour non-envoi du PV d'AG et du carnets de bord, ont permis de collecter 1 950 €. Nous espérons et comptons sur vous pour ne pas avoir d'amendes en 2024 ! (Je vous rassure nous n'avons pas prévu d'amende au budget 2024 en comptant sur votre implication et votre bonne gestion de vos CD et CR).

Enfin, nous pensions réaffecter 250 000 € d'utilisation de fonds dédiés pour combler l'écart et avons réaffecté 177 850 €.

Pour les mutations, nous avons enregistré 297 940 € pour 220 000 € de budget, qui justifie l'augmentation du réalisé 2023.

Les amendes pour non-envoi du PV d'AG et du carnets de bord, ont permis de collecter 1 950 €. Nous espérons et comptons sur vous pour ne pas avoir d'amendes en 2024 ! (Je vous rassure nous n'avons pas prévu d'amende au budget 2024 en comptant sur votre implication et votre bonne gestion de vos CD et CR).

Enfin, nous pensions réaffecter 250 000 € d'utilisation de fonds dédiés pour combler l'écart et avons réaffecté 177 850 €.

Transfert de charges : on peut noter que nos recettes ont été maîtrisées sur ce poste.

- Nous avons perçu de l'ANS 42 000 € pour les emplois
- Nous avons perçu 29 712 € de prestations CPAM et Prévoyance

Nous refacturons à la SAOS PROMO PETANQUE les salaires des personnes affectées aux missions, ainsi qu'une pondération pour les administratifs intervenants sur les différents dossiers de la structure.

DTN : Nous constatons une augmentation des recettes.

En toute transparence, la participation de notre équipe « ESPOIRS » aux masters 2023 a permis d'encaisser 24 000 € que nous avons rétribué aux joueurs (primes et financement des déplacements), nous avons également perçu une enveloppe de 25 000 € via l'Agglo du DOUAISIS afin de réaliser nos stages au boulodrome de DOUAI.

De plus, nous avons perçu d'autres aides exceptionnelles : 50 000 € pour la plateforme numérique, et 20 000 € de la DIGES pour le Championnat d'Europe d'Albertville.

Cependant, l'enveloppe des aides personnalisées pour les Sportifs de Haut Niveau est passée à 10 000 € au lieu des 25 000 € escomptés.

Pour les autres postes, pas de particularités significatives par rapport aux prévisions budgétaires.

Pour les autres postes de recettes, nous les avons évoqués lors des comptes de bilan (utilisation de provisions), passons aux postes de charges.

LES DEPENSES : 6 087 251 €

Pour la première fois, les dépenses dépassent les 6 Millions d'Euros, preuve que notre fédération utilise les recettes, notamment pour le développement de nos activités sportives.

Sur le camembert des dépenses, nous pouvons observer la répartition par rubrique :

- 16 % en vert, le poste de dépenses concerne les salaires et charges de l'ensemble du personnel de la FFPJP.
- 24 % en jaune pour nos dépenses qui sont affectées à nos compétitions (Coupe de France, CNC, Championnats de France...)
- 18 % pour les charges de la DTN (en bleu), elles couvrent l'ensemble des actions : sport et santé, promotion du sport pour le plus grand nombre, sport de haut niveau, formation et emploi.
- 13 % également pour les amortissements, les provisions diverses et les fonds dédiés.
- 9 % pour les fonds dédiés pour le centre National, via la hausse des licences de 2 €.

Pour les autres postes inférieurs à 10%, les dépenses vous ont été détaillées, via la lettre financière. Je vous présente les rubriques détaillées qui sont supérieures ou égale à 10% du total des dépenses.

Salaires et Charges : 1 030 838 € 16 % des dépenses

Ce poste représente 16 % des dépenses, et couvre l'ensemble des salaires et charges sociales et fiscales versées à l'ensemble des salariés de la FFPJP.

En 2023, le réalisé était proche du budget, en effet la seule différence est que nous avons touché des indemnités journalières pour des salariés en arrêt longue durée, que nous reversons aux salariés absents. (Nous avons dans les recettes 25 000 € en plus sur les indemnités journalières de prévoyance).

Manifestations FFPJP Championnats, Coupe, CNC... : 1 458 577 € 24% des dépenses

Ce poste représente 24 % des dépenses totales.

Le comité directeur a toujours souhaité maintenir les activités et ce graphique illustre le fait que 24 % du budget est alloué à l'organisation des manifestations FFPJP, via les règlements des fournisseurs, et intervenants (délégués, arbitres...), mais aussi des indemnités versées aux clubs ou au CD/CR pour les participations dans les diverses compétitions.

La volonté de la FFPJP s'oriente également envers nos licenciés avec la création de la Coupe de France Jeu Provençal (avec 604 équipes au départ), une catégorie de plus au CNC JEUNES (séparation catégorie cadets et Juniors), maintien de l'accompagnement envers nos nationaux jeunes, et la mise en place du championnat de France Triplette Mixte et des championnats de France de Tir de Précision (tous les 2 ans pour les seniors et chaque année pour les jeunes).

DTN : 1 108 058 € - 18% des dépenses

La DTN, sur ses divers chapitres, a également pu cette année mener la quasi-totalité de ces actions.

Action Sport et Santé : 18 000 € de plus, nous avons souhaité la présence du corps médical (médecin et kinés) pour préparer aux mieux nos équipes de France.

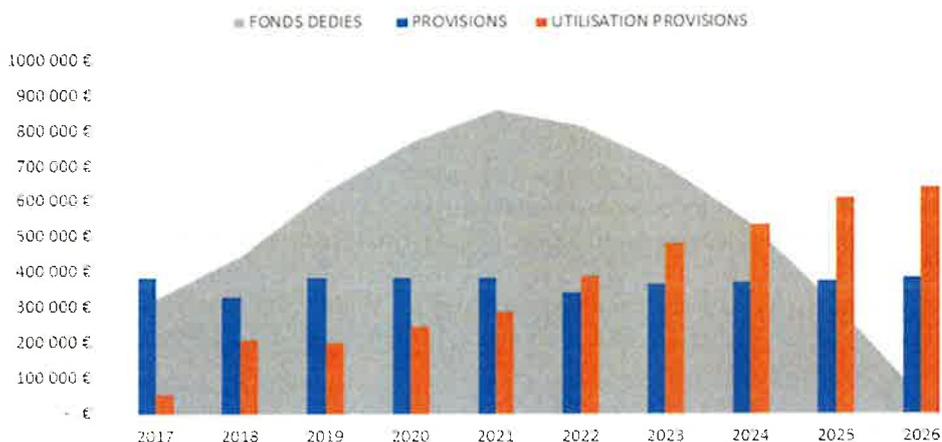
Action pour la Promotion du sport pour le plus grand nombre : les actions sont au budget sur ces postes (scolaire, interzone, séminaire DTN, handicap et Carcéral).

Action Sport de Haut Niveau (SHN) : + 32 000 € sur les divers collectifs, nous avons la création du collectif avenir pour 12 000 €, nous devons détecter les potentiels au plus jeune âge pour avoir un plus grand suivi. Certains collectifs ont dépassé, mais il était difficile de connaître les coûts à l'international (Au Bénin ou en Thaïlande où par exemple nous avons 3 équipes).

Action Formation et Emploi : + 21 000 € notamment sur le poste de la professionnalisation, et de la formation où nous mettons les moyens pour professionnaliser nos activités et accompagner au mieux nos territoires.

L'emploi de nos régions étant une priorité afin d'assurer le développement de notre sport, je vous propose de faire un Zoom sur le plan de professionnalisation :

Plan de professionnalisation



Afin d'illustrer le mécanisme de nos provisions pour le projet de professionnalisation de la DTN, la partie bleue est ce que nous collectons des licences (1.30 €), en orange nos dépenses annuelles, La surface grise, est le montant du fonds dédié, donc ce qui reste mobilisable pour le projet au fur et à mesure de l'avancement de notre plan.

Pour rappel, une augmentation du prix de la licence avait été faite au budget 2017 de 2,30 €, dont une affectation d'1,30 € pour le plan de professionnalisation de la DTN à développer sur les 8 années de 2017 à 2024.

A ce jour, avec les décalages pris, notre plan sera en mesure de financer à minima également les années 2025 et 2026.

Depuis l'année dernière, nous utilisons plus notre provision que ce que nous collectons.

En effet, nous avons enregistré en 2023 deux nouvelles embauches en région (Hauts de France et Normandie). A ce jour, seule deux régions n'ont pas de CTFR (Nouvelle Aquitaine et la Corse).

Dotations et provisions : 399 547 € 13% des dépenses

Pour les postes supérieurs à 10 %, nous avons les postes amortissements et provisions.

Les dotations aux amortissements et la seconde ligne, concerne l'amortissement et les mises au rebut faites pour les investissements de la FFPJP.

Pour la dotation du fond dédié professionnalisation, c'est la comptabilisation des 1.30 € par le nombre de licenciés.

RESULTAT 2023 : + 23 285€

Pour conclure, voici donc le résultat 2023 d'un montant de 23 285 €

Le résultat excédentaire de la FFPJP, minime par rapport au budget, car le souhait du comité directeur était également d'aider notre société commerciale la SAOS pour 200 000 € de charges exceptionnelles sur cet exercice, comme je vous l'ai présenté.

Avec la Commission des finances et l'ensemble du comité directeur, il nous faut garder un œil attentif sur nos projections comptables pour les prochains exercices et notamment pour le prochain mandat de 2025 à 2028. Des dépenses en augmentation constantes avec de nouvelles compétitions nationales, avec la professionnalisation qui sera à prolonger pour assurer le développement sportif de notre discipline notamment au niveau des jeunes, avec la prise en compte de la gestion du centre national Michel DESBOIS qui devrait être fonctionnel en 2026. La fédération devra trouver l'équilibre nécessaire pour une bonne gestion, une gestion solidaire tous ensemble clubs, comités départementaux, comités régionaux et fédération, je crois que nous aurons vraiment besoin de travailler sur un mode de fonctionnement différent en tenant compte de l'évolution de nos structures avec une répartition différente de nos recettes propres. Nous devons réfléchir sur le prix de notre licence à chaque niveau (FFPJP, CR, CD et clubs) et trouver des solutions plus en adéquation avec le développement de notre discipline sportive. Un vaste débat pas à l'ordre du jour aujourd'hui mais à réfléchir sans trop attendre tout en vous informant comme le Président Michel l'a annoncé qu'il n'y aura pas d'augmentation de la part fédérale qui restera à 12 € (10 + 2 pour le centre national) pour les exercices 2024 et 2025 car même si une augmentation était proposée au congrès 2024 de BELFORT, elle ne serait effective que pour 2026.

Les comptes du bilan 2023 et du compte de résultat 2023, ainsi que le détail de certains comptes ont été contrôlés, le jeudi 1 décembre 2023, par le Commissaire aux Comptes, Mr Jean-Luc MARELLI.

J'espère que cette présentation financière n'a pas été trop fastidieuse et suffisamment compréhensible et claire, je vous souhaite mes meilleurs vœux pour 2024 et je vous remercie de votre bienveillante écoute. (Applaudissements)

Résultat du vote électronique : Pour 1578 voix/ Contre 86 Voix / Abstention 152 Voix

(Le rapport financier de l'exercice clos est adopté)

RAPPORT du COMMISSAIRE aux COMPTES

Mme VIGUIE (*membre commission des finances*) prend la parole pour M. MARELLI, Commissaire aux comptes, absent. Elle va lire sa lettre.

« Mesdames, Messieurs, en exécution de la mission qui m'a été confiée par votre congrès national de Hyères en date du 11 janvier 2003, nous avons l'honneur de présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 novembre 2023 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la FFPJP tels qu'ils sont joints au présent rapport.
- Les vérifications spécifiques et informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été présentés par le Trésorier Général le 5 décembre 2023.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Chiffres clés :

Total du bilan : 4 901 384 €

Total des produits : 6 6110 536€

Pour un résultat comptable positif de + **23 285€**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste :

- ❖ Examiner, par sondages divers, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.
- ❖ A apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier les présentations d'ensemble.

En conséquence, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la F.F.P.J.P. à la fin de cet exercice ». (Applaudissements).

M. GRANDE (*Directeur Administratif et Financier FFPJP*). - Est-ce qu'il y a des questions à l'adresse du Trésorier Général ? *Aucune*

COMPTE RENDU FINANCIER de la SAOS

M. CHAUVIN (*Président de la SAOS Promo Pétanque*). – Bonjour à tous, hier nous avons fait la réunion du conseil d'administration afin de pouvoir vous présenter les comptes de la Société Promo Pétanque.

M. GRANDE (*Directeur de la SAOS*). - Mesdames, Messieurs, bonjour

L'assemblée générale annuelle de la SOCIETE PROMO PETANQUE clôturant l'exercice comptable du 1.12.2022 au 30.11.2023 s'est tenue hier matin suite à la réunion de son conseil d'administration jeudi après-midi.

La SAOS Promo Pétanque créée en 1998, est composée de 101 actionnaires représentant 982 actions.

La présente intervention lors du Congrès annuel de la FFPJP, son associée majoritaire, se limite à vous rendre compte de la situation financière de la SOCIETE PROMO PETANQUE. Nous n'aurons plus, j'espère dans un avenir proche, à effectuer cette présentation étant donné que la quasi-totalité d'entre vous êtes actionnaires.

Il reste quelques retardataires...j'ai les noms !

Pour rappel, vous pouvez devenir actionnaires pour 5 actions minimums, 381.10€ et en retour au minimum 10% sur chaque commande !

La situation de l'année 2022/2023 :

Total produits d'exploitation	:	901 020,33€
Total charges d'exploitation	:	1 048 147,54€
Résultat d'exploitation	:	(- 147 127,21€)
Résultats Financiers	:	+ 2 685,53€
Produits Exceptionnels	:	+ 250 000,00€
RESULTAT NET		+ 105 558.32€

Nous avons réussi à boucler cet exercice comptable de manière satisfaisante, au regard des dépenses importantes.

Il tient compte de la reprise d'une somme de 50 000€ d'un compte d'attente et d'un abandon partiel de créance avec une clause de retour à meilleur fortune de 200 000€ de la part de la FFPJP.

Ce résultat appelle les précisions supplémentaires suivantes :

Au niveau des dépenses vous rappeler que la SAOS finance notamment toutes les productions télévisées, WEB TV de la FFPJP et la mise à disposition gratuite des tribunes aux organisateurs des CHF.

Au niveau des recettes, on note :

- L'Augmentation des ventes de la boutique

La SAOS est revendeur de la marque UHLSPORT et se tient à votre entière disposition pour vous équiper en tenues sportives.

2024 sera aussi l'occasion du lancement de notre collaboration avec la société E-NITIALE afin de vous proposer COUPES/MEDAILLES/PLV et autres Produits de communication à votre effigie et au meilleur prix.

- Dans un 2ème temps, l'Augmentation des recettes partenariales

Avec notamment cette année l'arrivée de la MAISON LHOSTE spécialisé dans fabrication et la distribution de produits de charcuterie et de traiteur.

Remerciements appuyés donc à tous les partenaires de la FFPJP/SAOS qui soutiennent toute l'année nos disciplines. Je veux remercier également les collaborateurs qui par leur compétence, leur dévouement et leur disponibilité participent à l'essor de la Société et de la FFPJP en la personne de :

Rémy SEGUIN, et Audrey SIMONET qui gèrent la Société au quotidien, Kevin GALLIER, responsable des partenariats et Christy MARRCACINI, la responsable financière

Enfin remercier bien sûr l'ensemble du Conseil d'Administration représenté par son président, Didier CHAUVIN. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements*)

POLE DEVELOPPEMENT

M. ROBERT (*Vice-président délégué, responsable pôle développement économique et structurel*). - Nous avons fait la présentation du Centre National Michel Desbois. Je voulais remercier Kevin GALLIER qui m'épaule quotidiennement, c'est un énorme travail et en plus des tâches qui lui incombent on lui a rajouté le Centre National. (*Applaudissements*)

✓ **EQUIPEMENTS SPORTIFS - BOULODROMES :**

Nos travaux se sont orientés sur :

- La poursuite de l'accompagnement des porteurs de projets au quotidien : clubs, collectivités, CD et CR par l'envoi de documents réglementaires, la relecture des dossiers et des plans, des conseils apportés pour la réalisation d'un équipement ou encore l'identification des leviers financiers. Je remercie à ce sujet Christian Vignot pour son aide précieuse à nos côtés ; les demandes sont de plus en plus importantes.
- Un Webinaire a été organisé le 12 octobre en présence des clubs / comités et collectivités pour présenter les travaux en la matière et répondre aux demandes. Ce webinaire s'est inscrit dans la même ligne que l'atelier organisé à ce sujet en marge de notre congrès à Evian.
- La poursuite des partenariats avec les acteurs de la construction : SMC2 et SBM dans un but d'accompagner au mieux les porteurs de projets.
- La participation au Salon des Maires – Salon des sports 2023 pour la 3^{ème} année consécutive, l'occasion d'aller à la rencontre des élus des territoires pour promouvoir nos sports, nos compétitions et répondre à leurs demandes pour la construction et rénovation de boulo-dromes.
- Poursuite du travail de promotion de notre plan fédéral en matière d'équipement afin que plus de boulo-dromes puissent se construire.
- Nous poursuivons nos liens étroits avec : l'ANS qui finance beaucoup de projets de notre fédération, le ministère des sports ou l'ANDES
- La fédération fait partie des 18 fédérations avec notamment le foot, le hand, le basket, le volley, le judo, la natation ou le tennis à avoir signé une convention cadre de partenariat avec l'ANS pour le déploiement de structure dans le cadre du Plan 5 000 terrains de sports. Concrètement cette convention vise à favoriser le soutien au développement d'infrastructures légères, type préau ou ombrière ; toutes nos régions ont bénéficié de ce financement : 55 projets pétanque ont été financés en 2023.

Je profite de cette intervention pour vous rappeler la nécessité que dès que vous avez connaissance d'un projet sur votre territoire de consulter la FFPJP afin que vous puissiez bénéficier d'un accompagnement. Des projets se font sans consultation de la fédération, projets où nous observons que les règles fédérales ne sont pas respectées et pénalisent vos usagers et vos activités.

✓ **MARKETING / PARTENARIAT :**

La mission de la fédération se fait toujours en étroite collaboration avec la SAOS Promo Pétanque. Je le disais l'année dernière devant cette tribune, le contexte sanitaire puis économique a rendu complexe la pérennisation de certains partenariats. Pour l'année 2023 nos partenariats se développent.

Au-delà des enjeux financiers de soutien de nos partenaires, nos équipes cherchent à développer des partenariats vous permettant de bénéficier d'un panel d'offres et de services pour améliorer le quotidien de vos licenciés, clubs, ainsi que vos comités départementaux et régionaux. Je vous invite à consulter et lire les communications fédérales en ce sens et à faire le relais de nos partenariats. Développement de nos recettes issues du partenariat.

La perspective de l'organisation des Championnats du Monde à Dijon représente pour notre fédération un enjeu de développement de nos partenariats privés et de notre rayonnement de notre Fédération ; nous avons recruté un alternant « marketing-événementiel » depuis octobre pour nous accompagner pendant 2 ans

✓ **EVENEMENTIELS :**

La commission est gérée au quotidien par Laurent BOURLET, elle est désormais pleinement active puisqu'elle n'existait pas dans les mandats précédents.

Je remercie Laurent et tous les membres qui veillent à cette notion qui m'est chère : notre Harmonisation. Elle assure que les mêmes règles, mêmes fonctionnements soient appliqués à nos événements. Elle accompagne les organisateurs que vous êtes dans vos démarches que ce soit pour le congrès, le Pétanque Tour, la commission s'assure que tout soit fait dans les règles et que le niveau d'information pour chaque acteur soit bon.

✓ **PETANQUE TOUR :**

Il a été l'an passé l'un des thèmes proposés au congrès, tous les présidents de comité dans la salle qui ont déjà accueilli une étape peuvent confirmer la réussite de cette tournée.

Je m'y étais engagé, le reste à charge pour la fédération a grandement diminué. Cette tournée ne sort jamais du cadre budgétaire. Je tiens à remercier le Crédit Mutuel qui nous accompagne sur cet événement.

Je veux insister sur la dimension pédagogique du Pétanque Tour, en 2023 à Dijon, l'Alpe d'Huez, St le Noble, Trévoux et Albertville, ce sont des centaines d'élèves ou d'enfants de centres de loisirs qui ont été initiés à la pétanque. Des dizaines de professeurs des écoles, des moniteurs d'associations nous ont confirmé l'intérêt pédagogique de la pétanque. Des dizaines d'associations de sport adapté nous ont remercié de venir animer des centres villes et de permettre à leurs membres de participer et de pratiquer une activité physique capitale pour le bien-être sur leur public.

5 collectivités publiques ont une belle image de notre sport et de notre fédération.

Ce sont des dizaines de médias, TV, radio, presse écrite qui ont couvert nos étapes et fait parler de notre sport d'une façon sérieuse et non dérisoire.

En 2024, un accent régional sera donné au Pétanque Tour. Dans un souci de mutualisation des moyens, nous avons prévu d'y faire la promotion des championnats du monde. Nous essayons de programmer 3 étapes en Bourgogne-Franche Comté : Dijon, Sens ou Auxerre, Lons le Saunier. Nous échangeons également avec la métropole de Lyon, Port Leucate, Cahors et Chamalières. Nous serons présents dans le Club France à Paris au Parc de la Villette pendant les jeux olympiques sur un concept proche du Pétanque Tour.

✓ **FEDERATION ET ORGANISMES PRIVÉS :**

Concernant les relations FFPJP et le conventionnement avec les privés, rien de très nouveau ; nous veillons au respect du Code du Sport, nous signons des conventions avec les parties concernées, nous leur rappelons les règles. Notre objectif est que la Fédération soit bien identifiée comme l'entité qui régit les compétitions Pétanque et qui est la seule habilitée à donner un agrément de par notre position de fédération, délégataire de service public.

✓ **RESSOURCES HUMAINES / STRUCTURATION :**

A ce jour 11 CTFR sont en place, pour la Corse il a été convenu d'un accompagnement fédéral et de formations pour palier à une embauche dont le montage financier n'est pas possible à ce jour, pour une région qui est composée de 2 départements.

Une région est encore non pourvue pour respecter les engagements pris au début du mandat.

Je suis conscient de ce que peut impliquer le fait d'être employeur et je veux croire que vous êtes toutes et tous convaincus que sans ces agents de développement sur nos territoires nous n'évoluerons pas et nous ne recruterons pas de nouveaux licenciés. Il ne faut pas croire que le fait de passer à la télévision suffit à attirer de nouveaux licenciés. Il faut aller les chercher, il faut s'adresser directement au vivier de la jeunesse, c'est-à-dire à l'école ; pour cela il faut du personnel qualifié et formé. On ne peut pas se plaindre sans arrêt de la charge croissante qui pèse sur les bénévoles et ne pas vouloir des salariés qui soulagerons cette charge. Le coût annuel d'un CTFR est de 44 000€, la fédération en assume les 2/3 ; si nous consacrons autant de moyens c'est bien parce que nous sommes persuadés de l'efficacité des agents de développement.

Une fédération qui se développe, qui grandit, est une fédération qui ne se repose pas que sur ses bénévoles. C'est une fédération qui emploie et qui recrute.

En 2017 la Fédération comptait 6 salariés et 2 cadres d'Etat, désormais nous employons 16 personnes et nous avons à disposition 3 cadres d'Etat, s'ajoute à cela les 11 CTFR et 6 CD2I. Je m'assure que chaque euro dépensé soit utile. Au poste qui est le mien, je suis en contact permanent avec les salariés, vos salariés. Je vous le redis, ils sont là pour vous. Ces recrutements sont des services supplémentaires que l'on apporte aux organes déconcentrés. Vous êtes nombreux à avoir à faire à eux, ils vous accompagnent dans vos organisations, dans vos démarches et je n'ai pas de remontées négatives de votre part à leur sujet ; ce qui me laisse à penser que vous êtes satisfaits de la collaboration avec eux.

✓ **SERVICES SUPPLEMENTAIRES AUX LICENCIES CD-CR DEPUIS 2017**

Un mot sur les services supplémentaires apportés par la Fédération à ses licenciés et ses organes déconcentrés depuis 2017 :

- Recrutement de 10 salariés supplémentaires
- Prise en charge des tribunes lors des Championnats de France sur vos territoires
- Augmentation des indemnités pour les clubs atteignant les phases finales de la Coupe de France
- Aide financière aux organisateurs de Nationaux Jeunes
- Aide financière aux Centres d'Entraînement Régionaux
- Aide financière supplémentaire à l'organisateur du Congrès
- Création du Championnat de France Triplette Mixte et Tir de précision
- Augmentation du nombre de catégorie en Championnats des Clubs

- Création du Trophée des Pépites et Circuit National Jeunes
- Création de la Coupe de France Jeu Provençal
- Présence systématique de la WEB TV sur les événements fédéraux
- Suivi des équipes de France lors des compétitions internationales

La liste n'est pas exhaustive, vous devez noter que cette liste représente plus de 800 000 € réaffectés à des dépenses qui vous profitent directement à vous ou aux licenciés. Si la fédération est bien dans son rôle, si ces dépenses doivent être supportées par la Fédération, elles n'existaient pas avant 2017 sans augmentation de la part fédérale sur la licence.

D'après l'enquête réalisée l'an passé, vous étiez 50% à avoir augmenté le montant de la part qui vous revient sur la part des licences durant le mandat en cours. La fédération n'a pas touché au montant de la part fédérale depuis 2019, ses recettes de fonctionnement n'ont pas évolué depuis 2016 puisque les 2 euros votés en 2019 sont consacrés exclusivement au Centre National. Dans le même temps la Fédération a accru les services qu'elle vous apporte au quotidien sans augmenter ses recettes, plus de 50% d'entre vous l'ont fait en revanche. J'espère que quand la Fédération vous sollicitera pour augmenter la part fédérale, vous saurez répondre présent pour permettre le développement de votre fédération.

Nous ne pourrions pas rester immobile dans un avenir proche et nous devons investir dans le numérique. Très récemment la chaîne L'Equipe a clairement fait savoir que nos diffusions sont menacées... Pour continuer à exister dans le champ médiatique nous devons être capable d'avoir des moyens de diffusion qui nous sont propres, et cela aura un coût.

Pour préparer cette intervention, j'ai réécouté celle de l'an passé, au moment où je vous disais qu'il n'était pas supportable de lire sans cesse que la fédération favorisait l'Elite, que c'était une aberration, une grande partie de la salle avait réagi et ne semblait convaincue ; pourtant le budget consacré au Collectif France chaque année représente 6% de notre budget total ; c'est transparent. Aucune compétition fédérale n'est réservée à l'élite ; les non-classés et promotions ont un championnat de plus que les Honneurs et les Elites ; s'il y a bien une fédération qui résiste à faire de l'élitisme : c'est la nôtre, notre ADN, notre histoire, nos traditions font que la classification est un gros mot que son application est difficile. Aucune épreuve chez nous n'intègre la tête de série, aucune mesure de ce type n'a jamais été prise, ni même étudiée par la fédération ; comment peut-on être accusé d'être élitiste ? Sachez que vous êtes le meilleur service de communication qu'une fédération puisse avoir, soyez en conscients pour tordre le cou à de fausses idées, comme celles que je viens d'évoquer. Nous avons besoin de vous, n'oubliez pas que vous êtes la Fédération ; le Comité Directeur n'est que la partie émergente de l'iceberg ; tout repose sur vous ; vous êtes le socle, les fondations sans quoi rien n'est possible.

Merci de m'avoir écouté, je vous souhaite de joyeuses fêtes. *(Applaudissements)*

POLE SPORTIF

M. VAISSIERE *(vice-président, responsable Pôle sportif)*. – Bonjour à tous,

Je suis vraiment ravi de vous retrouver pour évoquer l'ensemble des compétitions de notre chère fédération. Donc nous allons passer en revue tous les concours tête à tête, en doublettes, en triplettes, doublettes mixte, triplète mixte, doublette et triplète jeu provençal et évidemment nous ferons également le tour de tous nos qualificatifs, de nos championnats sans oublier les différents types de concours, les concours à la mêlée, les concours en 3 ou 4 parties, les concours en poule, de 4, de 3 simplifié sur 1 seul cadre et j'en remettrai également une couche avec tous les concours promotions, les concours départementaux, les concours régionaux sur 1 ou 2 jours, les nationaux, les supranationaux, les internationaux, les évènementiels.

Nous parlerons également des championnats des clubs, des CDC, CRC, des CNC, en poule unique, en plusieurs divisions sans omettre les parties au temps au jeu provençal en 2 heures avec 1 ou 2 mênes supplémentaires, auquel il faut bien sur ajouter pour les jeunes le swiss system et le combiné. Voilà qui va nous occuper pendant 2 heures sauf que j'ai que 10 mn désolé. J'en suis confus j'avais zappé les Coupes, les coupes départementales, les coupes régionales, la Coupe de France à pétanque et la Coupe de France au Jeu Provençal. Voilà j'ai fait le tour quoi non ? Evidemment comme j'ai pu ne pas y penser, le tir de précision, masculin, féminin, chez les jeunes. Attention pour les benjamins minimes il est simplifié.

Bref, on pourrait croire que je vous ai énuméré une liste sans fin et que vous soyez totalement perdu. Alors que pas du tout, tout ce que je viens de dire c'est votre quotidien et tout au long de l'année où vous devez jongler entre toutes nos compétitions et leur règlement spécifique. Vu par un étranger qui serait un novice dans la

pétanque et le jeu provençal, on aurait bien du mal à lui expliquer notre véritable maquis où l'on a bien du mal à se retrouver

Pour autant nos licenciés ne sont jamais rassasiés, ils nous demandent encore plus de championnats, pourquoi il n'existe pas un championnat de France doublette vétérans, voire tête à tête ou mixte et idem côté jeu provençal ou chez les jeunes.

Pourtant s'il y a bien une chose sur laquelle nous avons aucune prise c'est qu'une année ne fera jamais plus que 52 semaines. Dans un temps maintenant devenu lointain, nous avons un peu de répit les mois d'hiver, le temps de reprendre son souffle, aujourd'hui les bénévoles sont moins nombreux dans les comités et pourtant nous sommes sollicités du 1er janvier au 31 décembre.

Et à toutes ces contraintes de calendrier, il nous faut ajouter toutes les critiques auxquels nous devons faire front. Face à une société à fleur de peau, face aux réseaux sociaux qui peuvent nous pourrir la vie, notre engagement de bénévole peut être mis en mal et il faut parfois aller puiser au plus profond de soi pour conserver notre foi d'être au service des autres.

C'est un des enjeux futurs que de pouvoir réguler nos compétitions qui ne cesse d'enfler, ce sera forcément une décision collective et sûrement difficile, car additionner c'est toujours plus facile que soustraire.

Ce qui est certain, c'est quel que soit les décisions prises nous ne ferons jamais l'unanimité. La chance que nous ayons c'est que nous obéissons à aucun lobby ni aucune sphère d'influence, nous sommes de simples bénévoles certes avec des fonctions différentes qui vont du club jusqu'à la fédération mais avant tout des bénévoles dévoués corps et âme. C'est pour cela que nous œuvrons au quotidien pour faire bouger les lignes et réformer notre belle fédération. Première réforme, celle de la classification, qui a pris toute sa mesure à la fin de la saison sportive 2023. Je voudrais remercier Didier Schmitt pour sa mise œuvre, nous étions prêts et même si nous avons été beaucoup sollicités, nous avons pu répondre à toutes les questions. Je le redis c'est une réforme qui se veut équilibrée et qui hiérarchise de façon plus cohérente la valeur sportive de nos licenciés. Néanmoins il nous faut absolument renforcer la fiabilité des saisies de nos compétitions dans GESLICO, il subsiste encore trop d'incohérences, de mauvaises voire d'absences de saisies, c'est un objectif qui doit être prioritaire dans vos comités.

Autre dossier et autre réforme qui va prendre forme en 2024, c'est la réforme des Nationaux. Comme annoncé nous avons repris notre bâton de pèlerin en changeant d'approche en impliquant ceux qui font vivre les concours Nationaux, les organisateurs eux-mêmes. Je crois pouvoir dire que c'est une démarche exemplaire, en étant à l'écoute la commission des nationaux a pu travailler sereinement pour que le projet puisse aboutir l'an prochain. Bien évidemment nous ferons un 1er bilan en fin 2024 et nous aviserons s'il est nécessaire d'apporter des ajustements. Autre point important c'est le développement des inscriptions en ligne et sa mise en place concrète. Merci à la société Eanet que nous avons un peu bousculé ainsi qu'à Ludovic BAUDEMONT, notre informaticien fédéral pour son implication. A noter que ce module d'inscriptions en ligne est l'une des premières pierres angulaires de la plateforme numérique. Ceux qui ont assisté à l'atelier peuvent témoigner que nous sommes au début d'une nouvelle ère.

Les championnats de France avec là aussi des évolutions cette année, c'est le paradoxe que je soulignais en introduction avec d'un côté l'envie de nouvelles compétitions par les licenciés et de l'autre un calendrier encore plus chargé. Le championnat tripléte mixte a connu un très grand succès avec plus de 16 000 équipes participantes et un magnifique dénouement dans le boulodrome du douaisis. C'est aussi évidemment les 3 championnats de tir de précision avec là aussi des magnifiques champions du côté de Flamanville et Nevers.

Je rappelle que le tir de précision est une épreuve reconnue par notre ministère puisqu'elle figure dans tous les championnats internationaux d'Europe et du monde et que nous avons donc l'obligation d'organiser des championnats de France. Vous le savez, ce sera tous les deux ans pour les seniors et féminines et pour les jeunes nous avons décidé que ce serait tous les ans pour les garçons et les filles lors des championnats de France jeunes.

Dernier point sur ce tir de précision, vu que nous sommes dans une qualification via les championnats régionaux, du moment qu'un comité départemental organise un championnat, la région sera dans l'obligation d'organiser une qualification pour le championnat de France.

Pour 2025 plusieurs championnats ne sont pas couverts : Jeunes, Doublettes Femmes / Individuel Hommes, Vétérans-TDP-Promotions, Doublettes Jeu Provençal.

Concernant les championnats provençaux, nous connaissons une très forte augmentation de demandes d'équipes ce qui va nous amener à revoir les critères d'attribution des équipes supplémentaires pour les années futures.

Dernier point qui est un rappel c'est l'obligation pour l'an prochain de porter le nom du département dans le dos en toutes lettres sur les hauts des tenues.

Coupe de France, nous avons vécu une finale exceptionnelle dans son dénouement lors de la finale en mars dernier à Montbéliard. L'édition en cours bat tous les records de participation et suit son cours. En février nous aurons 3 tours sur un week-end comme cette année, la finale étant prévue en mars à Beauvais. A noter la victoire en Coupe d'Europe de Bron le mois dernier.

Autre sujet, les jeunes et plus particulièrement les modifications apportées aux championnats des clubs jeunes, cette année, nous avons eu 3 championnats : benjamins minimes, cadets et juniors. Il faut reconnaître que c'est un succès car avec moins de licenciés nous avons eu 25 équipes de plus représentant 100 clubs supplémentaires. On peut vraiment dire que ce CNC jeunes est devenu un rendez-vous incontournable. Un autre chiffre impressionnant c'est celui de nos CDC, CRC et CNC, pas moins de 4 000 clubs participent à un championnat des clubs soit les 2/3 de nos clubs affiliés.

Dans FFPJP, ce n'est pas parce que JP est placé à la fin de notre acronyme qu'il n'a pas droit à la parole bien au contraire et particulièrement cette année. Deux gros événements sont venus nous donner du baume au cœur, en premier lieu c'est la Coupe de France, nous partions un peu dans l'inconnu et nous envisagions pour une 1^{ère} année autour de 300 équipes et au final nous en avons eu le double. Formidable réussite qui s'est terminée en apothéose avec la finale qui s'est déroulée sur les très belles installations du club de Marmande et avec comme 1^{er} lauréat le club de Sainte Tulle des Alpes de Haute Provence.

Second événement d'importance, c'est la création du groupe France Jeu Provençal, 3 pointeurs, 3 milieux et 3 tireurs choisis pour leur talent et leur comportement qui porteront en 2024 les couleurs de la Fédération. C'est une formidable reconnaissance pour le jeu provençal car ils en seront les ambassadeurs et le porte-drapeau. Un premier stage aura lieu en janvier à Istres.

La volonté fédérale est bien de développer le jeu provençal et non pas de gérer un musée d'un jeu d'autrefois mais si on veut garantir sa pérennité il en va de sa nécessaire adaptation à un format qui intéresse un maximum de joueurs.

Nous avons la chance d'avoir les mains libres sur le règlement car nous sommes le seul pays à pratiquer et la fédération internationale suit systématiquement nos propositions de changements. A nous de trouver le bon équilibre entre modernité et préservation de l'identité culturelle du jeu provençal.

Nous avons pu voir la pétanque et le jeu provençal pratiqués en compétition mais il existe aussi une pratique autrement et qui peut être aussi de la compétition. Nous avons cette chance unique que la pétanque puisse se pratiquer par tous et à tout moment de la vie. Et parfois la vie ce sont des corps meurtris et la pétanque est là pour leur redonner de la joie et de formidables leçons d'humanité. C'est pour cela que la FFPJP s'engage tout au long de l'année à travers différentes actions menées au sein des clubs et comités. Vous l'avez peut-être remarqué lors d'un renouvellement de licence, il a été ajouté une case permettant d'identifier les personnes détentrices d'une carte mobilité inclusion. Identifier les personnes mais aussi les clubs qui sont en capacité de les accueillir avec la mise en place d'une labellisation club « handy pétanque 2024 » Bien évidemment nous ne désespérons pas de voir un jour naître un championnat de France Handy pétanque avec un peu plus d'investissement d'autant plus que la FFH a dénoncé notre convention laissant ainsi libre les actions menées par les CD et CR.

Voilà pour ce rapide panorama de l'activité sportive de notre fédération, vous voyez que les sujets et que le travail ne manque pas, c'est un engagement permanent et continue pour faire vivre notre passion dans l'intérêt général et le plus grand nombre. Je vous remercie. (*Applaudissements*)

DISCIPLINE

M. POGGI (*Vice-Président et responsable des commissions de discipline*). - Mesdames, Messieurs, chers collègues, Bonjour,

Cette année encore, nos commissions de discipline ont été très sollicitées.

La Commission Fédérale a traité 17 dossiers et la Commission Nationale 4

10 dossiers ont nécessité une délocalisation et 23 ont fait l'objet d'une suspension immédiate jusqu'à comparution dont 21 passible des catégories 7 et 8, il s'agit de voies de faits et menaces envers des arbitres, officiels, dirigeants, joueurs, bénévoles, ou spectateurs.

En conclusion, toujours un nombre élevé de suspension immédiate jusqu'à comparution avec des faits graves dont certains avec hospitalisation, blessures importantes et dépôt de plainte déposée auprès des forces de l'ordre.

La Commission d'Éthique et de Déontologie s'est réunie à une seule reprise.

Toutes les demandes de remises de peines ont été refusées.

En ce qui concerne les formations disciplinaires, nous en avons dispensé 6 : Guadeloupe, Martinique, Iles du Nord, Grand Est, PACA et Normandie.

De Nouvelles formations sont d'ores et déjà programmées pour l'année 2024.

Je remercie l'ensemble des membres qui composent ces commissions, nos Présidents qui, cette année encore, n'ont pas chômé : Daniel BRUAND pour la Commission Nationale et François KURZ pour la Commission Fédérale.

Je n'oublie pas non plus nos deux juges instructeurs : Jean Claude DESBOUYIS et Pierre ANSELME, notre nouvelle secrétaire Jessica RICONO qui a été très réactive et efficace dans sa fonction de secrétaire de séance, nos deux avocats Maître Ange TOSCANO et Maître Julien BERENGER, et bien évidemment notre incontournable Directeur Xavier GRANDE.

Vous trouverez sur le portail fédéral, à la rubrique disciplinaire un nouvel onglet « foire aux questions » que nous alimenterons tout au long de l'année afin de vous aider dans la gestion quotidienne de vos affaires disciplinaires et vous permettre de mieux appréhender la réglementation

Des modifications concernant le règlement disciplinaire et le Code de discipline et sanctions vous ont été envoyées en début de mois pour application à partir de la semaine prochaine. Pour les personnes qui n'ont pas pu participer à l'atelier discipline d'hier après-midi, il s'agit principalement des absences aux Championnat de France et qualificatifs :

« Au regard des sanctions prononcées trop souvent irrégulières et surtout afin de désengorger les commissions de discipline, en cas d'absence injustifiée ou dont la justification est inappropriée, il y aura une interdiction administrative de participer à la même épreuve l'année suivante (N+1) ». Cet article a été rajouté au règlement des Championnats de France.

Il s'agit également de la suppression de la possibilité de prononcer une suspension conservatoire de 30 jours maximum par le Jury de concours. En revanche celui-ci a toujours la possibilité d'exclure une équipe de la compétition, comme de faire des rapports à la suite d'incidents.

De plus, en ce qui concerne les catégories 5 et 6, il y aura obligatoirement une suspension immédiate jusqu'à comparution comme pour les catégories 7 et 8 (alors que jusqu'à présent elle était facultative).

Enfin, comme je le répète toutes les années, je tiens à rappeler que les commissions de discipline sont indépendantes. Mesdames, Messieurs, chers collègues, je vous remercie toutes et tous pour le travail effectué tout au long de l'année au sein de vos Comités départementaux et régionaux pour le respect de tous nos règlements.

Merci de votre attention, et pour conclure, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et par avance une Bonne année 2024. *(Applaudissements)*

Vote Règlement disciplinaire : Pour : 1788 voix / Contre 48 voix

(Le Règlement disciplinaire et le Code de Sanctions sont adoptés)

POLE RELATION AVEC LES COMITES DEPARTEMENTAUX & REGIONAUX

Mme BAJOLLET (*vice-présidente, responsable pôle relation avec les CD & CR*). - Bonjour à toutes et tous. Dans mon périmètre, j'ai les commissions : formation, solidarité, des projets transfrontaliers et Outre-Mer.

✓ **Commission formation**

Filière EDUCATEUR

Tronc commun : 520 dont 15 recyclages

Brevet Fédéral 1 : 380 dont 58 recyclages

Brevet Fédéral 2 : 73 formations dont 10 recyclages

Brevet Fédéral 3 : 5 stagiaires en cours

Filière ARBITRAGE

Arbitre Départemental : 159 dont 14 recyclages

Arbitre Régional : 35 stagiaires dont 5 recyclages

Validation des acquis de l'expérience : 1 BF2 validée

Equivalence : 11 BF1 et 1 BF2

Formation de formateur : 36 stagiaires ont pu suivre les 3 sessions de formation de formateur organisées en 2023.

Labellisation

Le CNF qui a obtenu en juin 2021 le, marque de certification qualité déposée par l'Etat, a validé l'audit de surveillance le 30 novembre 2022 et passera un audit de renouvellement du label Qualiopi le 23 janvier 2024

Le CNF remercie tous les comités départementaux et régionaux, ainsi que tous les acteurs de la formation sur le territoire (élus, référents et formateurs) pour le travail réalisé tout au long de l'année.

Graphiqueurs et délégués : formation de formateur

Les membres volontaires des 2 groupes de travail, graphiqueurs et délégués, pourront participer à une session de formation de formateur qui aura lieu en février 2024.

L'objectif étant d'avoir des formateurs référents dans toutes les régions, voire 2 pour les grandes régions, ils devront ensuite, en fonction de leur choix, créer les outils pédagogiques dont ils auront besoin pour former des élus ou des graphiqueurs au niveau régional et départemental.

Si quelques volontaires parmi vous, ou parmi votre comité directeur sont intéressés, ils peuvent nous contacter pour intégrer le groupe.

Manuel du délégué

La rédaction du manuel du délégué est en cours, nous espérons pouvoir le mettre en ligne en milieu d'année... Il pourra ainsi servir aux nouveaux élus de la fin de l'année.

Commission solidarité

Pas de demande en 2023 mais à la suite d'une demande 2022, le club de Gironde : « La Boule du Lac » va recevoir un ordinateur portable avec un écran.

Pour rappel : la commission examine les demandes des dossiers :

- rejetés par les assurances,
- classés en catastrophes naturelles, par décret préfectoral,
- intempéries, incendie, inondation locale...

Sous réserve de recevoir le bilan financier du sinistre.

✓ **Commission DROM COM**

Déplacement

En 2023, la commission DROM s'est rendue en Martinique puis en Guadeloupe.

En Martinique, nous avons été accueillis par le président Jean-Claude ALINE et des membres du CD, tous en tenue. Ce comité comprend 1066 licenciés, dont 23 jeunes, pour 42 clubs.

En Guadeloupe, le président Jean-Claude JEAN-BAPTISTE et 2 membres du CD nous attendaient. Plusieurs membres des Îles du Nord nous ont rejoints pour suivre les formations. Ce comité comprend 611 licenciés, dont 30 jeunes, pour 22 clubs.

2 écoles de pétanque ont été labellisées, une en Guadeloupe : la Fusée, le diplôme a été remis pendant l'AG du CD et l'autre pour les Îles du Nord (Saint Barth et Saint Martin).

Une journée pour les jeunes a été organisée, 19 jeunes ont participé, dont 4 des îles du Nord.

Coupe des DROM COM

Les DROM qui ont participé à cette coupe, la Guyane a été la meilleure.

PERPIGNAN – 7 équipes

Vainqueurs : Guyane : MOUA Brandon- YA David- GALIMA Daniel

Finalistes : Guadeloupe : Thierry CAROUPANAPOULE-RAMDINI Bruno-RANGASSAMY Fabrice

AUXERRE – 5 équipes féminines

Vainqueurs : Guyane : Jhasly Rakotonirina-Claire Ya Ma Huab Sib, du Village Bouliste de Cacao.

Finalistes : Martinique : Théophanie Descas-Karine Alminin, de la Boule de Dillon.

Quelques chiffres :

Les formations

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des formations dispensées pendant notre déplacement.

	Martinique		Guadeloupe		Iles du Nord	
	Nombre de personnes	Nombre de diplômés	Nombre de personnes	Nombre de diplômés	Nombre de personnes	Nombre de diplômés
Tronc commun	13	10	11	11	10	10
BF1	10	10	6	6	5	5
Recyclage BF1	4	4	1			
BF2	0					
Recyclage BF2	5		6			
Arbitres et recyclage	13	3	6	3	2	2
Geslico (membres du CD)	6		1		1	
Gestion concours	24		8		2	
Discipline	30		8		2	
Administratif	12		6		2	

Réunions Martinique	Nombre de personnes	Date
Rencontre avec les membres du CD	5	02/01/2023
Rencontre avec les joueurs du club qui ont la triplète féminine vice championne de France	40	06/01/2023

Réunions Guadeloupe	Nombre de personnes	Date
Rencontre avec les membres du CD	7	09/01/2023
AG DU CD	15 club sur 28	14/01/2023

Animation école par un BF1 d'une école de pétanque Guadeloupe		
11/01/2023	La Fusée	Le Moule

Rencontre jeunes Guadeloupe - Iles du Nord		
14 et 15 janvier	19	Baie Mahaut

Le budget

Recettes		Budget prévisionnel		Réalisé		Bilan
PSF (Projet Sportif Fédéral)	10 000 €	Billets d'avion	6 000.00 €	Billets d'avion	8 362.00 €	
		Deplacements	500.00 €	Acheminement	743.36 €	
		Restauration	3 150.00 €	Restauration	1 885.47 €	
		Essence	300.00 €	Essence + parking	312.01 €	
		Cadeaux	50.00 €	Cadeaux	0.00 €	
		Solde 2022	1318.57	Bateau	474.00 €	
TOTAL	10000	TOTAL	11 318.57 €	TOTAL	11 776.84 €	-458,27€

A cause de l'augmentation importante du prix des billets d'avion, nous avons un bilan négatif de 458,27€.



DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

M. RODRIGUEZ (Directeur Technique National). – Bonjour à toutes et tous, vous allez avoir les bilans de cette année et les perspectives pour l'année prochaine.

Sur les collectifs Seniors Masculin et Féminin : depuis quelques années les compétitions se démultiplient dans nos disciplines : TàT, doublette mixte, Triplette Masculin et Féminin, Tir de précision..., on doit faire front avec ces nouvelles disciplines. Il faut savoir que le ministère reconnaît depuis 2021 la reconnaissance du haut niveau sur toutes les disciplines citées, on se doit de préparer toutes ces compétitions même si culturellement nous sommes ancrés sur le triplète masculin ou féminin.

12 championnats internationaux en 2023 dont 11 podiums. Il a regretté d'être passés pas loin d'apporter 2 médailles d'or supplémentaires sur le doublette mixte et le triplète homme au Bénin. Pour cette compétition, je

tiens à féliciter les joueurs et les encadrants car dans un contexte complexe, jusqu'au dernier nous avons hésité à y aller, il a fallu avoir le ministère pour savoir si on était en sécurité, je félicite les joueurs pour avoir atteint ces résultats au Bénin.

Objectifs 2024 pour ces collectifs :

- Du 18 au 23 juin les championnats d'Europe sur un format doublette, mixte masculin, féminin, TàT masculin et féminin en Suisse ;
- Du 10 au 14 juillet : championnats d'Europe triplete et tir de précision Féminin en Espagne*
- 4 au 8 décembre : championnats du Monde triplete et tir de précision Masculin à Dijon, une grosse préparation se met en place ; il y a eu un stage la semaine dernière avec le collectif masculin et féminin pour lancer cette campagne de préparation qui est le gros objectif de la saison.

Conflit de dates entre les championnats d'Europe du 19 au 23 juin avec le triplete féminin et masculin français ; nous avons convenu d'attendre les qualifications pour voir qui nous pourrions solliciter mais cela veut dire que nous ne pouvons pas choisir les meilleurs joueurs que nous présenterons à cette compétition européenne.

Les objectifs pour cette saison : on vise 3 titres et 5 podiums. Pour le Féminin le titre en triplete et un podium au Tir. Aux championnats du Monde Masculin le titre et un podium au Tir.

Pour l'équipe de France Jeunes et Espoirs féminin et masculin coordonnée avec Anna Maillard, la philosophie depuis 2021 est de maintenir l'identité partagée des 4 collectifs, consolider le cursus des sélections, préparation, compétitions ; consolider un des éléments indispensables pour la performance, l'accompagnement collectif et individualiser l'entraînement ce qui n'était pas dans notre culture ; reconquérir la place de leader au niveau international.

Je félicite tous les encadrants, David Le DANTEC et son Staff, Jean-Claude BOIRON et Michel RIPERT sous la coordination d'Anna qui a aussi le collectif Espoirs Féminin, Philippe CHESNEAU pour le collectif Espoirs Masculin, Florence TRELLU pour le Collectif Jeunes féminin et Jérémy CHANEZ pour le Collectif Jeunes Masculin pour le travail mis en place notamment dans cet accompagnement collectif et individualisé.

Vous avez une planification idéale des collectifs France Jeunes et Espoirs avec en point de mire les championnats d'Europe Espoirs Féminin et Masculin et Jeunes quand cela arrive qui sont souvent sur les périodes octobre-novembre. Vous avez la préparation devant vous qui a commencé la semaine dernière avec le stage inter-régional à Douai, puis les stages nationaux et des préparations au travers différents nationaux et un stage final généralement qui regroupe les 4 collectifs qui peut se faire sur 2 lieux : Objat et Nevers.

Le processus de détection, sélection, préparation avec l'entraînement sont mis en avant pour aller chercher les meilleures performances.

Il est mis en place des entretiens individuels, du séquençage vidéo, des statistiques, tout cela fait que nous choisissons les athlètes ou les meilleurs potentiels pour gagner pour prendre le relais des Grands et pour les suppléer à terme. L'idée est de créer l'usine à champions pour rester le leader mondial à terme chez les séniors. Nous, nous voyons un potentiel qui n'est peut-être pas le meilleur qui partira aux championnats du monde parce qu'on pense qu'il deviendra meilleur plus tard par rapport à quelqu'un qui est très talentueux de suite mais qu'on sait qu'il n'évoluera pas.

Les résultats de cette année : une petite déception à Monaco et des championnats d'Europe Espoirs avec une contreperformance de ne pas avoir eu de titres et de ne pas avoir conservé de titres. Les explications sont différentes, nous les gardons entre nous. Nous partirons en Espagne pour aller rechercher le titre en Espagne.

Un aparté sur le Tir de précision en général, il n'est pas dans notre culture de préparer cette discipline, on cherche des solutions mais on voit que l'on n'arrive pas à performer quel que soit le niveau. On cherche un moyen de mieux les préparer cela avait été fait l'année dernière avec des titres l'année dernière notamment chez les Espoirs mais comment on peut arriver à rebondir et être performant tout le temps. Nous sommes en réflexion pour savoir comment préparer au mieux ce type de compétition internationale qui est vraiment typée, d'abord avec une qualification où on doit faire un niveau de points et après un face à face qui est totalement différent.

Le calendrier international pour ces catégories :

Du 3 au 6 octobre vous aurez les championnats d'Europe triplete et Tir de précision Jeunes Masculin-Féminin et Espoirs Masculin-Féminin sur le format de Majorque l'année dernière.

Les objectifs : planification de la saison : stages, déplacements sur les nationaux dans les territoires et le suivi individualisé des joueurs, entraînement spécifique ; des objectifs forts : faire 8 podiums sur 8 et en accord avec les collègues on va aller chercher 5 titres sur 8 dont 3 sur 4 au Triplette.

Les moyens : la fédération est peut-être la fédération qui met le moins de moyen sur le haut niveau. On cherche à structurer pour se faire. Je disais aux seniors : « *la Fédération vient vers eux mais eux que font-ils avec nous pour aller chercher des titres ?* » Rien n'est comparable que de porter le maillot bleu, blanc rouge pour la pétanque et d'aller gagner des titres pour représenter au mieux notre discipline. Je vous remercie. (*Applaudissements*)

M. LE BOT.- Merci à toute ton équipe, vous effectuez un travail sérieux, tout le monde, tous nos athlètes ne sont pas des Dylan ROCHER ; Dylan a le talent et la niaque mais il n'y a pas de talent et de réussite sans travail. Le travail des athlètes est l'entraînement. Ce n'est pas dans notre culture mais je crois que c'est important. On l'a vu en Thaïlande, les pays asiatiques s'entraînent ; il ne peut pas y avoir de résultats dans des compétitions internationales sans un minimum de travail.

ARBITRAGE & REGLEMENTS

M. GRIGNON (*membre du Comité Directeur et responsable de la commission arbitrage/règlements*). – Bonjour à toutes et à tous. Je remercie tous mes collègues qui sont arbitres tout au long de l'année, c'est à eux particulièrement et notamment aux arbitres départementaux que j'adresse toutes mes félicitations et encouragements ; c'est eux qui sont là sur les terrains chaque weekend. (*Applaudissements*)

Bilan 2023 :

Les compétitions : 269 concours nationaux-supranationaux- internationaux - 46.056 équipes – 688 jours d'arbitrage - 25h32 de moyenne par concours par arbitre. 15 organisations n'ont pas respecté la règle. Un arbitre pour 64 équipes.

Ce sont des statistiques faites par Patrick DESSAY et Dominique LEBOTS et Luigi BALDACCHINO ; je remercie aussi Evelyne CHAPILLON qui fait un travail exceptionnel.

En 2023, sur l'ensemble du territoire national, ces compétitions ont été, trop souvent, le théâtre d'incivilités, de violences voire de menaces de mort envers joueurs et dirigeants mais aussi envers nos arbitres dont la mission principale est de faire respecter le règlement de la FFPJP ;

LES ARBITRES SERAIENT-ILS A L'ORIGINE DE TOUS NOS MAUX ?

- une partie perdue, une sanction pour non-respect du règlement, une disqualification pour tenue non homogène, une disqualification suite à un comportement inadéquat, des insultes, menaces de mort et/ou actes violents, une sanction par la commission de discipline compétente... **C'est de la faute de l'arbitre !**

Des concours non arbitrés par manque d'arbitre, des arbitres qui coûtent trop chers aux organisateurs du fait de leur éloignement, un manque de soutien de certains organisateurs et de certains organes fédéraux, lors de la survenance d'incidents, une perte de bénéfices générée par un arbitrage trop rigoureux...une interdiction de servir de l'alcool sur les terrains de pratique... **C'est de la faute de l'arbitre !**

Et que dire lorsque le corps arbitral, lassé de tant d'irrespects, n'établit plus de rapports par craintes de représailles ?

Pourtant, sa protection est renforcée par la Loi :

L'article L233-2 du Code des Sports dispose que :

« *les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public aux sens des articles 221-4, 222-3, 222-8, 222-10, 222-12, 222-13 et 433-3 du code pénal et les atteintes dont ils peuvent être les victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission sont réprimées par les peines aggravées prévues par ces articles.* »

L'occasion m'est ainsi donnée de rappeler aux commissions de disciplines, que ce n'est DONC pas à l'arbitre de prouver que ce qu'il a écrit est vrai mais au prévenu de prouver que ce qu'a écrit l'arbitre est faux.

Soyons responsables et cessons de nous voiler la face !

Mesdames, messieurs les élus, mesdames, messieurs les organisateurs de concours, quand allons-nous comprendre que l'arbitre est une composante essentielle de la compétition sportive.

En sa qualité de juge, il est sous le feu de satisfécits, mais aussi des critiques permanentes, injurieuses, voire des coups.

C'est à chacun d'entre nous, d'intervenir pour arrêter cela. **Agissons.** Concernant les actes de violence subis par des arbitres, certains ont été gravement blessés, les gendarmes sont intervenus, il y a eu des mises en examen. La Fédération, soutient le corps arbitral ; je remercie le Président de la Fédération qui soutient les arbitres dans ces actions

M. LE BOT.- Les arbitres, on peut ne pas être d'accord avec une décision d'arbitre, on leur en parle et quand on est dirigeant on ne critique pas en public les arbitres, il faut être solidaire. La solidarité avec le corps arbitral, il est important de comprendre que ces femmes et hommes, tous les dimanches, les jours de compétitions revêtent le

maillot noir et blanc ne sont pas là pour se faire agresser. Et nous organisateurs de compétition sommes là pour leur garantir sécurité, sérénité dans l'exercice de leur fonction. 2024, des actions seront menées avec :

- ✓ Un retrait des arbitres d'une minute lors du début de toutes les compétitions de l'hexagone.
- ✓ Le port d'un brassard avec comme inscription « NON A LA VIOLENCE ».
- ✓ un plateau télévisé avec le président de la FFPJP et le responsable de la CNA.
- ✓ un communiqué sur tous les réseaux sociaux et à la presse.

Il ne peut pas avoir de compétition digne de ce nom sans arbitre, chaque incivilité est une branche sur laquelle on est assis et que l'on scie. En tant que président de la fédération, je n'accepterai jamais que des fauteurs de trouble, des voyous scient la branche sur laquelle, vous bénévoles, vous et moi sommes assis et que vous contribuez au développement de notre fédération. On m'a reproché d'avoir dit et utilisé le mot « voyou », à partir du moment où l'on menace de mort, que l'on frappe, que l'on insulte, que l'on blesse quelqu'un ce ne sont plus des comportements civils, ce sont des actes qui doivent être dénoncés et pénalement répréhensibles. Il en va de notre crédibilité, de notre image. Il vaut mieux que ce soit le président de la fédération qui se saisisse de cette affaire plutôt que d'un journal qui viendrait faire la une sur ce qui se passe sur un concours de pétanque. Mesdames et messieurs les arbitres, quel que soit votre grade, vous me trouverez toujours à vos côtés, vous pourrez toujours parler avec moi de tout incident mais jamais vous ne m'entendrez, vous critiquer... Le rôle d'un dirigeant est d'être au-dessus de la mêlée et de ne pas contribuer à l'hallali et la mise à mort de nos arbitres. (*Applaudissements*)

M. GRIGNON. - Merci président. J'aimerais préciser l'article 223-6 du Code pénal portant sur la non-assistance à personne en danger, quand vous êtes organisateur d'une manifestation vous êtes responsable de celle-ci. Et lorsqu'un arbitre, un délégué ou un officiel est menacé ou si vous pensez que son intégrité physique peut être menacée, vous avez le devoir d'intervenir ou de faire intervenir les forces de l'ordre, autrement cela pourrait se retourner contre vous. Ne couvrez pas ces belligérants qui ne servent à rien et qui n'ont rien à faire sur un terrain de pétanque. A nous de les faire partir pour avoir des compétitions sereines et que tout le monde y trouve son équilibre.

EXAMENS & CONCOURS :

Examen National 2023-2024 :

- Examen national filière accélérée : 9 candidats
- Examen national filière classique : 13 candidats
- Pôle National d'arbitrage : Concours d'entrée : 7 candidats

Examen Européen à ALBERVILLE

- ☞ 3 candidats reçus :
 - Lydie MALLET du Comité de la Haute Corse (CD 2B)
 - Blandine VELTIN du Comité de la Seine Maritime (CD 76)
 - Christophe DUPONT du Comité de la Seine Maritime (CD76)

NOUVELLES MESURES APPLICABLES AU 01/01/2025 :

- ✓ 1 arbitre obligatoire pour tous les organisateurs de concours de niveau National en 2025 (votée en comité directeur fédéral).
- ✓ 1 arbitre obligatoire pour 1 équipe inscrite en CNC (votée en comité directeur fédéral).
- ✓ Mesures déterminant un quota d'arbitres en fonction du nombre d'équipes inscrites en championnat des clubs (catégorie Open) :
 - ☞ 2 équipes maximum inscrites en CDC : 0 arbitre
 - ☞ 3 équipes au moins inscrites en CDC : 1 arbitre obligatoirement
 - ☞ 2 équipes au moins inscrites en CRC : 1 arbitre obligatoirement

J'ai conscience que ce n'est jamais bon d'imposer. Cette année en 2023, sur des concours nationaux des arbitres ont manqué parce que nous n'en avons plus. On demande toujours au président de région et au président de département : « que faites-vous ? ... » Je ne partage pas cet avis, certes vous avez la responsabilité du corps arbitral mais, pour moi, les premiers responsables, ce sont les présidents de clubs parce que ce sont eux qui organisent les concours et c'est aussi à eux de faire les efforts pour trouver les arbitres.

Merci de votre écoute. (*Applaudissements*)

JEU PROVENÇAL

M. GRIGNON (*membre du Comité Directeur et responsable de la commission Jeu Provençal*). - J'ai pris cette commission en cours de mandat, je profite de l'occasion de remercier les membres de cette commission. Les travaux de la commission nationale du Jeu Provençal.

- ✓ **CREATION DE LA COUPE DE FRANCE en 2023** : de **609** Inscriptions clubs avec **8** joueurs dont **1** femme + **1** coach; pour 2024 nous en sommes à 729.

Je rappelle qu'en Coupe de France, une femme est obligatoire, cela veut dire que 729 femmes vont jouer au jeu provençal. Nous pouvons les féliciter. (*Applaudissements*)

- Formule par département (nombre de qualifiés fixés par la FFPJP) puis par zone
- Quart, Demi-Finale et Finale à Marmande (47)

Je tiens à remercier Florence TRELLU qui nous a trouvé le club de Marmande, hormis le froid, Marmande a été un site exceptionnel tant sur la qualité des terrains que de l'organisation. Nous avons eu des belles parties.

Je remercie Laurent VAISSIERE, Didier SCHMITT et Corine VEROLA, sans qui nous n'aurions pas la Coupe de France, c'est eux qui travaillent en amont pour les tirages, le recensement des équipes.

Edition 2024: regroupement pour les 1/16ème et 1/8ème de Finale, regroupement pour les 1/4, 1/2Finale et Finale.

- ✓ **CREATION DU COLLECTIF FRANCE JEU PROVENÇAL : PREMIERE SESSION: 2024**

- Objectifs : promotion, développement, pédagogie et sportivité
- Collectif : choix d'une pré-liste de 17 joueurs puis mise en place d'un comité de sélection (critères de choix, objectifs) pour choisir 9 joueurs soit 3 par poste

- Joueurs sélectionnés :

Pointeurs : MARTELLO Christophe, ROUVIN Fabrice, LUCCHESI Tony
Milieux : TERRENO Thierry, BOVO Benoît, PEDRAGOSA Thierry
Tireurs : KERFAH Anthony, BEMNOSTEFA Mohammed, VALDES Alain
Coach : BOIRON Jean-Claude

Programme: mise en place d'un à deux rassemblements + participation dans des nationaux + démonstration dans les compétitions majeures voire à l'étranger

- Signature par tous les joueurs d'un règlement intérieur et d'une charte. J'ai été clair avec eux, le premier joueur qui fera l'objet d'une commission de discipline même pour une condamnation avec sursis sera directement exclu de ce groupe France et il ne pourra plus le réintégrer.

A PARTIR DE 2025 :

- Mise en place de détections de joueurs y compris les féminines et les jeunes
- Elargissement du groupe France
- Mise en place de nouveaux critères de sélection

- ✓ **DIVERS TRAVAUX**

- Avis sur le passage pour diminuer le temps de jeu de la boule, 1 mn 15 en expérimentation pour l'année 2024 dans toutes les épreuves.

- Réflexion sur les Championnats de France afin de diminuer la durée des parties de la première journée
- Concertation avec la FFPJP sur les sujets du Jeu Provençal (sélection, durée, avis, ...)

Merci à tous les membres de la commission nationale de jeu provençal pour leur investissement. (*Applaudissements*).

COMMISSION MEDICALE

M. IANNARELLI (*Médecin fédéral, médical équipes de France*). – Bonjour à toutes et tous. La commission médicale est composée du docteur Alexandre ZERDAB, notre médecin coordonnateur du Haut Niveau, le docteur Christian ALIGNE, le médecin de la région AURA, de nos 2 Kinés de l'équipe de France : Richard VANDOOREN et Benjamin DUBOIS.

A) BILAN DE LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE 2023 (SMR).

Bilan rédigé par notre Médecin Coordonnateur de la SMR, le docteur Alexandre ZERDAB que je remercie.

1- Bilan quantitatif

Année 2023 (Inscrits du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023)	SHN
Nombre d'inscrits sur liste ministérielle	64
Nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan réglementaire	45
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait qu'à une partie du bilan réglementaire	0
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait à aucune partie du bilan réglementaire	19
*Taux de suivi complet	70,3%
Taux de suivi au moins partiel	0%
Absence de suivi	29,7%

2- Contenu de la SMR

Il comprend :

- Examen médical : Interrogatoire exhaustif médical et traumatique ; Examen clinique cardiovasculaire, ORL, Acuité Visuelle, Appareil locomoteur, Digestif, Neurologique ; Mesures anthropométriques
- Électrocardiogramme annuel pour les plus de 35 ans, un ECG de référence pour les moins de 35 ans.
- Dépistage d'un déséquilibre alimentaire par auto-questionnaire si IMC > 30 et suivi diététique si anomalie détectée.
- Bilan psychologique : dépistage syndrome dépressif et trouble anxieux par auto-questionnaire et suivi psychologique si anomalie détectée
- Dépistage du surentraînement par auto-questionnaire validé

3- Bilan qualitatif

Est considéré comme anomalie, toute pathologie confirmée ayant nécessité un bilan complémentaire et/ou une prise en charge thérapeutique et/ou une contre-indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.

Sont exclues :

- les variations et les modifications non significatives ou « physiologiques » des paramètres cliniques, biologiques ou autres ;
- les pathologies survenues ou détectées préalablement à la réalisation des examens de la SMR.

Bilan par appareil :

Appareil cardiovasculaire : 1HTA déséquilibrée avec adaptation thérapeutique réalisée.

Appareil Respiratoire : 2 Asthmes équilibrés sous traitement de fond

Pathologies Métaboliques et obésité :

- Diabète non insulino-dépendant équilibré : 1
- Hyperthyroïdie équilibrée : 1
- Obésité modérée : 2 avec prise en charge diététique
- Obésité sévère : 1 avec prise en charge diététique

Appareil locomoteur : 1 lombalgie commune, 1 tendinopathie

Appareil digestif : 1 maladie de Crohn suivie et équilibrée

Bilan psychologique : Aucune anomalie non connue détectée, poursuite de 2 suivis de troubles anxieux

Bilan ORL : Nombre et type de pathologies détectées : 0

Bilan ophtalmologique : Nombre et type de pathologies détectées : 0

Nombre d'état de surentraînement détecté : Aucun

4- Contre-indications prononcées dans le cadre de la SMR

Il est rappelé que la non-réalisation de la SMR peut conduire à une sanction administrative ou disciplinaire fédérale. Cette absence s'apparente à « une contre-indication administrative », terme impropre qui doit être distingué d'une véritable contre-indication médicale prononcée à la découverte d'une pathologie.

Anomalie	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication temporaire	Nombre de cas ayant donné lieu à une contre-indication définitive
0	0	0

5- Conclusions sur la mise en place de la SMR 2023

Le nombre de suivis est stable comparé aux années précédentes. Les suivis incomplets sont absents cette année, probablement grâce à l'allègement des obligations d'ECG ainsi qu'à un meilleur remplissage des dossiers de la part des médecins examinateurs.

Nous n'avons pas détecté de nouvelle pathologie cette année, l'ensemble des pathologies chroniques sont suivies et équilibrées.

B) COMPTE-RENDU MEDICAL DES COMPETITIONS SPORTIVES.

- Championnats de France.
 - Antennes de secouristes
Un Dispositif Prévisionnel de Secours à personne (DPS) obligatoire à partir de 1500 personnes
Cette année des antennes de secouristes étaient présentes et conformes à la législation sur tous les Championnats de France.
 - Interventions médicales
Au total 85 interventions pour des pathologies traumatiques, ostéoarticulaires, cutanées, OPH, ORL, digestives, pulmonaires.
3 évacuations par les pompiers :
 - 1 au CDF Triplette Masculin et Féminin à Perpignan pour un coup de chaleur
 - 1 au CDF Triplette JP à Balma pour une poussée d'HTA avec un malaise général.
 - 1 au CDF Triplette Vétérans à Flamanville pour une glycémie élevée chez un diabétique insulino-dépendant
- Trophée des Pépites
Une dizaine d'intervention pour des pathologies traumatiques, cutanées et ostéoarticulaires.
- Finales des CNC Vétérans et Jeunes
16 interventions pour malaise, HTA, tachycardie, plaies cutanées, conjonctivite, douleurs ostéoarticulaires, traumatismes de la main, brûlure, pathologie digestive et dentaire
- Encadrement des équipes de France
Encadrement habituel avec kinésithérapeute et médecin.
 - CDM Doublettes, Mixte, Individuel et Triplettes Masculins au Bénin du 08 au 17 septembre.
10 interventions médicales pour des pathologies digestives, dentaires, musculaires, cutanées et ORL.
 - CE Triplettes Vétérans et Masculins à Albertville du 17 au 19 et du 21 au 24 septembre.
7 interventions médicales pour des pathologies digestives et dentaires et traumatiques.
Prise en charge et consignes aux délégations étrangères comportant des personnes souffrant de troubles digestifs d'origine alimentaire.
Je remercie mon collègue le docteur Christian Aligne Médecin de la région AURA et membre de la COMED d'avoir assuré la prise en charge de l'équipe de France Vétérans.
 - CE Espoirs Masculin et Féminin à Monaco du 12 au 15 octobre.
6 interventions médicales pour des pathologies digestives, cutanées, lombaires et allergiques
 - CDM Triplettes Féminines et Jeunes à Bangkok du 23 au 27 novembre.
8 interventions médicales pour des pathologies digestives, infectieuses, cutanées, OPH et articulaires.
Pour ce CDM il a été programmé un stage de 4 jours à Patong avant le début de la compétition afin de pallier le décalage horaire, de permettre une adaptation climatique et surtout d'effectuer une préparation physique effectuée par nos 2 kinés des EDF Richard Vandooren et Benjamin Dubois que je tiens une fois de plus à remercier pour leur investissement, leur compétence et aussi leur qualité humaine.

C) LUTTE ET PREVENTION CONTRE L'ALCOOL ET LE DOPAGE.

I- L'alcool.

- Contrôles d'alcoolémie sur les Championnats de France
142 joueurs et joueuses contrôlés : 135 négatifs, 7 avec des taux allant de 0,03 à 0,24mg/l d'air expiré.
48 délégués contrôlés : 45 négatifs, 3 avec des taux allant de 0,03 à 0,24mg/l d'air expiré.
57 arbitres contrôlés : 52 arbitres négatifs, 5 avec des taux allant de 0,03 à 0,15mg/l d'air expiré.
- Contrôles d'alcoolémie aux finales des CNC Jeunes
15 contrôles parmi les coaches tous négatifs
- Contrôles d'alcoolémie au CE Triplette Masculin à Albertville
Une vingtaine de contrôles effectués parmi les joueurs et les coaches tous négatifs.
- Contrôles d'alcoolémie répertoriés sur le plan National
Je tiens tout d'abord à remercier tous les Comités Régionaux et Départementaux qui m'ont envoyé le résultat de leurs contrôles. Un peu plus de 400 contrôles répertoriés dont 4 positifs entraînant la disqualification des joueurs. Il est certain qu'il y a beaucoup plus de contrôles qui sont réalisés lors des qualificatifs mais tous les résultats ne sont pas envoyés au siège.
Nous allons réfléchir à une méthodologie qui nous permettrait d'avoir un reflet plus exact des contrôles sur le plan national.
Je tenais à remercier à nouveau tout particulièrement mon confrère le docteur Christian Aligne pour toutes les actions qu'il mène dans la région AURA et aussi pour les formations aux contrôles d'alcoolémie qu'il assure en visioconférence.
Cette année 23 nouvelles personnes ont été formées (CD01, CD63, CD25).
Si vous êtes intéressés vous pouvez le contacter soit par l'intermédiaire du CR AURA soit directement sur son adresse mail : c.aligne@orange.fr.

II- Le dopage.

- Sportifs sur la liste Haut Niveau.

Une note d'information leur a été adressée comme chaque année lors de la réalisation de la SMR leur rappelant qu'ils sont soumis à la réglementation antidopage.

Il est de leur responsabilité de faire attention à chaque prise de médicament ou complément alimentaire, et d'informer les médecins qu'ils consultent de leur statut de Sportif Haut Niveau.

Avant chaque prise de médicament ils doivent contrôler son absence de la liste des substances interdites :

Le médecin devra vérifier que la substance prescrite soit absente de la liste des substances interdites.

Un outil est disponible sur le site de l'AFLD <https://medicaments.afld.fr/>. Si la substance est interdite, il est recommandé de proposer un traitement autorisé d'efficacité équivalente.

- Collaboration avec la Société Sport-Protect.

Poursuite de la Collaboration depuis 2014 avec cette Société qui informe et protège 100 % des licenciés contre la prise de médicaments parfois d'utilisation courante et de compléments alimentaires utilisés dans le domaine sportif pouvant entraîner un contrôle positif. Son utilisation est gratuite via le site internet : www.dopage.com, Identifiant : FFPJP, Mot de passe : numéro de licence.

- Rappel de la procédure d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT).

- Concerne les sportifs prenant des médicaments classés dans les substances interdites pour une raison médicale, exemple : cortisone, diurétiques, insuline.

- L'AUT est obligatoire dans notre sport pour tout sportif considéré comme étant classé « Elite National » préalablement à l'usage de substances ou méthodes interdites dans le cadre d'un traitement médical.

Aucune AUT à effet rétroactif ne lui sera accordée, sauf en cas d'urgence médicale, d'état pathologique aigu ou de circonstances exceptionnelles qu'il devra justifier auprès de l'AFLD.

Pour tout sportif de niveau infranational l'AUT préalable n'est pas obligatoire et la procédure d'AUT à effet rétroactif reste accessible sans condition.

Comment effectuer une demande d'AUT :

- Formulaire disponible sur le site de l'AFLD, à faire remplir par le médecin prescripteur.

- Envoi en recommandé avec AR à l'AFLD par voie électronique à l'adresse mail : medical@afld.fr.

- Bilan des contrôles antidopage 2023

Contrôle antidopage lors du CDF Triplette Masculin : 5 contrôles tous négatifs

Contrôle antidopage lors du CDF Doublette Féminin et Individuel Masculin : 6 contrôles tous négatifs

Contrôle antidopage lors du National de Cholet : 5 contrôles tous négatifs

D) CERTIFICATS MEDICAUX

➤ Prise de licences

Pour les licenciés majeurs

En application de l'article L. 231-2 et L.231-2-1 du code du sport, la Commission Médicale de la FFPJP a décidé lors de sa réunion du 08 juin 2023, de ne plus exiger la présentation d'un certificat médical pour la délivrance d'une licence.

Désormais, toute personne majeure peut prendre une licence librement sans contrainte liée au certificat médical qu'il soit pratiquant en loisirs ou en compétition pour la saison 2024.

Pour les licenciés mineurs

La réglementation pour les pratiquants mineurs reste inchangée.

Rappel :

La présentation d'un certificat médical n'est donc pas obligatoire pour la délivrance d'une licence à un mineur.

Un questionnaire est réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale de l'intéressé.

Ce questionnaire est disponible sur le site internet fédéral.

A la suite de quoi, la personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste sur l'honneur auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative.

Il est rappelé que pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire ne doit être communiqué au club.

Seules les attestations sur l'honneur sont à fournir au moment de l'inscription et de la prise de licence aux clubs, et ces derniers doivent conserver seulement l'attestation sur l'honneur. Concernant le questionnaire, si une ou plusieurs questions donnent lieu à une réponse positive, la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication est alors obligatoire et uniquement dans ce cas-là.

➤ Absences aux CDF pour raisons médicales.

Toute absence à la participation à une compétition qualificative à un Championnat Départemental ou Régional ou à un CDF pour raison médicale ne se fera plus sur simple présentation d'un certificat médical mais nécessitera l'envoi d'un dossier médical circonstancié à adresser à la Commission Médicale Nationale au siège de la Fédération pour validation.

Merci pour votre attention. Je vous souhaite de passer de Bonnes Fêtes de Fin d'Année
(Pause déjeuner – 12h50)

MODIFICATION DES STATUTS et REGLEMENT INTERIEUR (1)

(Reprise à 15h05)

M. GRANDE. – On va procéder au vote de l'approbation des statuts et du Règlement Intérieur. On a effectué hier un atelier d'environ 1h30 pour vous expliciter cette réforme liée à la loi de 2022.

J'ai eu une question, entre-temps au sujet des membres et des présidents de région ; je vais répondre directement cela sera plus simple, à savoir pourquoi 2 pour présidents de région alors qu'ils en voulaient plus ? C'était tout simplement pour homogénéiser les nombres. Vous avez 2 SHN, 2 éducateurs, 2 arbitres, donc 2 présidents de région élus au comité directeur dont 1 homme/1 femme avec la parité. A savoir qu'étant limité à 25% augmenter le nombre de personnes qualifiées fait augmenter le nombre de membres du comité directeur. Nous sommes déjà à 36 membres au total avec 28 membres élus sur une liste bloquée et 8 autres personnes avec une qualité particulière. Les présidents de région rentrent dans les 25%.

Les débats ont eu lieu hier. Lucette nous avons déjà eu cette discussion. La réponse par mail du Ministère était claire : « *les personnes à qualité particulière rentrent dans les 25%* » ; tu en as même eu la copie par mail.

M. LE BOT.- A l'interrogation de Mme COSTE, nous avons saisi le ministère qui nous a répondu. Il est à la disposition de qui veut le lire.

M. GRANDE.- Les présidents de région ont proposé plus de membres, des choix ont été faits et une décision a été prise.

Je vous rappelle que conformément aux Statuts il faut 2/3 des voix des membres présents.

Vote pour la modification des statuts et RI :

Voix totales : 1866

(Majorité qualifiée des 2/3 des voix des membres présents : 1244 voix)

Pour 1125 Voix - Contre 512 Voix - Abstentions 93 Voix et Non votant 136 Voix

(La modification des statuts et Règlement intérieur est rejetée)

M. LE BOT.- Au travers de ce résultat voit qu'il n'a pas su être convainquant de l'importance d'adapter les statuts. Au regard du résultat il annonce qu'il ne sera pas candidat à la fin de l'année 2024.

PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET 2024

(Budget présenté en annexe)

M. MARAUX (Trésorier général). - Mesdames, Messieurs, rebonjour.

La commission des finances s'est réunie en visioconférence courant novembre. Nous avons aussi eu une réunion du comité directeur pour construire le budget 2024. L'équilibre budgétaire n'a pas été facile à réaliser, même en tenant compte des provisions et du fonds dédié constatés sur le bilan financier 2023. Nous avons prévu une augmentation prudente de 1% du nombre de nos licenciés par rapport aux effectifs 2023, soit 285 000 licences (+ 3000). Le budget 2024 a été validé par le comité directeur fédéral et s'équilibre à hauteur de 5 943 000 €, une augmentation de 4,6% par rapport à 2023. A noter que le budget, sans tenir compte du fonds dédié pour le centre national s'élève à 5 373 000 €. Afin d'éviter les répétitions avec la lettre financière, je vous présente les chiffres en vous précisant uniquement les divers changements pour 2024.

➤ LES RECETTES :

LICENCES ET MUTATIONS : 3 355 400€ - 56% du budget

Pour information, ce poste est la principale source de recettes de notre fédération. Il ne contient pas l'augmentation de la licence, les 2 € supplémentaires font l'objet d'un budget supplémentaire et spécifique pour le Centre National.

Etant donné que nous sommes dans une phase de reprise, nous avons prévu une légère hausse des effectifs (soit 285 000 licences), cela représente 3 000 licences de plus que le réalisé 2023. Cependant nous préférons rester prudent, raison pour laquelle nous avons utilisé de nouveau le fonds dédié « licences » pour palier à l'ensemble des différentes variations.

Nous avons procédé à la réaffectation des 150 000 € du fonds dédié au plan de relance des activités, afin de combler le niveau des licences entre 285 000 et 300 000 licences avant la pandémie.

Pas de réelles variations, nous avons ajusté le budget en fonction du réalisé 2023. Voici les tarifications 2024, pas de changement comparé à l'année 2023. Les tarifs des licences restent toujours de 12€, sauf pour les jeunes Benjamins/Minimes et Cadets, qui restent à 7 €. Pour rappel, le PASS CONTACT concerne tous les publics pour l'ensemble des animations (auparavant, il ne concernait que les jeunes).

AUTRES PRODUITS : 158 700 2,6% du budget

Pour cette rubrique, nous ne constatons pas de grands changements, nous avons réajusté les postes sur les transferts de charges qui vont être réaffectés dans les postes de la DTN et le poste de la professionnalisation.

Pour les produits financiers, nous prévoyons 20 000 € supplémentaires par rapport au budget 2023, suite au réalisé de 55 754 € l'année dernière, soit un budget de 50 000 € en utilisant les nouveaux produits de placements souscrits en 2023.

AUTRES PRODUITS SALAIRES : 574 100 € – 9,6% du budget

Pour les transferts de charges hors DTN et vers la DTN, ce ne sont que des tiroirs qui nous permettent de réaffecter les salaires et charges vers des actions spécifiques (Pétanque Tour, Professionnalisation, comptes DTN). Cette méthode nous permet un suivi comptable des activités et notamment du plan de professionnalisation qui vous a été présenté au Bilan financier 2023.

En ce qui concerne les transferts de charges de la SAOS, nous avons prévu 118 000€, en effet la SAOS compte 1 poste à temps plein et 1 poste sous forme de contrat d'apprentissage, ainsi qu'une côte part pour la gestion administrative (comptabilité, direction et suivi partenariat).

Nous comptabilisons également une aide de l'Agence nationale du Sport de 42 000 €, aide affectée principalement à la gestion des dossiers de subventions ANS de nos clubs et comités qui sont gérés par nous-même sous couvert du Ministère et pour l'accession au Haut Niveau.

L'aide de 10 000 € concerne nos deux alternants (Audrey à la SAOS et Damian pour l'aide sur la gestion des partenariats).

AUTRES SUBVENTIONS ET PRODUITS ISSUS DES MANIFESTATIONS : 478 100 – 8% du budget

Pour cette rubrique des autres produits, nous l'avons augmenté de 74 000 € par rapport au budget précédent, en voici le détail :

Notons l'engouement pour le jeu provençal, avec 604 équipes au départ de la première édition de la Coupe de France.

Pour la finale de la Coupe de France en mars 2024, nous avons prévu des subventions et une vente de billets sur place pour un total de 125 000 €.

Pour la convention Dailymotion, nous prévoyons une recette de 2 500 €, recette qui provient du nombre de lectures des vidéos de la WEB TV fédérales tout au long de l'année.

Pour le Pétanque Tour, 50 000 € de participation des Villes sont prévues (budget réalisé pour 5 étapes qui devraient se concrétiser en 2024)

Pour le centre de formation, une somme de 62 600 € a été mise au budget, ce qui est moins qu'en 2023 dans la mesure où il n'y aura pas de session DEJEPS en 2023/2024.

La nouveauté, plutôt exceptionnelle année olympique oblige, nous avons prévu d'utiliser 25 000 € de notre fond dédié « évènementiel » qui permettra de couvrir nos dépenses pour notre présence sur le village olympique Paris 2024.

Nous avons mis également 60 000 € de plateforme numérique (utilisation de notre fonds dédié)

DTN ET SUBVENTIONS : 192 000€ - 3% du budget

Pour les postes de recettes de la DTN, plusieurs remarques :

La facturation DTN reprend l'ensemble des factures établies pour refacturation des accompagnateurs aux divers déplacements et les facturations émises vers les comités lors des stages ou colloques.

Les recettes du Ministère sont stables et représentent 139 000 €.

Nous avons également 40 000 € de subventions diverses provenant de la ventilation de la subvention exceptionnelle perçue en 2022.

PROVISIONS : 614 700€ - 10,3 %

En bleu, nous prévoyons sur l'exercice 2023 : 285 000 licences *1.30 €, soit 370 500 € en dépenses.

Nous prévoyons d'utiliser, en orange, au vu des divers emplois et des diverses conventions, un montant de 534 700€ pour la professionnalisation.

Si nos estimations se concrétisent, nous continuerions à puiser dans le fonds dédié de la professionnalisation pour les années suivantes 2025 et 2026.

Sur ce poste s'ajoute une utilisation de 80 000 € pour le centre national.

FONDS DEDIE Centre National Michel DESBOIS : 570 000€ - 9,6% du budget

Pour ce poste de recettes, nous affecterons 2 € par licence, donc une prévision de 570 000 € pour les 285 000 licences prévues en 2024. Côté dépenses, vous aurez également ce même poste de dépenses sur le poste Centre National FFPJP.

➤ **DEPENSES :**

STOCKS ET FRAIS DE REUNIONS : 741 000€ - 12,5% du budget

De manière générale sur l'ensemble des postes de dépenses, nous devons tenir compte d'une augmentation des dépenses dues à l'inflation sur de nombreux postes, et ainsi un réajustement des coûts.

Dans cette rubrique, nous avons les dépenses liées au congrès (organisation et subvention à l'organisateur)

Pour les réunions du comité directeur, nous avons dû augmenter le poste, car nous aurons un comité directeur de plus en 2024.

Pour les commissions, nous avons réajusté les budgets en fonction des actions menées, mis en dépenses 80 000 € pour le centre national (architecte + frais divers) pour l'avancement du projet.

Idem pour le numérique, où nous avons notifié 60 000 € de dépenses pour le développement de notre plateforme numérique.

SECRETARIAT ET CHARGES DU SIEGE : 226 800€ - 3.8% du budget

Pour ces rubriques, nous ne constatons pas de différences significatives avec les précédents budgets et bilans.

Pour les honoraires médicaux et kiné, nous avons ajusté en fonction du planning international. Les honoraires sociaux augmentent car il y a plus de salariés à la FFPJP et en Région également avec les postes de CTRF.

Notons également une augmentation pour les loyers des véhicules et le carburant, à la suite d'augmentations tarifaires.

Les charges du siège augmentent de 3 000 € par rapport au budget 2023, notamment pour l'augmentation des fluides.

SALAIRES ET CHARGES : 1 100 000€ – 18,5% du budget

En ce qui concerne les salaires, au global, nous pouvons noter une certaine stabilité. Notons seulement l'arrivée de l'alternant Damian CALVO en renfort pour 2 ans. Ce poste est le 3ème poste principal du budget fédéral.

ASSURANCES – 255 000€ - 4,3% du budget

+5 000 € entre les deux budgets afin d'ajuster les cotisations avec la progression des licences.

CHAMPIONNATS ET COUPES : 1 467 500€ - 24,7% du budget

Ce poste est le poste principal du budget fédéral, représentant presque 1/4 du budget.

Manifestations FFPJP : + 46 000 € de budget sur ce poste, preuve que nos compétitions sont au cœur de nos activités et nous nous employons à assurer le financement de nos compétitions nationales, je vais vous présenter les raisons des variations significatives :

+ 8000 € pour la Coupe de France, en effet nous avons pour la première fois la finale de la coupe de France Jeu Provençal et les tours de zone à financer. Pour la coupe de France Pétanque, la ville de Beauvais participe à la création des terrains, soit une économie d'au moins 30 000 € environ pour notre fédération.

Nous avons des ajustements sur CNC, trophée des pépites, nationaux jeunes et notre présence au salon des Maires. Je vous rappelle également que les aides aux comités / CR pour les championnats de France sont bien maintenues en déduction sur vos fiches financières, il avait été évoqué une nouvelle répartition, qui sera sûrement décidée sur le prochain mandat uniquement. Cette remarque a fait l'objet d'une question diverse et je tenais à vous le préciser maintenant également afin de prendre note et de pas attendre la fin de notre congrès.

COTISATION et AIDES : 49 900€ - 1% du budget

Stabilité des dépenses pour ce poste, qui sont les diverses cotisations FIPJP, CEP, CNOSF ainsi que 30 000 € d'aides sur licences pour nos DROM COM.

DTN : 1 130 200€ - 19% du budget

Ce poste représentant 19 % du budget, voici les principales variations, est le 3ème poste le plus important après les compétitions FFPJP.

Sport et Santé, + 11 000 €, ajustement des missions kiné et médicales, et maintien des enveloppes concernant le sport santé qui va être développé par Charles-Baptiste AGOSTINI, référent sur le domaine.

Pour le développement, promotion du sport, la hausse est générée par l'organisation de l'OFAJ en France (+ 10 000 €), c'est en alternance une année sur deux. Pour le reste, nous maintenons les budgets sur les différents items.

Une certaine stabilité budgétaire sur les collectifs (sport de Haut Niveau). La raison de l'augmentation concerne la création du collectif Jeu Provençal avec une enveloppe de 10 000 € et le collectif Avenir pour une enveloppe de 15 000 €. Certains collectifs ont été ajustés à la baisse en raison du calendrier et des compétitions internationales moins nombreuses ou moins lointaines.

La variation budgétaire pour le poste formation et emploi, est principalement due aux dépenses du plan de professionnalisation, nous avons prévu 534 000 € pour 478 000 € l'année dernière (soit 56 000€ en plus.)

DOTATIONS ET PROVISIONS : 402 000€ - 6,8% du budget

Pour les dotations aux amortissements, nous en constatons un peu moins, pas d'investissement particulier au budget 2024, et nous arrivons en fin de mandats avec certaines immobilisations qui finissent d'être amorties.

Nous retrouvons également la provision annuelle du projet de professionnalisation que nous avons validé à 370 500 €, qui pourra être ajusté en fonction du nombre de licences 2024.

FONDS DEDIE CENTRE NATIONAL : 570 000€ - 9,6% du budget

Diapositive identique par rapport aux recettes. Affectation 2 € par licence, donc une prévision de 570 000 € pour les 285 000 licences prévues en 2024.

LES ELEMENTS POUR 2024 :

Nous allons demander 70% des licences à la fin du premier trimestre 2024, nous intégrerons les tours de Zone de la Coupe de France pour que vous puissiez rembourser au plus vite les clubs concernés.

Pour les mutations, nous attendrons la fiche financière pour la facturation dans sa totalité.

Vos fiches financières vous parviendront pour le 15 octobre 2024 (avec un arrêt des états GESLICO au 30/09/2024), le règlement sera à effectuer avant le 15 novembre 2024 dernier délai. De plus, comme chaque année,

je vous demande d'utiliser le système des virements bancaires beaucoup plus rapide et beaucoup plus facile à traiter par nos services.

Pensez à envoyer vos comptes rendus d'AG et financiers 2023 à l'adresse mail du siège avec une date butoire au **15 avril 2024**.

Pour terminer la commission des finances et le comité directeur vous proposent un budget réaliste et cohérent ; budget dont l'équilibre n'a pas été évident avec des dépenses toujours en augmentation et des recettes stables. Restons positifs pour l'avenir de notre fédération, de l'ensemble de nos comités, de nos clubs et de nos licenciés. Ce budget est une image sur l'ensemble de notre fonctionnement annuel sur 12 mois plein.

Avant, je voulais remercier Ludovic, notre informaticien qui a assuré l'ensemble des présentations de nos documents financiers qui ont été préparés par Christy, notre responsable financière que je remercie de son implication et de son professionnalisme. Merci pour votre bienveillante écoute. (*Applaudissements*)

Si vous avez des questions je suis à votre écoute.

M. COSTE (*Président du CD84*). – Mesdames, messieurs les présidents de comités départementaux, je ferai simplement une remarque nous apportons au Comité directeur de la fédération 260 000€ pour les mutations...

M. MARAUX.- Ce n'est pas d'aujourd'hui, Michel, ça a toujours existé. La fédération vous renvoie bien des choses qui ne sont pas comptabilisés. C'est le fonctionnement.

Propos inaudible...

M. LE BOT.- Quand les gens de ne se déplacent plus, il n'y en aura plus, celle-ci reste aléatoire. Nous avons une réflexion à mener non pas sur un prix uniforme des mutations. Plus on monte dans la hiérarchie, nous avons une catégorie de joueurs où ce sont les clubs qui paient les mutations, pour eux, peut-être, ce n'est pas assez cher et qu'en bas c'est à revoir en mutation interne et externe. Il y aura une réflexion de la fédération sur ce volet.

M. GRANDE.- Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le budget ? *Aucune*

Vote Approbation du budget 2024 : Pour 1385 Voix/ contre 245 Voix/Abs 168 Voix/non exprimés 68 voix

(Le budget 2024 est adopté)

REPONSES AUX QUESTIONS ECRITES

Mme NOEL (*Secrétaire Générale*).- Les questions ont été regroupées par thèmes, certains sujets ont été abordés durant l'assemblée générale.

QUESTIONS	QUI	PROPOSITION DE REPONSES
<p><u>Arbitrage :</u></p> <p>CD 31 : Quels sont les critères de désignation des arbitres Nationaux sur les concours Nationaux ?</p> <p>Il est nous paraît surprenant de voir une arbitre de ROUEN être désignée sur le National de FENOUILLET (CD31) par exemple. D'autres désignations de ce type ont été signalées. Les organisateurs sont surpris par ces déplacements si lointains, qui impactent bien entendu le résultat financier de la compétition, mais de plus, qui sont en contradiction avec l'effort que nous devons tous faire pour réduire la pollution liée à ces déplacements ».</p> <p>CD 91 : Règlements des compétitions : quid quand il n'y a pas d'arbitre désigné par le comité : que doit-il se passer ?</p> <p>Combien de concours un arbitre doit il arbitrer pour maintenir son degré d'arbitre ? parmi les concours qu'il doit arbitrer, combien dans sa catégorie ? ex pour un arbitre régional, combien de concours régionaux ou championnats régionaux doit il arbitrer ?</p> <p>CD 69 : Les arbitres demandent qu'une fois le but lancé, le joueur n'ait plus le droit de toucher le terrain (boucher trous, tamiser le terrain)</p>	<p>CD 31 CD 91 CD 69</p>	<p>Commission arbitrage (Patrick GRIGNON) :</p> <p>CD 31 - La CNA envoie le calendrier des Nationaux aux arbitres. Ces derniers se positionnent en sachant que chaque arbitre ne peut effectuer plus de deux fois consécutifs le même concours.</p> <p>La désignation des arbitres pour les concours nationaux, se fait à l'échelon national et en aucun cas ne peut être restrictif en tenant compte de la distance.</p> <p>CD 91 - Quand aucun n'arbitre n'est présent sur la compétition, l'organisateur palie à cette carence, sans toutefois avoir les prérogatives de l'arbitre.</p> <p>Cela dépend du responsable des arbitres, qui connaît ces arbitres. Et surtout cela dépend du nombre d'arbitres que possède le comité.</p> <p>CD 69 - C'est la FIPJP qui rédige le règlement, une demande a déjà été transmise dans ce sens. Actuellement cette réflexion est à l'étude et une réponse nous sera donnée ultérieurement.</p>

<p>GESLICO</p> <p>CD 91 : Saisie des concours dans GESLICO : mixtes vétérans, nationaux féminins : pourrait-on avoir un focus sur le mode de saisie selon le type de concours ? Par exemple, dans le 91 les mixtes vétérans ont été saisis en mixte ; de ce fait, dans l'extraction des concours, les points ne sont pas en TC vétérans mais en TC vétérans idem pour certains nationaux féminins : ex le national de Sens est saisi en sénior et non en féminin (Jeu Pétanque, catégorie Sénior)</p>	<p>CD 91</p>	<p>GESLICO (Didier SCHMITT) :</p> <p><i>Le paramétrage des concours est mal défini dès le début. Cependant, cela ne fausse pas la classification.</i></p>
<p>Formation :</p> <p>CD 91 : Qu'en est-il de la formation de Graphiqueur ?</p> <p>CD 69 : Ne pourrions-nous pas modifier le système du tronc commun car du fait des démarches compliquées pour des personnes qui veulent simplement arbitrer ou encadrer les jeunes cela met un frein à vouloir faire tout ce cursus ce qui entraîne une perte d'arbitres et d'éducateurs qui nous disent "c'est la galère votre truc"</p>	<p>CD 91 CD 69</p>	<p>Formation (Véronique BAJOLLET et Didier CHAUVIN) :</p> <p>CD 91 : Programme de formation (Véronique BAJOLLET)</p> <p>CD 69 : Sujet remis sur la table lors de la prochaine réunion au premier trimestre 2024</p> <p><i>Les modalités actuelles ne sont pas satisfaisantes, il faut y retravailler.</i></p>

Championnat des clubs :

CD 46 : Révision des points en championnat des clubs

Il s'avère que nous subissons tous des arrangements entre clubs lors des dernières journées des différents championnats avec des matchs nuls plus ou moins suspects. Dans mon comité et ma région nous avons été impacté par ces arrangements que nous avons dû résoudre en comité de pilotage.

Ne serait-il pas opportun de réviser le nombre de points alloués lors des rencontres ?

Proposition : 4 pts la victoire ; 2 pts le match nul ; 1 pt la défaite 2.

CD 41 :

En Championnat National des clubs lorsqu'il y a trois rencontres et en plus les Tête à Tête en deux tours serait-il pas possible de commencer à 8h30 le samedi matin pour terminer plutôt le samedi soir car il y a reprise le dimanche matin à 8h00 ? (Souvent le samedi soir on termine à 22h30 voir 23h00)

CD 41 : La vente d'alcool fort est de plus en plus récurrent en CNC. Est-ce que la Fédération pense mettre des directives en places dès 2024 pour arrêter ce fléau et prendre des sanctions envers ces clubs ?

Championnat des clubs (Laurent VAISSIERE) :

CD 46 : Malheureusement les situations d'arrangements entre les équipes lors des dernières journées n'est pas nouveau. Les différentes modifications de barème ne changent rien et les simulations effectuées ont mis en évidence que quelle que soit la formule vous aurez toujours des situations avec un risque d'arrangement. Ce que vous allez éviter pour une rencontre vous allez la retrouver pour une autre. Je rappelle que nous disposons de toute une série de sanctions possibles et que tous les ans nous avons des exemples de clubs sanctionnés.

CD 41 : Il est difficile de trouver des horaires qui conviennent à tout le monde et il faudrait pratiquement des horaires à la carte pour chaque groupe. Si on commence plus tôt, j'aurai forcément des plaintes de clubs qui vont m'expliquer qu'ils devront partir la veille et donc payer une nuit d'hôtel supplémentaire, économie qu'ils font en partant tôt de bonne heure pour jouer qu'à 9h30. En revanche on peut estimer que vu les distances, en CNC 1, tous les clubs partent la veille ce qui permettrait en effet de débiter à 8h30, ce sera proposé en 2024.

CD 41 : Les journées de CNC doivent respecter les mêmes règles que n'importe quel autre championnat, il sera rappelé aux clubs organisateurs leurs obligations. De plus je rappelle que des contrôles d'alcoolémie peuvent être mis en place. Le délégué peut demander une autorisation de procéder aux contrôles d'alcoolémie.

<p><u>Championnats des clubs féminins :</u> CD 01 : Allons-nous recevoir une convention comme pour les ententes jeunes ? En cas d'entente les joueuses joueront sous quel maillot ? maillot d'un club de l'entente ou faudra-t-il une nouvelle tenue ? Il n'est pas possible de monter en CRC mais est-il possible à l'entente de monter en division départementale ? Si un club a une équipe en CDC, ce club peut-il faire partie d'une entente ? et des joueuses de l'entente peuvent-elles changer d'équipes en cours d'année ?</p>		<p>CD 01 ; Pour toutes les questions pratiques concernant le championnat des clubs féminins 2024, je vous invite à vous reporter sur la note questions réponses envoyée à tous les comités le 30 novembre.</p>
<p><u>Gestion administrative :</u> CD 46 : Devenir d'un comité : L'année prochaine sera une année électorale pour toutes nos structures. Dans le cas où aucune liste ne serait établie, qu'advierait-il ? Les clubs pourraient-ils être sous la tutelle d'un autre comité ?</p>	<p>CD 46</p>	<p>Administratif (Xavier GRANDE) :</p> <p>Dans une telle hypothèse, qui n'est par ailleurs jamais arrivée, il conviendrait de procéder à un scrutin UNINOMINAL si les statuts le prévoient, comme pour les nouveaux statuts de la FFPJP. A défaut un nouvel appel à candidature devra être effectué. Dans le cas extrême énoncé, on pourrait envisager une mise sous tutelle, décidée par la FFPJP envers un autre CD voie le CR.</p>
<p><u>Contrôle d'alcoolémie :</u> CD 25 : Tous les Comités Départementaux ne font pas de contrôles d'alcoolémie. Par souci d'égalité entre CD, la FFPJP ne peut-elle pas instaurer des contrôles d'alcoolémie obligatoires pour les Championnats qualificatifs. Aléatoires jusqu'en ¼ finale, obligatoires en ½ finale ».</p>	<p>CD 25</p>	<p>Contrôles d'alcoolémie :</p> <p>Les contrôles d'alcoolémie ne sont pas obligatoires mais il appartient à chaque président de département ou de région dans son champ de compétence de le rendre obligatoire. Il peut diligenter quelques personnes . Il faut le préciser dans le règlement intérieur.</p> <p>Pour la FFPJP, on le fait sur tous les championnats de France.</p>
<p><u>Commission sportive :</u></p>	<p>CD 39 CD 69</p>	

<p><u>Tir de précision :</u></p> <p>CD 39 : Le championnat de tir de précision senior fait-il l'objet d'une réflexion au point de vue national ? En effet, le coût pour les organisateurs sont colossaux tant le besoin en arbitres, par exemple, est conséquent.</p> <p>Dans notre cas, ce sont les districts (appelés secteurs par ailleurs) qui ont dû supporter ces frais importants lors des phases pré-qualificatives puis le CD39 lors de la phase finale (6 pas de tir, donc 12 arbitres !) Au total (districts + CD39), plus de 2400€ pour finalement sélectionner quelques joueurs et joueuses qui devaient ensuite se rendre sur l'épreuve régionale. C'est trop d'efforts financiers engagés et disproportionnés par rapport au nombre restreint de lauréats potentiels.</p> <p>Même si cette épreuve est bisannuelle, le CD39 a décidé de ne plus y participer dans sa forme actuelle, d'où ma question.</p> <p><u>CD 73 :</u> Concernant le tir de précision, est-il possible d'alléger les pré-qualifs en club pour éviter la complexité de l'organisation, ainsi que son aspect financier (frais arbitrage...)?</p> <p><u>Non classés/promotion :</u> CD 69 : Comment se passe les concours promotion pour les non classés, car ces joueurs ne jouent que le promotion, c'est pour ça qu'ils prennent des licences, nous risquons de perdre beaucoup de licenciés.</p>	<p>CD 73 CD 95</p>	<p><i>Tir de précision (Corine VEROLA et Laurent VAISSIERE) :</i></p> <p><i>CD 39 : Il est vraiment dommageable de raisonner en matière de coût surtout dans la mission de service public qui est confié aux comités départementaux. Le tir de précision est une épreuve reconnue par notre ministère et qui figure dans tous les championnats internationaux, il est donc tout à fait logique qu'elle soit déclinée dans nos championnats départementaux, régionaux et de France. Pour autant au vu de l'importance de la logistique à mettre en place et de l'aspect chronophage, il a été décidé que cette épreuve aura lieu que tous les 2 ans. En ne souhaitant plus l'organiser vous privez vos licenciés et de leur demande d'y participer.</i></p> <p><i>CD 73 : C'est du ressort même du comité de décider du processus mis en place pour le tir de précision, les années paires servant justement aux clubs de procéder à leurs éliminatoires internes</i></p> <p><i>CD 69 : Les joueurs non classés peuvent participer à tous les compétitions, cependant il a été demandé aux CD de mettre en place des animations pour cette catégorie pour justement les emmener vers la compétition.</i></p> <p><i>CD 95 : C'est regrettable que vous n'ayez pas compris le sens de cette démarche. Tous les ans nous avons de nombreux primo licenciés mais qui</i></p>
--	------------------------	---

<p>CD 95 : Une seule chose pourquoi avoir créé les non classés</p>		<p><i>malheureusement ne renouvellement pas leur licence les années suivantes faute d'avoir pu être intégrés dans nos compétitions au niveau bien trop élevé pour performer. C'est pour cela qu'il a été demandé l'an passé que les comités mettent en place avec leurs clubs des animations pour cette catégorie afin qu'ils soient intégrés dans le giron fédéral.</i></p>
<p><u>Finances :</u> CD 01 : Suppression indemnité de déplacement France : Au congrès 2022, il était prévu la suppression de l'indemnité de déplacement championnat de France pour les CD, est-ce toujours prévu ? Si oui qu'allez-vous faire de cette "grosse" enveloppe ?</p>	<p>CD 01</p>	<p>Finances (Jean-Marie-MARAUX) :</p> <p>Le sujet avait été évoqué sous la forme d'une réflexion sur ces indemnités qui existent depuis toujours. Il semble nécessaire de travailler sur le sujet mais je peux vous rassurer en vous informant que les indemnités de déplacement sont maintenues dans l'état pour 2024 (voir le budget). La Fédération proposera certainement une nouvelle répartition pour le prochain mandat en tenant compte de critères supplémentaires à définir.</p>
<p><u>Tenue sportive :</u> CD 38 : Il faudrait imposer le bas sportif dans toutes les compétitions La pétanque ne sort pas grandi avec ces pantalons troués, déchirés De plus, cela faciliterait le travail bénévole des délégués dans les nationaux dont je suis</p> <p><u>Port du jean :</u> CD 01 : Pour les nationaux interdire les jeans mettre le bas sportif obligatoire comme dans toutes les autres compétitions ? Nous sommes un sport.</p>	<p>CD 38 CD 73 CD 01</p>	<p>Tenue sportive (Michel LE BOT et/ou Laurent VAISSIERE) :</p> <p><i>En matière de tenues, il faut se rappeler que nous partons de très loin et on peut que se féliciter des progrès accomplis mais en effet il nous reste encore du chemin à parcourir pour arriver à ce que l'on connaît dans nos championnats puissent s'appliquer dans toutes nos compétitions. Pour 2025 nous pourrions étendre cette obligation à tous les concours nationaux et régionaux.</i></p>
<p><u>JEUNES :</u> CD 44 : Nationaux Jeunes : Qu'en est-il de la subvention DECATHLON de 540 € pour les Nationaux jeunes ?</p>	<p>CD 44 CD 38 CD 01</p>	<p>DTN et commission Jeunes :</p> <p>Réponse CD 44 sur la subvention Décathlon pour les nationaux Jeunes :</p> <p><i>Décathlon a décidé de rester sur les mêmes montants : 180€ en cartes</i></p>

<p>CD 44 : Changements intervenus pour nos jeunes :</p> <p>la fait bientôt 5 ans qu'il n'a pas été organisé par la FFPJP un COLLOQUE des EDUCATEURS, le dernier colloque a eu lieu sous la précédente mandature et pourtant énormément de changements sont intervenus pour nos jeunes depuis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Qualification à la région pour le CDF jeunes au lieu d'une qualification mixte comités et région</i> - <i>CDC Jeunes : Championnat par équipes départemental avec un minimum de 4 équipes et l'ajout d'une catégorie (cadets).</i> - <i>Entente de clubs pour le CDC</i> - <i>Quotas jeunes passage de 96 équipes à 64 équipes</i> - <i>Date du championnat de France jeunes modifiée 13 et 14 juillet au lieu de la troisième semaine Aout.</i> <p>Nous pensons qu'au vu de tous ces changements, il est nécessaire de faire un point pour que les clubs, les comités et les régions puissent s'exprimer suite à cela et qu'un vrai débat puisse s'installer avec la DTN pour un retour terrain de toutes ces actions.</p> <p>CD 38 : Pour les championnats des clubs jeunes en 2023, il était précisé qu'un comité devait avoir AU MOINS 4 clubs pour prétendre à participer au CRC.</p>		<p><i>cadeaux par catégorie soit 540€ par national avec les 3 catégories</i></p> <p>Réponse CD 44 sur le Colloque :</p> <p><i>La Direction Technique Nationale a bien souhaité regrouper l'ensemble de ses correspondants techniques régionaux à travers un colloque des Equipes techniques régionales du vendredi 04 février au dimanche 06 février 2022 . Ce colloque aurait dû avoir pour objectif de présenter les orientations fédérales au travers des directives techniques nationales avec la déclinaison du projet fédéral sur vos territoires pour la suite de l'olympiade. Par manque d'inscrit ce colloque a dû être annulé. Les sujets évoqués ont du coup été débattu et traité avec vos représentants régionaux par la commission des jeunes. Nous reviendrons sûrement en 2025 sur l'organisation d'un colloque.</i></p> <p>Réponse CD 38 sur la règle des 4 clubs :</p> <p><i>Effectivement, c'est autorisé par le règlement de pouvoir se regrouper à 2</i></p>
--	--	---

Pourtant des comités dans d'autres régions n'ont pas fait de CDC ou n'ont pas eu 4 équipes dans leur CDC et ils ont pourtant participé aux CRC et peut être aux CNC.
Pourtant la DTN avait été catégorique!!
Quelle règle en 2024 ? Des règles seront appliquées pour TOUS?

CD 38

Educateur :

Dans mon Comité, des membres de l'ETD Isère qui sont BF2 entraines et suivent aussi des seniors principalement féminines dans leurs clubs et souhaiteraient pouvoir les suivre sur les championnats.

Dans nos règlements, la position de l'éducateur est connue pour les jeunes et pas grand chose ou rien pour les seniors.

L'article 30 dans le RAS parle d'encadrer, terme vague et sujet à interprétations

Il faudrait bien préciser le rôle exact dans les compétitions

CD 01 :

Championnat Jeunes :

- Est-il prévu de continuer le système Swiss ?

Région Occitanie :

Quotas :

Je vous remercie pour votre méthodologie d'attribution d'équipes par régions, qui si elle ne me satisfait pas entièrement a au moins, le mérite

départements pour faire un CDC à 4 équipes. Ces règles seront maintenues en 2024 pour tous. (des passes droits en 2023 ?)

La règle n'a pas été modifiée et à chaque fois que nous avons eu connaissance de tels faits, nous avons refusé la participation du CD à la phase régionale. Malheureusement nous n'avons pas toujours toutes les informations et c'est avant tout aux régions de contrôler que les équipes participantes à leur CRC jeunes respectent bien les critères de qualification.

Réponse CD 38 sur le fait de pouvoir coacher en seniors :

Le règlement n'interdit pas de coacher. C'est au département de terminer qui est le délégué.

Réponse CD 01 : oui le système swiss devrait perdurer

d'exister : moins de 32 équipes = 4 équipes régionales au France ; plus de 32 équipes = 8 équipes régionales.

Je pense que ce seul critère d'organisation des Championnats Régionaux mérite de se voir ajouter d'autres critères comme les résultats sur les Championnats de France de l'année n-1, la participation sur les Chpts Départementaux, la participation et/ou les résultats sur les Nationaux jeunes, le nombre de licences jeunes dans le département par rapport à la région etc.

Ce qui permettrait peut-être d'envisager un quota intermédiaire de 6 équipes Régionales ?

Concernant les attributions 2024, vous écrivez :

"Nous vous proposons donc le tableau ci-joint avec pour base l'attribution de :

- 8 équipes par catégorie pour les Régions qui organisent un Championnat Régional à 32 équipes
 - 4 équipes par catégorie pour les Régions qui organisent un Championnat Régional à 16 équipes.
- Seuls la Corse et les DOM-TOM se voient attribuer **arbitrairement** leurs équipes."

Pourquoi "arbitrairement" ?

Pourquoi l'attribution de 5 équipes par catégorie pour la Région Grand-Est ?

Réponse Occitanie : Quotas et critères (Mireille)

A la demande de certaines Régions, la commission jeune a travaillé sur un premier critère (32 équipes soit 8 qualifiées / 16 équipes soit 4 qualifiées).

On pourra retravailler sur d'autres critères si plusieurs régions nous le demandent.

M. CHIRAND (Président AURA). – Nous n'avons pas eu de réponses à nos questions ou alors la réponse a été à côté, notamment sur le bas sportif et pour les quotas où sont les critères sportifs, ce sont des critères mathématiques. On sort de 10 ans d'errement sur les quotas de jeunes. En Aura, on a 2 équipes championnes de France, elles ne pourront même pas défendre leur titre, au moins une... Alors Mireille je te pose la question : « c'est toi ou moi qui leur annonce ? » Je prendrai mes responsabilités.

Mme NOEL. - Nous avons envoyé aux Régions un tableau récapitulatif du nombre d'équipes que nous pouvions proposer, sur le seul critère : 32 équipes, voilà 8, 16 et 4 ; tout le monde a répondu, toi tu n'étais pas d'accord, tu as le droit ; j'ai eu aussi 2 remarques d'autres régions ; j'en ai fait part au comité directeur jeudi soir, la liste définitive des quotas sera envoyée la semaine prochaine à toutes les régions.

M. CHIRAND. - Nous avons refusé non pas le chiffre 8, 9, 10, 25 mais sur la manière d'y arriver, il n'y a aucun critère sportif, bientôt on tirera au sort... Y'a des critères sportifs, Mireille ?

Mme NOEL. - Non, je le confirme. L'année dernière, on n'a pas parlé de critères sportifs...

M. CHIRAND. - L'année dernière on nous annonce 92 équipes, on ne change rien ; 3 mois après... 64, à quoi servent les Régions ? A quoi sert la commission des Jeunes ?

Mme NOEL. - Je peux vous assurer que ce n'est pas simple. Déjà entre régions vous n'êtes pas d'accord sur ce que vous voulez...

(Pause)

DEBAT SUR MODIFICATION DES STATUTS et REGLEMENT INTERIEUR

M. DE BASTOS (Président du Comité du Jura). - J'aimerais revenir sur ce qui s'est passé tout à l'heure. Je suis le président d'un comité de 1500 licenciés, quand je viens ici, vous me connaissez pour certains, je prends la parole, je pense que modestement, ma critique est souvent constructive. Aujourd'hui j'ai honte que certains aient décidé de mettre notre fédération dans une situation périlleuse, avec un risque de perdre sa délégation de service public. Vous n'aimez pas la pétanque ! Je le dis franchement vous vous êtes trompés de vote, vous aviez à voter des statuts qui à 95% d'entre eux, sont imposés, par notre ministère et pour les 2%, en particulier sur la liste bloquée, au nom d'une petite infirme partie d'un texte, vous avez décidé de mettre notre fédération à mal. Je vous le redis c'est une honte ! Et je ne crois pas que certains dans cette salle aiment la pétanque autant qu'ils le disent car on ne prend pas ce genre de risque en mettant, dans le premier trimestre 2024, notre fédération au pied du mur avec les frais que représentent une Assemblée Générale Extraordinaire. Vous irez les supporter les 35% qui ont voté contre ce texte. (Applaudissements)

M. RICARD (CD31). - Je partage l'opinion de mon collègue qui vient de s'exprimer. Je voudrais rajouter une chose qui me préoccupe, le vote a été fait quand tous les départements n'étaient pas présents, la preuve certains n'ont pas voté. Je pense que la pétanque est une famille, on lave notre linge sale en famille mais on ne peut pas prendre une décision aussi lourde de conséquences quand plusieurs membres de la famille ne sont pas là. Je demande donc si statutairement ou juridiquement, nous ne pourrions pas réorganiser le vote avec tous les votants ? (Applaudissements)

M. GRANDE. - Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents. On ne parle pas de voix exprimées. On ne parle pas de majorité, de tenir compte des bulletins blancs, des membres présents... On a distribué les boitiers, aujourd'hui nous avons 1866 membres présents. Ce sont exprimés réellement 1730. Certains ont pu ne pas voter, être hors de la salle ou ne pas souhaiter voter. Première chose.

La deuxième : est-ce qu'on peut refaire le vote ? On va lire les statuts, c'est très clair : « les statuts ne peuvent être modifiés par l'Assemblée générale dans les conditions présentes au présent statut, sur proposition du Comité Directeur, c'est ce qui a été fait dans l'ordre du jour ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'assemblée générale aujourd'hui.

Donc si les membres votants souhaitent faire une proposition de modification des statuts, il faut que vous soyez un dixième des membres.

M. PASCUAL (Président du CD35). - Je suis président d'un comité de 3100 licenciés, on s'exprime très peu dans l'ouest, j'aimerais moi apporter une réflexion sur le fait qu'il y a eu a priori quiproquo sur la représentation des présidents de région à la Fédération. Nous comités, nous n'assistons pas à vos débats présidentes et président de région et plutôt que de revoter quelque chose dans 6 mois, est-ce qu'il ne serait pas

possible d'avoir un débat d'une demi-heure entre les représentants de région, des comités et les membres de fédération ? Nous sommes là, on ne peut laisser une fédération dans un tel état. Je rejoins mes collègues des comités départementaux, on s'aperçoit quand même que dans 6 mois on va être obligés de revoter quelque chose et nous avons une fédération qu'on laisse dans le flou alors qu'il faut le reconnaître du travail est fait, du développement est fait et tout ce qui nous a été présenté depuis 2 jours déjà semble être constructif et rappelons-nous que nous n'avons pas toujours eu cela. Merci pour le travail engagé. Je demande un débat.

M. RIGAUD (*président du CD34*). - Je trouve dommage pour des raisons autres que celle de la réunion que nous n'avons pas pu assister au vote, on était pris ailleurs dans les couloirs, le repas était un peu long. Cela s'est fait un peu vite et on n'a pas pu voter et d'autres comités également et là je ne suis pas d'accord.

M. GOUSSARD (CD78). - Un point d'achoppement et si on revient là-dessus on aura 10% qui seront d'accord pour modifier les statuts dans ce sens : la liste bloquée gêne. Si on fait comme les municipales, celui remporte, il a 50% et le reste est partagé entre toutes les listes, ça passera.

M. LE BOT.- Pour la liste bloquée, n'en faites pas une grande affaire ; la commission mixte paritaire a travaillé sur différents scénarii, après avoir travaillé durant des mois, il leur a semblé qu'au vu du vote des clubs qui aura lieu l'année prochaine, ce qui paraissait le plus simple à expliquer, à prendre, était la liste bloquée. J'ai en tant que Président et le comité directeur a accepté le mode de liste bloquée. Je l'ai dit hier après-midi, le seul vote qui me paraissait, moi, une impasse pour la fédération était le vote en mode plurinominal. Le vote en liste bloquée existe déjà dans bon nombre de comités départementaux et certains comités régionaux. Quand on me parle d'opposition, on n'est pas dans un conseil municipal on est dans une fédération avec des comités départementaux et le président de la fédération a besoin de tout le monde pour mener à bien l'ensemble des opérations et des missions qui lui sont confiées tout au long de l'année ; si vous avez une opposition qui n'est pas d'accord, de prime abord, avec votre projet, au sein de votre comité directeur par le biais d'un scrutin mixte il va falloir d'abord que le président de la fédération, qui est élu, réussisse à convaincre ses opposants que son projet est bon et que si jamais ils sont dans une attitude constructive, oui il travailleront avec lui, mais s'ils ne le sont pas il y aura toute une partie du comité directeur qui assumera l'ensemble des missions et une autre qui ne l'assumera pas. Je fais partie de ceux qui ont milité pendant longtemps pour le scrutin de liste. Le scrutin mixte, avec soit la proportionnelle, soit avec une partie à la majorité et une partie en plurinominal, oui, à la condition que tout le monde aille dans le même sens. Le plurinominal est un scrutin de liste bloquée déguisé. On sait tous quand on a plus de candidats que de places à pourvoir, on flèche un nombre de personnes ; pour moi, c'est le mode de scrutin le plus hypocrite qui existe.

Au lieu d'annoncer clairement avec qui je veux travailler, je dis avec qui je ne veux pas. Aujourd'hui d'avoir un groupe de personnes que le président de la fédération ou le candidat choisit à qui il propose sur la base de compétence des postes, à qui il propose de se rallier autour d'un projet collectif proposé à l'Assemblée moi cela ne me paraît insurmontable comme problématique. S'il s'avère au fil du temps que ce n'est pas le bon, on changera. Je vous rappelle que l'opposition à un comité directeur c'est le contre-pouvoir de l'Assemblée générale. Si le comité directeur ne fait pas des choses bien, il peut être sanctionnée par une Assemblée générale composée de présidents de comités départementaux, demain de présidents de comités départementaux et de clubs. Pour moi, ce point n'est pas un problème. Le problème était par rapport à l'établissement des statuts ; ça a été un débat au sein de la commission sur : est-ce que les présidents de comités, compte tenu du fait que le collège des régions n'était pas un collège obligatoire. Moi, j'ai proposé, au moment où il y a eu la première mouture des statuts, et malgré ce que je lis sur les réseaux sociaux et ce que j'entends où on me dit « *si on enlevait l'échelon régional, ce serait bien...* » ; Moi, je dis non. L'échelon régional est un échelon important dans le développement de la pratique sportive, pétanque et jeu provençal en France. C'est un relais de la fédération. Quand j'ai proposé la notion de collège, au sein de la commission, je n'y participais pas, il y a eu des débats : « est-ce que l'on accorde des voix aux présidents de comités régionaux ou pas ? Le choix qui a été fait, ce qui a été proposé, était de dire qu'il y aurait 50% pour les clubs et 50% pour les Comités départementaux. Compte tenu de cette orientation, nous avons donc proposé la constitution d'un collège des régions avec 2 personnes siégeant au comité directeur de la Fédération Française de pétanque et de jeu provençal avec voix délibératives. Depuis 3 ans deux représentants des régions participent au comité directeur sauf qu'ils sont membres du conseil national et membres du collège des régions. Lorsque nous faisons nos réunions du comité directeur, conseil national et conseil des régions en même temps, ces élus-là ne peuvent pas participer à nos débats parce qu'ils sont pris dans d'autres lieux de réunion. J'ai donc proposé que le collège des régions devienne une entité à part entière, qu'il puisse se réunir autant de fois qu'il le souhaite et il soit représenté au comité directeur de la fédération par 2 personnes, un homme et une femme. On m'a dit : « ah, non ce serait mieux 4 et peut-être 3... » ; Moi, j'ai 2 personnes qui vont représenter les arbitres. Vous êtes combien d'arbitres ? 2800. Deux personnes vont représenter les éducateurs qui sont près de 6000 personnes... Et j'en aurais 4 qui représenteraient 13 régions... Le comité directeur de la fédération, en son âme et conscience, au vu des propositions de la commission mixte paritaire qui a travaillé sur le sujet, a pris une décision. Elle n'est peut-être pas bonne, mais c'est celle que nous avons prise. A la sortie il s'avère que nous n'avons pas la majorité sur ces

statuts. Et alors ? Je ne vis pas de la pétanque. J'ai un dessein pour la pétanque. Je me rends compte que de proposer quelle que chose qui va construire la fédération en y incluant toutes les parties prenantes, arbitres, éducateurs, sportifs de haut niveau et régions, on me dit : « *président, non...* ». J'entends.

Et d'un coup on se dit que le président a pris une décision à chaud. Non. Vous croyez que quand on est en train de se battre sur 2, 4 et qu'on me dit « *peut-être au congrès, si ce n'est pas 4, on en discutera, on bougera ...* » ; vous croyez que le président de la fédération, il se dit que hop, c'est le hasard. Le hasard n'existe pas. Cependant qu'est-ce qui sous-tend la décision ? Je n'en sais rien !

La seule chose que je sais aujourd'hui, c'est que je me retrouve, moi, président de la FFPJP, après avoir pris le temps d'expliquer, hier après-midi, les enjeux, après avoir pris, le temps de monter une commission mixte paritaire réunissant toutes les personnes, avoir dit à des personnes de travailler pour produire un document qui vous a été envoyé longtemps à l'avance, personne ne me fera croire que dans le vote, il y a du hasard. Vous êtes des personnes responsables. Le choix que vous avez fait est un choix responsable. Et je n'ai pas pris une décision à chaud, parce que je savais que l'enjeu... Il faudrait un parallèle. Je n'ai pas la grandeur du Général De Gaulle quand il a proposé le référendum sur les régions et s'était retrouvé dehors ; on se retrouve dans la même situation. Qu'est-ce qui est visé aujourd'hui ? Peut-être que le Président de la Fédération, avec son comité directeur, de vouloir mettre un peu d'ordre, un peu de sens. Oui c'est gênant. Ne plus accorder de dérogation, c'est gênant. Ne pas dire oui à tout le monde... Oui, c'est gênant. Si j'avais été un bon politique... Eh oui, pour se faire élire, on dit oui à tout le monde. Je n'aurais pas eu les problèmes que j'ai eu l'année dernière avec Montpellier, ceux d'aujourd'hui avec la Marseillaise ; je n'aurais pas eu des députés, des sénateurs et la ministre du sport sur le dos pour me demander des explications parce que des gens n'avaient pas été d'accord avec les décisions de la fédération. Et si c'est cela que l'on veut, pas de problème, la pétanque est bien plus haute que moi. Elle existait avant moi ; elle existera après moi. Je ne suis que de passage. Ce siège ne m'appartient pas. Il vous appartient. Vous aviez les clés, tous. Les clés vous les avez prises et vous avez fermé la porte. Nous reviendrons, le comité directeur, avec une nouvelle proposition. Vous l'adopterez peut-être ou pas. Et vous l'adopterez certainement, puisque vous aurez alors mesuré les enjeux mais est-ce que ma décision changera ? Ma réponse est non. (*Applaudissements*)

M. CHIRAND. - J'espère que le résultat du vote n'est pas uniquement une histoire de chiffres de 2 ou 4 ? On est 13 présidents de région mais on représente 103 ou 106 comités qui eux-mêmes représentent 6000 clubs, les licenciés derrière et les bénévoles. C'était juste un rectificatif.

M. JEANNOLIN (*Président du CD73*). - Tu viens de dire que nous avons fermé la porte mais moi j'ai pris le résultat du vote, 136 voix n'ont pas votées ; cela veut donc dire que des personnes n'ont pas appuyé sur le bouton ou qui n'étaient pas dans la salle... On ne peut pas valider ce truc-là... (*Applaudissements*)

M. GRANDE.- Je vais vous relire les statuts, il n'y a pas d'interprétation possible : « *les statuts peuvent être modifiés sur une proposition soit du comité directeur, soit d'1/10^{ème} des membres représentant au minimum un dixième des voix* » ; l'article suivant : « *dans l'un et l'autre cas, la convocation accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification est adressé au groupement sportif départemental affilié à la fédération, donc les comités départementaux, un mois avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée générale...* » ; donc si on fait une proposition de modification des statuts autre que celle qui vous a été proposée, on se revoit dans un mois.

Je précise une chose, la modification des statuts, c'était 2/3 des membres présents qu'il fallait de pour, c'est la raison pour laquelle la modification n'est pas passée.

Si vous souhaitez que l'on procède à un nouveau vote, il faut le dixième des membres représentant au minimum d'un dixième des voix.

Vous souhaitez qu'on vote sur ce point-là ? *La majorité de la salle répond positivement*

VOTE A NOUVEAU DE LA RESOLUTION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS ET RI DE LA FFPJP

M. GRANDE. - Nous avons fait une résolution simple, il nous faut un dixième des voix. Nous sommes à 1866 voix présentes.

Voulez-vous voter de nouveau la résolution sur la modification des statuts et RI de la FFPJP ?

Voix totales présentes : 1866

Pour : 1371 voix - contre 371 voix - Abstention 24 voix - non-votant 100 voix

Le vote de nouveau de la résolution sur la modification des Statuts et RI est adopté.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS et RI (2)

M. GRANDE. - On est dans une situation où l'Assemblée Générale, vous, Président.e.s de comités départementaux, proposez de revoter la modification des statuts.

Question soumise au vote :

Souhaitez-vous l'approbation de la modification des statuts et RI, tel qu'ils vous ont été envoyés il y a un mois, conformément aux statuts article 24 ?

Voix totales : 1866 voix

Pour : 1343 voix - contre 393 voix - Abstention 70 voix - non-votant 60 voix

(Majorité qualifiée des 2/3 des voix des membres présents : 1244)

La modification des statuts et du Règlement Intérieur est adoptée

F.I.P.J.P. – M. AZEMA Claude

M. AZEMA (*Président de la FIPJP*). - Bonjour, il y a un peu d'animation dans le Nord. Quand je viens ici, je pense beaucoup à M. Pierre CHESNOIS que j'avais connu quand je suis rentré à la Fédération en 1985. Il était venu aux championnats des jeunes à Moura et nous avons sympathisé tout de suite et nous ne nous sommes pratiquement jamais quittés. La dernière fois que je l'ai vu c'était à Seclin à la chambre funéraire ; c'était triste, il n'y avait que moi. Pierre a apporté beaucoup à la pétanque ; il a amené la catégorie minime, les formations jeunes, les éducateurs dans les années 1985-1986. Ce monsieur était extraordinaire. Je pense que de se souvenir de lui, c'est déjà très bien. Il avait inventé une expression quand tout le monde disait qu'il allait pleuvoir, faire froid et il a fait beau, il a dit : « *Messieurs, je vous présente le bleu dunkerquois...* » Aujourd'hui, il est peut-être un peu pollué... Donc Grande-Synthe après Saint-Pol, tant mieux... Il paraît que peut-être il y aura un autre président, peut-être pas, il ne faut jamais jurer de rien dans la vie. Saint-Pol c'était un grand moment, ça laisse de bons souvenirs, vous vous souviendrez tous de ce congrès un peu agité... La dernière fois il n'y avait pas de président, il a rallongé d'un an ; c'est pour cela que je précise que je ne serai pas candidat derrière. Moi le premier congrès était en 1974, donc mon 50^e congrès ; je vais arrêter en 2025. Toi tu es prolongé au moins de 2 ans, c'est bien. Et d'ici là il y a de l'eau qui aura coulé sous les ponts. Je ne vais rien dire sur ce qui se passe, rien dire sur les statuts ; je n'ai pas à donner mon avis sur le sujet.

Pour l'international, on a parlé de la pétanque qui évolue ; à l'étranger la pétanque bouge énormément ; en France nous commençons à être dépassés dans pas mal de choses pour les féminines énormément, pour les garçons aussi.

On a vu des championnats en Afrique comme on n'en avait jamais vus ; c'est la première fois qu'on voyait des femmes d'Afrique noire jouer aux boules avec du haut niveau, elles ont gagné les titres.

En Asie, des joueurs ont un niveau exceptionnel dans tous les pays. Le DTN le sait, il a vu qu'il faudra vraiment vous mettre au parfum dans la formation, l'entraînement, dans la capacité à saisir et appréhender les événements surtout que ce sont des concours d'un autre niveau. Il faut que la France s'y prépare ; Patrice en a pris note, il a bien regardé. Ne craignez pas d'aller voir à l'étranger comment cela se joue.

En Europe, vous n'avez pas une bonne vision, c'est calme, on ne peut pas dire qu'il y a un énorme niveau de joueurs ; nos joueurs dominent largement mais vous allez voir qu'en Afrique et Asie, les joueurs jouent vraiment très bien et quand ils ont quelques moyens supplémentaires, ils vous font souffrir. La semaine dernière j'étais au Chili, c'est la première fois qu'il y a une confédération sud-américaine, ils ont tout de suite pris les choses par le bon bout : des formations, des entraînements, avec des aides par le comité olympique.

Le monde bouge et il faut bouger avec. Michel peut encore le faire avec le comité directeur. Bougez, tout commence à la base, aussi bien avec les formations qu'avec les entraînements... La structuration de la fédération c'est beaucoup mieux, plus organisé avec du personnel et du monde qui travaille ; continuez dans cette voie, c'est bien. Merci j'ai toujours un grand plaisir à vous retrouver. (Applaudissements)

TIRAGE AU SORT DE LA COUPE DE FRANCE

(du tirage au sort suivi par Ludovic Baudement)

M. ALEXANDRE (Animateur). Il procède au tirage au sort des 32^è la coupe de France avec Mesdames Fabienne DAURES, Virgine CIPRIANO (Obut) et M. AZEMA (FIPJP). M. Ludovic BAUDEMONT pour la projection des résultats au fur et à mesure.

- Tirage au sort des équipes par ordre d'apparition lors du tirage du 3^{ème} tour de zone (de 1 à 64)
- Attribution d'un groupe et d'une position (Exemple : Groupe 1, position 5)
- La position dans le groupe détermine le tirage des 32^{èmes} (1 contre 2 / 3 contre 4 etc...)
- Attribution des sites post-tirage avant le 31/12/2023 selon les coûts des déplacements et clubs hôtes
- Tirage au sort des rencontres des 16^{èmes} et 8^{èmes} au sein du groupe effectué sur chaque site après les 32^{èmes}
- Rencontres les 17 & 18 février 2024
- Finale nationale « Grand 8 » à Beauvais les 9 & 10 mars 2024

Résultat du tirage au sort :

	GROUPE 1	GROUPE 2	GROUPE 3	GROUPE 4	GROUPE 5	GROUPE 6	GROUPE 7	GROUPE 8
1	POUILLY/LOIRE (58)	GENNEVILLIERS (92)	GONDRIEN LAURACET (32)	FREYMING SAINTE BARBE (57)	DRAGUIGNAN (83)	GERZAT (63)	LE RELECQ-KERHUON (29)	LE RUSSEY (25)
2	VAULX EN VELIN (69)	ST JULIEN EN ST ALBAN (07)	LANGON SUR CHER (41)	TOURS-AP (37)	HENIN-BEAUMONT (62)	BOUSSAC (23)	QUETIGNY (21)	AJACCIO (2A)
3	FAREINS (01)	ST CLAUDE (39)	BELLERIVE (03)	AX LES THERMES (09)	ARGELES GAZOST (65)	QUIMPERLE (29)	LA MAXE (57)	PORNIC (44)
4	APPOIGNY (89)	LACHAPPE SOUTS AUBENAS (07)	SAINTE FLORENCE SUR CHER (18)	GOURDON (46)	SULLY SUR LOIRE (45)	FREJUS - International (83)	LAON- QC-MR (02)	ISSY LES MOULINEAUX (92)
5	BOURGANEUF (23)	ORLY-ACB (94)	ARCIZAC-ADOUR (65)	SAINTE JEAN (66)	BOISSY SOUTS SAINTE YON (91)	PAU - Pasteur (64)	RIEUX VOLVESTRE (31)	BRON (69)
6	NICE-CASE (06)	ARLANC (63)	LEVALLOIS (92)	TREGUEUX (22)	PLOUIGNEAU (29)	RONCHIN (59)	ASPET (31)	LA ROCHE SUR YON- ORNAYSIEUNE (85)
7	LA GLACERIE (50)	REVEL (31)	SAINTE-TROPEZ (83)	CANOHES (66)	MONTPELLIER (34)	LATTES (34)	JONZAC (17)	CANEJAN (33)
8	DUNKERQUE-US (59)	MOULIETS ET VILLEMARTIN (33)	OLEMPS (12)	FEUQUIERES EN VIMEU (80)	DAMMARIE LES LYS (77)	OBERNAI (67)	BROU SUR CHANTEREINE (77)	LYON- CANUTS (69)

RECOMPENSES

(M. VAISSIERE. remet les prix avec M. LE BOT).

- **PRIX KIKI AUSSARESES (Presse/Médias)** : sera remis à *SportMag* lors d'un événement.
- **PRIX Bernard DUC (Municipalités pour l'organisation d'un championnat de France)** remis à Flamanville (CD50) pour l'organisation des championnats de France Vétérans, Promotion et Tir de Précision
- **PRIX BERNARD BRUN (Trophée des Comités, les départements les mieux classés au niveau des résultats)**
 - 1^{er} : Var (83)
 - 2^{ème} : Le Rhône (69)
 - 3^{ème} : Alpes Maritimes (06)Les trophées sont remis aux Présidents de Comités et/ou de Ligues. (*Applaudissements*)
- **TROPHEE PETANQUE ESPRIT CLUB** : BRON TERRAILLON – prix remis au Président du CD69 qui le remettra à M. RUIZ
- **CNC remise des diplômes de champion de France des Clubs**
 - CD13 => CNC jeunes Benjamins Minimes : club de Fuveau
 - CD74 => CNC jeunes Cadets : club de Rumilly
 - CD94 => CNC Juniors : Club Avenir 94 du Val de Marne
 - CD05 => CNC Jeu Provençal : Club Briançon Serre-Chevalier
 - CD30 => CNC Vétérans : la Boule Joyeuse Laudun
 - CD83 => CNC Open 2^{ème} division : Mini Boule Laurentine
 - CD41 => CNC 1 : Club de Langon
 - CD59 => CNC 3 : Dunkerque
 - CD12 => CNCF2 : Creissels de l'Aveyron
 - CD69 => CNCF1 : Bron Terailon

➤ TROPHEE SPORT SANTE

M. LE BOT . – Le Comité Directeur National, sur proposition de la Commission Nationale sport santé et de la Direction Technique Nationale, a mis en place un Trophée sport santé afin d'inciter les comités territoriaux et les associations affiliées à s'investir dans cette thématique.

Ce trophée a pour vocation de mettre en lumière et de valoriser, notamment par une dotation financière, l'émergence de projets (cycle d'animation, évènement) favorisant la prise en compte de la santé par la pratique de nos disciplines.

Que l'on parle d'accompagnement dans le traitement de certaines pathologies, de prévention et de lutte contre la sédentarité, l'obésité, de rééducation fonctionnelle voire même d'accompagnement dans le cadre de la rupture avec l'isolement social, nos pratiques ont un rôle à jouer et tous ensemble nous devons en prendre conscience.

Certes, il faudra peut-être repenser nos modes de fonctionnement ! Mais clairement, l'opportunité nous ait offerte de faire reconnaître un peu plus, si besoin était, les vertus traditionnelles et fondamentales de la pétanque et du jeu provençal !

Les lauréats sont :

1^{er} prix : Association AU DEVANT DE LA BOULE (75) pour des interventions et cycles d'animation à l'Hôtel-Dieu (Paris), sur l'amélioration de la santé, rémission ALD, convalescence – Prix de 2000 €

2^{ème} prix : Comité Régional -AUVERGNE- RHÔNE-ALPES pour des interventions en centres pénitentiaires et sur la rupture contre l'isolement social – Prix 1500 €

3^{ème} prix : Comité Départemental des CÔTES D'ARMOR pour des interventions durant la semaine du Sport – Foire de Saint BRIEUC sur l'amélioration de la santé, rééducation fonctionnelle, publics à handicap. Prix 1000€

Ces clubs et comités recevront le prix par chèque ou virement. Ce trophée sport santé sera attribué tous les ans. Nous vous encourageons pour que des projets naissent dans vos territoires. Nous avons une pratique sportive qui permet à tout le monde de se sentir mieux dans sa peau, dans sa tête. Nos clubs sont des vecteurs de liens sociaux.

Sylvie LAFFONT (*représentante l'Association au Devant de la Boule*). Je vous remercie de reconnaître ce travail parce que le travail avec la pétanque leur donne envie, leur redonne courage. Les vertus de la pétanque, on ne le dit pas assez, sont vraiment vecteur d'énergie et de support pédagogique. Merci (*Applaudissements*)

➤ **Récompenses individuelles :**

Mme CARLIER (Membre du Comité Directeur). - remet les récompenses individuelles :

But d'or

CD25 : M. MARENGHI Jean-Pierre (président).

CD80 : M. TONNEAU Dany

CD56 : M. STEPHANT Philippe

CLOTURE CONGRES

(Diaporama sur la ville de Belfort)

M. CHEVEAU (*Président du CD90*). – Le comité départemental du Territoire de Belfort est né en 1990 sous la houlette de Joseph ILLANA qui l'a présidé pendant 30 ans ; 1990 c'est 68 ans après la naissance du département. Le petit poucet de la pétanque compte 339 licenciés. Il a marqué les esprits des plus jeunes lors de l'organisation du Championnat de France doublette provençal en 1996 et des championnats de France doublette et Tête à Tête en 1999 et 2006 ; une édition du Trophée Canal+, une étape des Masters et un congrès fédéral en 2008.

Le congrès de 2024 à Belfort sera plus réussi que celui de 2022 en visio lorsque notre préfet nous a fait la surprise de l'annuler 2 jours avant. Cela est derrière nous et grâce à l'aide de la fédération, de son président et de la Région Bourgogne Franche Comté nous voici repartis pour préparer votre accueil les 20 et 21 décembre prochain. La capacité hôtelière de la ville préférée d'Auguste Bartholdi permet d'accueillir tous les congressistes. Vous serez logés à proximité du cœur de l'événement. Un congrès rime avec une restauration de qualité, vous pourrez vous régaler en mangeant des spécialités franc-comtoises. Le congrès sera organisé à l'ATRIA.

J'espère que vous serez présents l'an prochain à Belfort en pleine forme pour trinquer avec nous à nos retrouvailles et partager des moments inoubliables. (*Applaudissements*)

M. LE BOT.- Mesdames et Messieurs, vous êtes arrivés au terme de notre assemblée générale, le comité directeur et moi-même avons essayé de vous présenter un congrès de qualité avec des animations, des ateliers. Les événements passés sont des événements liés à un congrès et des votes. J'espère que vous retiendrez de ce congrès le travail effectué par le Comité Directeur de la Fédération Française de pétanque et de jeu provençal par les hommes et les femmes qui le compose, qui l'année dernière ont entendu vos critiques, vos suggestions de façon à faire de se congrès un moment fort de la vie associative et du monde de la pétanque et du jeu provençal. Nous nous retrouverons pour le repas. Passez une bonne soirée. Soyez prudents sur la route demain. Passez de belles fêtes. Prenez soin de vous et de vos familles. (*Applaudissements*)

(Clôture du congrès à 18h15)

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.
Mireille NOEL



Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT



ANNEXES

REPRESENTANTS DE LA FEDERATION, DES REGIONS

ET COMITES

COMITE DIRECTEUR :

Président	:	M.	LE BOT Michel
	:	M ^{me}	BAJOLLET Véronique
	:	MM	BOURLET Laurent
	:		CANTARELLI Joseph
	:	M ^{me}	CARLIER Marie-Ange
	:	MM	CHAUVIN Didier
	:		DORIZON Eric
	:		GONY Lionel
	:		GRIGNON Patrick
	:		MARAUX Jean-Marie
	:	M ^{mes}	NOEL Mireille
	:		NOEL Sandrine
	:	MM	POGGI Michel
	:		ROBERT Michel
	:		SCHMITT Didier
	:		STEPHANT Philippe
	:		THEARD Jean-Yves
	:		VAISSIERE Laurent
	:	M ^{me}	VIGUIE Fabienne
Directeur Administratif	:	M.	GRANDE Xavier
Directeur Technique National	:	M.	RODRIGUEZ Patrice
Excusée	:	Mme	VEROLA Corine

REGIONS & COMITES DEPARTEMENTAUX :

(Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de licenciés)

A - REGIONS

NOUVELLE AQUITAINE.....	(32.379)	M.	PASTOURELY
AUVERGNE/RHONE-ALPES.....	(42.573)	M.	CARTIER
BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE.....	(14.613)	M.	DUTRONC
BRETAGNE.....	(11.167)	MM.	VENON - PYRON
CENTRE-VAL-DE-LOIRE.....	(10.130)	M.	GAILLARD
HAUTS-DE-FRANCE.....	(14.097)	M.	EVARD
ILE-DE-FRANCE.....	(20.087)	M ^{me}	BELLI
GRAND-EST.....	(16.875)	M ^{me}	SCHMITT
NORMANDIE.....	(9.347)	M.	POULARD
OCCITANIE.....	(56.331)	M ^{me}	CLAMENS
PAYS-DE-LA-LOIRE.....	(13.817)	MM.	BURY - MORICE
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR.....	(31.599)	M ^{me}	COSTE

REGION ABSENTE

CORSE.....	(2.460)
------------	---------

B – COMITES DEPARTEMENTAUX

1	AIN.....	(3.214)	M. DIDIER – M ^{me} GERMAIN
2	AISNE.....	(2.522)	M. et Mme LACROIX
3	ALLIER.....	(4.270)	M. MALBEC – Mmes BERTIN – DAAS
4	ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE...	(1.757)	M ^{mes} LEVET - FANTONE
6	ALPES-MARITIMES.....	(6.801)	MM. CONSONNOVE – CALCAGNO
7	ARDECHE.....	(4.560)	MM. BEYDON – WILLIAM
8	ARDENNES.....	(1.792)	MM. ATTIBA-HENRY - BRICHET
9	ARIEGE.....	(2.413)	M. PICAZO
11	AUDE.....	(4.200)	M. CHEVASSU
12	AVEYRON.....	(3.864)	MM. NOGARET - ENJALBERT
13	BOUCHES-du-RHONE.....	(10.733)	M ^{me} JEANJEAN – M. FARA
14	CALVADOS.....	(1.707)	MM. BEAUDEQUIN – PONET
15	CANTAL.....	(1.974)	M. CHANUT – M ^{me} MOLES
16	CHARENTE.....	(2.301)	MM. PAGNOUX- LE DE- LACROIX
17	CHARENTE-MARITIME.....	(3.423)	MM. PAQUET - PAIN
18	CHER.....	(1.926)	MM. GUERIN- VERHAUVEN
19	CORREZE.....	(1.619)	MM. FORETNEGRE- SOLEYHAVOUP
21	COTE-d'OR.....	(2.009)	M. VORILLION
22	COTES-d'ARMOR.....	(1.837)	M ^{me} DUCHENE DROFF
23	CREUSE.....	(1.143)	MM. LAMARDELLE - CHASSAING
24	DORDOGNE.....	(2.169)	M ^{me} DELOL
25	DOUBS.....	(1.838)	M. MARENGHI
26	DROME.....	(4.517)	MM. CHIRAND - THOMET
27	EURE.....	(1.508)	MM. GIACINTI - THOMAS
28	EURE-et-LOIR.....	(875)	M. VEILLARD
29	FINISTERE.....	(4.327)	MM. LARREUR- NEDELEC
30	GARD.....	(6.356)	MM. DONNADIEU – PRUNIERES
31	HAUTE-GARONNE.....	(10.390)	M. LE MANACH
32	GERS.....	(2.716)	MM. SCHNEIDER - GARCIA
33	GIRONDE.....	(6.045)	M. GARNUNG
34	HERAULT.....	(9.190)	MM. RIGAUD – LOUIS – BALESTER - VITOU
35	ILLE-et-VILAINE.....	(3.080)	M. PASCUAL
36	INDRE.....	(1.100)	M ^{mes} DALLOT - DODU
37	INDRE-et-LOIRE.....	(2.029)	M. PAGAN
38	ISERE.....	(4.672)	MM. ORTHALA- FEVRIER
39	JURA.....	(1.470)	MM. DE BASTOS – GRUNEISEN – M ^{me} BRENIAX
40	LANDES.....	(3.800)	M. DUCOURNEAU
41	LOIR-et-CHER.....	(1.520)	M. DESSAY - M ^{me} GUILMAIN
42	LOIRE.....	(2.954)	Mme ROUX – M. MAISON
43	HAUTE-LOIRE.....	(2.895)	M ^{me} BERTRAND
44	LOIRE-ATLANTIQUE.....	(2.597)	MM. MORICE - MEUDEC
45	LOIRET.....	(2.680)	MM. GONIN - GOUEL
46	LOT.....	(2.456)	MM. GRAMOND - BURI- M ^{me} BAGINSKI
47	LOT-et-GARONNE.....	(3.256)	MM. CLAVERIE - MAZZER
48	LOZERE.....	(1.134)	MM. FABIE- LARBAUD
49	MAINE-et-LOIRE.....	(3.334)	M et M ^{me} COSTANLO – M GREAU
50	MANCHE.....	(2.413)	MM. SIRI- REGNIER
51	MARNE.....	(1.185)	MM. COLUCHE – TOMASSIER
52	HAUTE-MARNE.....	(353)	M ^{me} PETIT
53	MAYENNE.....	(2.183)	MM. BOURBON - THELLIER
54	MEURTHE-et-MOSELLE.....	(2.362)	M. MIETTON – M ^{me} ROCHATTE
55	MEUSE.....	(550)	M ^{me} PIERRON
56	MORBIHAN.....	(1.923)	MM NICOLAS - TARTARY
57	MOSELLE.....	(5.016)	MM. CAHART - NAPOLI
58	NIEVRE.....	(1.813)	M. et Mme MAUJONNET
59	NORD.....	(5.227)	MM. ROSSEZ - DUJARDIN

60	OISE.....	(2.817)	M. OMNES
61	ORNE.....	(1.009)	MM. HILLIERE – DEVERRE – M ^{me} VINEE
62	PAS-de-CALAIS.....	(2.008)	MM. EVRARD – BIGOT – M ^{me} CRETEL
63	PUY-de-DOME.....	(5.644)	MM PAPON - DURANTHON
65	HAUTES-PYRENEES.....	(1.747)	M ^{me} LACASSIE – M. MARTINEZ
66	PYRENEES-ORIENTALES.....	(4.343)	M. COSTA
67	BAS-RHIN.....	(2.127)	MM. TRAMIER – LITZELMANN
68	HAUT-RHIN.....	(1.201)	MM. MAURER - RABELLIM
69	RHONE.....	(4.519)	M. LEBRETON – Mme ZANET
70	HAUTE-SAONE.....	(1.384)	MM. DEVOILLE - TERRASON
71	SAONE-et-LOIRE.....	(3.930)	MM. DUTRONC - RAFFIN
72	SARTHE.....	(2.034)	MM. VAUGEOIS - BODEREAU
73	SAVOIE.....	(1.388)	M. JEANNOLIN
74	HAUTE-SAVOIE.....	(1.966)	MM. GARIN-LAUNEL - POULET
75	PARIS.....	(2.029)	M ^{me} CORMETTE DE SAINT CYR
76	SEINE-MARITIME.....	(2.710)	M. ROCHE - M ^{me} PERSAC
77	SEINE-et-MARNE.....	(4.471)	MM. LEMAIRE – Mme CASTANHEIRA
78	YVELINES.....	(2.377)	MM. BUSTEAU– GOUSSARD
79	DEUX-SEVRES.....	(2.216)	MM. ARMAND - PERONNET - METIVIER- M ^{me} GERBIER
80	SOMME.....	(1.523)	MM. HEDOUIN - PRUVOT
81	TARN.....	(4.144)	MM. FABRE - MARTINEZ
82	TARN-et-GARONNE.....	(3.378)	MM. CLEMENT- FACCIN
83	VAR.....	(6.081)	MM. BENINTENDI - GOLE
84	VAUCLUSE.....	(4.778)	MM. COSTE - CERUTTI
85	VENDEE.....	(3.669)	M. LABROUSSE
86	VIENNE.....	(1.750)	MM. PAILLOT - JAUBERT
87	HAUTE-VIENNE.....	(2.701)	MM. DEVAINE – JUHEL - PRADEAU
88	VOSGES.....	(1.643)	M. ABDELFAZI – M ^{me} DEPAOLI
89	YONNE.....	(1.830)	M. GHERARDI
90	TERRITOIRE-de-BELFORT.....	(339)	M. CHEVEAU
91	ESSONNE.....	(2.957)	M ^{me} LEGER
92	HAUTS-de-SEINE.....	(1.982)	M. BERNARD – M ^{me} LAROCHE
93	SEINE-SAINT-DENIS.....	(1.620)	M ^{mes} LEBRETON - DEBRAY
94	VAL-de-MARNE.....	(2.049)	MM. VICOT - ALONSO
95	VAL-d'OISE.....	(2.502)	MM. THIBAUT - KOTUSIK
989	LES ILES DU NORD.....	(173)	M ^{me} AUBIN

COMITES ABSENTS

05	HAUTES-ALPES.....	(1.449)	Procuration CD84
10	AUBE.....	(.646)	
2A	CORSE-du-SUD.....	(1.076)	
2B	HAUTE-CORSE.....	(1.384)	
64	PYRENEES-ATLANTIQUES.....	(1.956)	
971	GUADELOUPE.....	(739)	
972	LA MARTINIQUE.....	(1.262)	
973	GUYANE.....	(231)	
974	LA REUNION.....	(2.400)	
975	SAINT-PIERRE-et-MIQUELON	(0)	
976	MAYOTTE.....	(295)	
987	POLYNESIE.....	(1.290)	
988	NOUVELLE-CALEDONIE.....	(.452)	
986	WALLIS-et-FUTUNA.....	(24)	

PALMARES SPORTIF 2023

CHAMPIONNATS DU MONDE FEMININ : Bangkok (Thaïlande): 23-27 novembre

Médaille d'Or : VIETNAM : THACH Thi Anh Lan, THI ANH LAN Thi Thu Thao, TRAN Thi Diem Trang, TRINH Thi Kim Thanh

Médaille d'Argent : THAÏLANDE 1 : WONGCHUVEJ Phantipha, FUANGSANIT Nantwan, CHUCHUAY Cantaros, PITCHAPA Su-toi

Médailles de bronze : FRANCE : BANDIERA Audrey, DARODES Charlotte, PEYRE Nelly, PEYROT Cindy

THAÏLANDE 2

CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS : Bangkok (Thaïlande): 23-27 novembre

Médaille d'Or : THAÏLANDE 1 : PANG-IN Thanawan, TANYAAUDOM Phubes, MEESUKSAWAT Panuwat, ARAMROD Saharat

Médaille d'Argent : FRANCE 1 Adrien JAMIN, Andssy HUT, Jason GIRAUD, Mathis MERLIN

Médailles de bronze : France 2, Maroc

CHAMPIONNAT D'EUROPE ESPOIRS TRIPLETTE FEMININ - Monaco 12-15 octobre 2023

Médaille d'Or : ESPAGNE : Sheila Carrillo Gómez, María Auxiliadora Soto Caracuell, Mariá Artacho Sánchez, Elena Castillo Ortiz

Médaille d'Argent : ALLEMAGNE : Laura Caliebe, Celine Grauer, Mercedes Lehner, Nina Schell

Médailles de bronze : Belgique, France

- **TIR** : *Médaille d'argent* : FRANCE : Camille Agrinier

COUPE D'EUROPE DES CLUBS : Saint-Yrieix-sur-Charente (16) (France) 09 au 12 novembre

Médaille d'Or : FRANCE : CP Bron Terrailon

Médaille d'Argent : PAYS BAS : JBC't Dupke

Championnat d'Europe Espoirs Triplette Masculin - Monaco 12-15 octobre 2023

Médaille d'Or : ITALIE : Eros Aziz, Davide Caporgno, Jacopo Gardella, Andrea Damiano

Médaille d'Argent : ESPAGNE : Jesús Antonio Escacho, Raul Tabera Moreno, Manel Luque González, Sergi Ruiz Álvarez,

Médailles de bronze : Belgique, France

- **TIR : Médaille d'argent : FRANCE :** Flavien Sauvage

Championnat d'Europe Triplette Vétérans à Albertville (France) 17-19 septembre

- Médaille d'Or* : FRANCE : Fazzino Christian, Foyot Marc, Lagarde Christian, LOY Michel
- Médaille d'Argent* : MONACO : Balderas Noel, Chioni Jean-Philippe, Feniello Robert, Millo Frank
- Médailles de bronze* : Espagne, Pays-Bas

Championnat d'Europe Triplette Masculin à Albertville (France) 21-24 Septembre

- Médaille d'Or* : FRANCE : Ligan Doerr, Jean Feltain, Ludovic Montoro, Philippe Suchaud
- Médaille d'Argent* : ITALIE : Florian Cometto, Andrea Chiapello, Alessio Cocciolo, Diego Rizzi
- Médailles de bronze* : Belgique, Monaco

- **TIR : Médailles de bronze : FRANCE :** DOERR Ligan

Championnat du Monde Doublettes Mixte à Cotonou (Bénin) - 11-13 Septembre

- Médaille d'Or* : BENIN A : Laïma Sambo, Marcel Gbetable
- Médaille d'Argent* : FRANCE : Audrey Bandiera, Dylan Rocher
- Médailles de bronze* : Burkina Faso, Thaïlande

Championnat du Monde Doublettes Masculin à Cotonou (Bénin) - 11-13 Septembre

- Médaille d'Or* : FRANCE : Dylan Rocher, Christophe Sarrio,
- Médaille d'Argent* : BENIN A : Marcel Bio, Marcel Gbetable
- Médailles de bronze* : Allemagne, Cambodge

Championnat du Monde Doublettes Féminin à Cotonou (Bénin) - 11-13 Septembre

- Médaille d'Or* : THAÏLANDE : Nantawan Fuangsanit, Sunitra Phuangyoo
- Médaille d'Argent* : FRANCE : Audrey Bandiera, Nelly Peyre
- Médailles de bronze* : Algérie, Espagne

Championnat du Monde TàT Masculin à Cotonou (Bénin) - 11-13 Septembre

- Médaille d'Or* : THAÏLANDE : Ratchata Khamdee
- Médaille d'Argent* : TUNISIE : Mohamed Khaled Bougriba
- Médailles de bronze* : Cambodge, France

Championnats du Monde TàT Féminin à Cotonou (Bénin) - 11-13 Septembre

Médaille d'Or : TUNISIE : Mouna Beji
Médaille d'Argent : ALGERIE : AÏT IDIR Gidgia
Médailles de bronze : Cambodge, France

Championnat du Monde Triplette Messieurs à Cotonou (Bénin) -14 au 17 septembre

Médaille d'Or : THAILANDE : Sarawut Sriboonpeng, Supan Thongphoo,
Thanawan Toosewha, Ratchata Khamdee
Médaille d'Argent : ESPAGNE : J.Carlos Mata, José Luis Guasch, Jesus A. Escacho,
Sergi Rodriguez
Médailles de bronze : Burkina Faso, France

- Championnat du Monde Tir de précision Homme à Cotonou (Bénin) -14 au 17 septembre

Médaille d'or : FRANCE : Dylan Rocher
Médaille d'Argent : THAILANDE : Ratchata Khamdee
Médailles de bronze : Congo, Togo

- COUPE de FRANCE des CLUBS :

Vainqueur : Bron (CD69)
Finaliste : Pau (CD64)

- CHAMPIONNATS de FRANCE :

A/PETANQUE

1 - Triplette Seniors Masculin : 17 & 18 juin à Perpignan (66)

Champions : Moïse Helfrick - Thierry Grandet - Jean Feltain (Gironde 33)
Vice-Champions : J.Baud – J.Guiquero – L.Rieffel (Loire Atlantique 44)

2 - Triplettes Seniors Féminin : 17 & 18 juin à Perpignan (66)

Championnes : Charlène Debord - Valérie Labrousse - Nelly Peyré (Dordogne 24)
Vice-Championnes : Aurélie Hontang - Pascale Duchein -Torea Tairio (Haute Garonne 31)

3 - Doublettes Mixte : 24 & 25 juin à Soustons (40)

Champions : Marine Tur - Mickaël Bonetto (ALPES MARITIMES 06)
Vice-Champions : Alexandra Bornes - Sébastien Da Cunha (Lot 46)

Triplettes Vétérans, « Promotion » & Tir de précision : 05 au 09 juillet à Flamanville (50)

4 - Vétérans

Champions : Jean-Louis Cazemajou - Guy Vinson - Christian Fazzino (Rhône 69)
Vice-Champions : Adélino Aleixo - Jean Boin - Robert Houdelette (Hautes Alpes 05)

5- Promotion :

Champions : Ferri A.- Samper J- Mezzacqui JL(Corse)
Vice-Champions : Teddy Jory - Ruben Chaumont - Dolovan Jory (HERAULT 34)

6- Tir de Précision :

Champions : Frédéric CAZES (Gers 32) et Aurélie BORIES (Aveyron12)
Vice-Champions : Jean-Pierre D'Angelo (201) et Julie CARDON (Drome 26)

7- Triplettes mixtes : 15 & 16 juillet Douai (599)

Champions : Thierry Fouillard - Laurence Morotti - Alexis Pinault (Somme 80)
Vice-Champions : Frédéric Cazes - Océance Martin - Gérard Delom (Gers 32)

8- Doublettes Féminin: 22 & 23 juillet Auxerre (89)

Championnes : Mouna Beji - Nadège Baussian (RHONE 69)
Vice-Championnes : Delphine Langlais - Prescilia Roussel (Eure et Loir 28)

9 - Individuel Seniors : 22 & 23 juillet Auxerre (89)

Champion : Basil Jackel (Haute Corse 2B)
Vice-Champion : Laurent DUMONT (Rhone 69)

10- Triplettes Juniors : 18 au 20 août Nevers (58)

Champions : J.Giraud, Dubois, Herleman(CR AURA)
Vice-Champions : A.Hut, D.Hut, B.Renaud (CR Ile de France)

11- Triplettes Cadets : 18 au 20 août Nevers (58)

Champions : D. Santiago, M. Oinne, L. Fourmann(CR PACA)
Vice-Champions : B. Panisi, I. Rouch, J. Mathieu(CR Occitanie)

12 - Triplettes Minimés : 18 au 20 août Nevers (58)

Champions : L. Broyet, P. Giraud, L.Teston (CR AURA)
Vice-Champions : I. Urios, N. Benazet, L. Lienard (CR OCCITANIE)

13 - Doublettes Seniors Masculin : 26 août & 2 août Quimper (29)

Champions : Dylan Rocher – Diego Rizzi (Var 83)
Vice-Champions : Jean-Pierre Fauveau - Gilles Deverre (ORNE 61)

14 - Individuel Féminin : 26 août & 2 août Quimper (29)

Championne : Aurélie Salingue (MOSELLE 57)
Vice-Championne : Cindy Peyrot (Var 83)

B/JEU PROVENÇAL

1 - Triplettes : du 30 juin au 02 Juillet Balma (31)

Champions : Fabrice Rouvin - Anthony Kerfah - Mohamed Benmostefa (Var 83)
Vice-Champions : Mickaël Hivert - Rémy Casteuble - Louis Casteuble (Nlle Aquitaine 79)

2 - Doublettes : du 1 au 3 septembre Briançon (05)

Champions : Simon Chamberon – Marvin Romero
Vice-Champions : Yohan Navarro – Anthony Da Re

Trophée des Pépites / Elites : du 22 au 23 Octobre 2023 SAINT YRIEIX SUR CHARRENTE (87)

Champion : Grand Est
Vice-Champion : Provence Alpes Côte d'Azur

CHAMPIONNATS NATIONAUX des CLUBS « C.N.C. » :

- du 13 au 15 octobre 2023 - Fenouillet (31)

- Jeu Provençal :

Champion : BRIANÇON (CD05)
Vice-Champion : RILHAC RANCON (CD87)

- 27 au 29 octobre 2023 à SAINT YRIEIX SUR CHARRENTE (87)

- Vétérans :

Champion : LAUDUN (30)
Vice-Champion : ORANGE (CD84)

- CNC Jeunes :

Champion Benjamins : FUYEAU (13)
Minimes

Vice-Champion Benjamins : SOUSTONS (40)
Minimes

Champion Cadets : RUMILLY (74)
Vice-Champion Cadets : Entente NAILLAC / CHAMPAGNAC / MONTPON (24)

Champion Juniors : AVENIR 94 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94)
Vice-Champion Juniors : RUMILLY (74)

- OPEN 25 au 27 novembre 2023 - Montluçon (03)

Division 1 :

Champion : LANGON (CD33)
Vice-Champion : AX LES THERMES (CD09)

- **Division 2 :**

Champion : SAINT LAURENT DU VAR (CD06)
Vice-Champion : PORNIC (CD44)

- **Division 3 :**

Champion : DUNKERQUE (CD59)
Vice-Champion : CARCASSONNE (CD11)

- **CNC Féminin 1 :**

Championne : BRON (CD 69)
Vice-Championne : CAZERES (CD31)

- **CNC Féminin 2 :**

Championne : CREISSELS (CD 12)
Vice-Championne : ARLANC (CD 63)

COUPE DE FRANCE JEU PROVENCAL du 1 au 2 décembre 2023 Marmande (47)

Vainqueur : SAINTE TULLE (CD04)
Finaliste : BRIANÇON (CD05)



Fédération Française
de Pétanque et de Jeu Provençal

13, rue Tringance 13 002 MARSEILLE - 04 91 14 05 80 - ffpj@sejourpetanque.fr

BILAN AU 30 NOVEMBRE 2023

ACTIF	ANNEE 2023		ANNEE 2022		PASSIF	ANNEE 2023		ANNEE 2022	
	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes		Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
1° ACTIF IMMOBILISE					1° FONDS PROPRES				
20500000 - SITES ET LOGICIELS	219 726,00	-	50 016,00	42 508,00	10120000 - RESERVES FFPJP		1 627 575,19		1 540 175,95
21310000 - SIEGE MARSEILLE	444 147,01	-	3 527,00	4 555,00	12000000 - RESULTAT EXERCICE		23 284,88		87 399,24
21830000 - MATERIELS / BUREAU INFORMATIQUE	110 633,52	-	15 307,48	17 323,56					
26110000 - MATRIRES SAOS PROMO PETANQUE	35 063,27	-	35 063,27	35 063,27					
26110200 - PARTS SOCIALES CM	15,00	-	15,00	15,00					
26110100 - PARTS SOCIALES BP	25 312,00	-	25 312,00	25 312,00					
26110300 - EURIBOR BNP PARIBAS	1 200 000,00	-	1 200 000,00	-					
<i>Sous total - Actif Immobilisé</i>	2 034 896,80	-705 656,05	1 329 240,75	124 776,83	<i>Sous total - Fonds propres</i>		1 650 860,07		1 627 575,19
2° ACTIF CIRCULANT					2° PROVISIONS				
32000000 - STOCKS	19 957,48	-	19 957,48	23 661,01	15700000 - FONDS DEBIES PROFESSIONNALISATION		702 659,21		816 603,16
46710000 - CREANCES SAOS	153 857,80	-	153 857,80	281 639,84	15710000 - FONDS DEBIES EVENEMENTIEL		48 000,00		68 000,00
46711000 - CREANCES SAOS - Affaire DUVARRY	679 890,43	-	679 890,43	679 890,43	15720000 - FONDS DEBIES CENTRE NATIONAL		1 710 799,00		1 203 068,00
46715000 - AVANCES NATIONAUX	20 300,00	-	20 300,00	-2 300,00	15740000 - FONDS DEBIES PLAN RELANCE / SOLIDARITES		317 150,00		581 588,66
46717000 - AVANCES ACOMPTES VERSES	67 670,96	-	67 670,96	43 970,18	15750000 - FONDS DEBIES PLATEFORME NUMERIQUE		100 000,00		100 000,00
46870000 - PRODUITS A RECEVOIR	89 401,33	-	89 401,33	179 419,58	15830000 - PROVISIONS RISQUES CHARGES		50 000,00		150 000,00
<i>Sous total - Actif Circulant</i>	990 478,00		990 478,00	1 206 281,04	<i>Sous total - Provisions</i>		2 928 608,21		2 919 259,72
3° DISPONIBILITES					3° DETTES				
51220000 - SOCIETE GENERALE	10 320,17	-	10 320,17	1 585,16	40810300 - FOURNISSEURS A PAYER		135 424,71		105 656,91
51222500 - SOCIETE GENERALE EPARGNE	100 979,65	-	100 979,65	100 576,96	40810400 - NOTES DE FRAIS A PAYER		1 077,87		6 266,62
51300000 - SOCIETE GENERALE COMPTE A TERME	1 419 138,41	-	1 419 138,41	0,00					
51250000 - BANQUE POPULAIRE FFPJP	101 245,28	-	101 245,28	48 849,09	43100000 - DETTES SOCIALES - URSSAF		23 242,00		-2 615,00
51251000 - BANQUE POPULAIRE FFPJP N°2	20,00	-	20,00	20,00	43200000 - DETTES - IR IMPOTS REVENUS		1 896,17		2 125,97
51255000 - EPARGNE BANQUE POPULAIRE	-	-	-	1 018 054,23	43300000 - DETTES SOCIALES - MALAKOFF MEDERIC		5 700,31		7 179,39
51260000 - BANQUE POPULAIRE FORMATION	29 377,95	-	29 377,95	311 923,63	43350000 - DETTES SOCIALES - AG2R		3 300,33		1 005,86
51280000 - CREDIT MUTUEL CC	57 283,61	-	57 283,61	11 794,88	44860000 - DETTES TAXES SALAIRES + FORM CONT.		11 089,83		8 659,00
51281000 - CREDIT MUTUEL LIVRET A	78 765,73	-	78 765,73	77 696,09	46860000 - CHARGES A PAYER		79 884,37		98 611,81
51282000 - CREDIT MUTUEL LIVRET TRIPLEX	750 000,00	-	750 000,00	1 950 000,00					
<i>Sous total - Disponibilités</i>	2 547 130,80		2 547 130,80	3 520 500,04	<i>Sous total - Dettes</i>		261 615,59		226 890,56
4° COMPTES de REGULARISATION					4° CP.TES.de REGULARISATION				
48600000 - CHARGES COMPTABILISEES D'AVANCE	14 234,32	-	14 234,32	2 167,56	48700000 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		40 000,00		80 000,00
48180000 - CHARGES A ETALER - HABILLEMENT CD	-	-	-	0,00					
<i>Sous total - Comptes de régularisation</i>	14 234,32		14 234,32	2 167,56	<i>Sous total - Comptes de régularisation</i>		40 000,00		80 000,00
TOTAL ACTIF	5 686 739,92	-705 656,05	4 881 083,87	4 853 725,47	TOTAL PASSIF		4 881 083,87		4 853 725,47

64111000 IMPOT REVENUS SALAIRES - COLLECTE	27 358.20	74105000 Aide ANS - Emploi	42 000	42 000.00
64112000 GRATIFICATION STAGIAIRES	27 081.65	79101000 Transfert de Charges - Salaires/charges hors DTN	198 600	194 480.01
64115000 TICKETS RESTAURANTS	2 000	79102500 Transfert de Charges - DTN - Salaires Actions CO	142 160	140 454.96
64140000 INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE	385 000	79103000 Transfert de Charges - DTN - Charges Actions CO	129 140	111 155.83
64500000 CHARGES SOCIALES - URSSAF RETRAITE CHOMAGE	70 000			
64800000 CHARGES FISCALES - TAXES MEDECINE FORMATION				
Sous total - Salaires & Charges	1 030 838.08	Sous total - Autres Produits - Salaires et Transferts	521 600	525 803.57
61600000 ASSURANCE LICENCIES FFPJP	240 850.80			
61601000 ASSURANCE LLD	11 056.62			
Sous total - Assurances	251 907.42			
61610000 COUPE DE FRANCE DES CLUBS	272 635.83	70770000 INSCRIPTIONS COUPE DE FRANCE	68 000	69 680.00
61610100 COUPE DE FRANCE DES CLUBS JEU PROVENCAL	22 944.97	70775000 INSCRIPTIONS COUPE DE FRANCE JEU PROVENCAL	7 000	12 080.00
61611000 ORGANISATION CHAMPIONNATS DU MONDE et d'EUROPE	13 400	75100000 SUBVENTIONS FINALE COUPE DE France	40 000	48 006.00
61612000 COUPE EUROPE DES CLUBS	7 346.80	75116000 FINALE COUPE DE France BILLETTERIE	40 000	23 235.00
61612500 CHAMPIONNAT NATIONAL DES CLUBS CNC	285 000	75120000 SUBVENTION CHAMP EUROPE ALBERTVILLE		20 000.00
61612700 TROPHEE DES PETITES / ELITES	45 000			
61613000 DEPENSES CAR PODIUM	23 000	75810000 CONVENTION DAILY MOTION	2 000	2 411.18
61613500 DEPENSES WEB TV & TV EQUIPE 21	60 000	78610000 Utilisation Fond Dedié - Trophee des Pépites/Elites	23 600	23 632.72
		70760000 DROIT D'INSCRIPTIONS NATIONAUX	16 000	22 000.00
61613700 NATIONAUX/INTERN. JEUNES - DELEGUES+ARBITRE	10 000	78600000 Utilisation Fond Dedié - Relance Activités Nationaux	35 000	35 000.00
61613800 NATIONAUX/INTERN. JEUNES - AIDE FINANCIERE	20 000			
61613750 FINALE NATIONALE JEUNES	19 000	70790000 PARTICIPATIONS AUX PRESTATIONS DU PT	50 000	55 000.00
61614000 DEPENSES PETANQUE TOUR	85 000	78600000 UTILISATION FOND DEDIE EVENEMENTIEL	0	20 000.00
61614500 SALON DES MAIRES EVENEMENT	14 000	70778000 AGREMENTS - EVENEMENTS PRIVES (QB - PPF...)	35 000	33 750.00
61615000 QUATERBACK -MASTERS + TDV	15 000			
61615100 MASTERS FRAIS EQUIPE DE FRANCE ESPOIRS				
61616000 PPF - FINALE	4 700			
		758113000 PARTENARIAT CREDIT MUTUEL	15 000	15 000.00
62512000 A 62521500 DEPLACEMENTS DES OFFICIELS AUX CHF	130 000			
62522000 INDEMNITES CD & CR AUX CHF	275 000			
62523000 SUBVENTIONS ORGANISATEURS CHF	12 000			
62524000 CADEAUX DELEGUES/JOUEURS CHF	32 000			
62525000 RECOMPENSES TROPHEES CHF	8 000			
Sous total - Manifestations FFPJP	1 421 100			
628100/200 CNOSF + DIVERS ORGANISMES	8 100			
62815000 COTISATION EUROPE	6 400			
60745500 CEP - MUTATIONS EUROPE	1 900			
62811000 F.I.P.J.P.	3 500			
62817000 AIDES AUX DOM/TOM	30 000			
Sous total - Cotisations et aides diverses	49 900			
60642000 RELATIONS PRESSE	14 500			
61511000 HEBERGEMENT INFORMATIQUE	35 000			
Sous total - Informatique Medias Presse	49 500			
63519400 CENTRE DE FORMATION FFPJP	91 000	75819400 CENTRE DE FORMATION FFPJP	60 600	103 777.51
63518500 Commission DISCIPLINE (NATIONALE + FEDERALE)	18 000			
63518510 Commission ETHIQUE	3 000			
63519000 Commission ARBITRAGE	3 000			
63519800 Commission JEUNES	1 800			
63519300 Commission FEMINIINES	500			
63519200 Commission COMMUNICATION	19 750			
63520100 Commission CHAMPIONNATS DE FRANCE	6 000			
63519500 Commission des FINANCES	500			
63519600 Commission JEU PROVENCAL	1 800			
63519700 Commission INFORMATIQUE	190 000			
		78600000 Utilisation Fond Dedié - Relance Communication	12 000	12 000.00

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL

BUDGET 2024 (ET COMPARATIF 2023)

OBSERVATIONS		BUDGET 2023	REALISE 30/11/2023	BUDGET 2024	REALISE 30/11/2023	BUDGET 2023	REALISE 30/11/2023	BUDGET 2024
602000	ACHATS & PRESTATIONS DIVERS	8 000,00	0,00	0,00	0,00	707000	2 666 000,00	2 666 000,00
602000	VPPFP	0,00	1703,53	0,00	0,00	707050	37 700,00	37 700,00
602000	ACHATS DIVERS	0,00	3 403,45	0,00	0,00	707100	41 700,00	41 700,00
606000	CONGRES NATIONAL	27 000,00	22 645,29	35 000,00	22 645,29	707110	91 800,00	91 800,00
606010	REUNIONS CG & CONSEIL NATIONAL	71 500,00	86 588,63	112 000,00	130 000,00	707150	7 000,00	7 000,00
606015	MISES EN MEMBRES COMMUNALES	10 000,00	14 730,41	13 000,00	13 000,00	707200	3 300,00	3 300,00
606020	SUBVENTION ORGANISATION CONGRES	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	707300	57 000,00	57 000,00
606030	TENUES COMITE DIRECTEUR	1 500,00	1 200,62	1 500,00	0,00	707350	1 900,00	1 900,00
		150 000,00	174 274,95	190 000,00	190 000,00	707400	15 400,00	15 400,00
606040	FRAIS DE REUNION ET COMITE DIRECTEUR	11 000,00	10 608,11	10 000,00	10 000,00	707450	2 000,00	2 000,00
606410	BUREAU ET INFORMATIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	707500	1 900,00	1 900,00
606411	FOURNITURES IMPRIMERIE & CALCULATRICES	12 000,00	15 000,73	12 000,00	12 000,00	707510	15 400,00	15 400,00
606412	POSTES ET AFFRANCHISSEMENTS	4 000,00	4 000,39	4 000,00	4 000,00	707520	287 800,00	287 800,00
606420	AGREMENT JURIDIQUE	20 000,00	21 015,50	15 000,00	15 000,00	707530	2 000,00	2 000,00
606430	AGREMENT FISCAL	10 000,00	14 730,41	10 000,00	10 000,00	707540	2 000,00	2 000,00
622000	HONORAIRES SOCIAUX - PAGES CTR	14 000,00	14 751,90	14 000,00	14 000,00	707550	1 900,00	1 900,00
622001	HONORAIRES SOCIAUX - PAGES CTR	7 000,00	8 673,64	7 000,00	7 000,00	707560	2 000,00	2 000,00
622002	HONORAIRES SOCIAUX - PAGES CTR	7 000,00	6 078,26	7 000,00	7 000,00			
622004	HONORAIRES MEDICIN + MEDICIN AMB	27 000,00	28 208,96	24 000,00	24 000,00			
622005	HONORAIRES KONE	10 000,00	18 408,00	9 000,00	9 000,00			
606450	EVENEMENTS, CADEAUX, DONIS SOLIDARITES	4 500,00	3 951,21	3 000,00	3 000,00	791016	7 000,00	7 000,00
606456	DONS KLONA - TJOUEURS AU CHF	4 500,00	4 197,00	4 200,00	4 200,00	791017	27 000,00	27 000,00
606460	ORSECHES	0,00	201,00	0,00	0,00	791017	18 400,00	18 400,00
613010	LLD VEHICULES LOTERS	24 200,00	14 053,88	16 470,00	16 470,00	707480	4 400,00	4 400,00
613011	LLD VEHICULES LOTERS	38 000,00	29 638,68	37 630,00	37 630,00	707500	600,00	600,00
613020	LLD CARBURANT DTN	10 000,00	8 653,82	8 000,00	8 000,00	707510	5 200,00	5 200,00
613021	LLD CARBURANT DTN	10 000,00	13 297,57	13 000,00	13 000,00	707515	1 900,00	1 900,00
616000	SERVICES BANCAIRES	2 000,00	6 951,50	3 000,00	3 000,00	707516	5 000,00	5 000,00
		20 000,00	209 382,97	191 200,00	191 200,00	707517	33 000,00	33 000,00
614000	SECRETARIAT - HONORAIRES ET VEHICULES	6 500,00	5 756,30	6 000,00	6 000,00	778000	30 000,00	30 000,00
614001	CHARGES DE COPROPRIETE	2 500,00	3 098,59	5 400,00	5 400,00	784000	30 000,00	30 000,00
614002	EAL ELECTRICITE	3 000,00	3 212,00	3 300,00	3 300,00			
614003	ASSURANCE SEGE	10 000,00	9 975,00	10 000,00	10 000,00			
614004	IMPOTS & TAXES - TAXE FONCIERE	10 000,00	12 482,71	10 000,00	10 000,00			
615000	ENTRETIEN REPARATIONS	32 000,00	35 424,60	35 600,00	35 600,00			
611000	SALARIES NETS	515 000,00	523 235,77	586 000,00	586 000,00			
611010	IMPOT REVENUS - COLLECTE	27 000,00	27 386,28	28 000,00	28 000,00			
611020	INDICENT DE FIN DE CARRIERE - FC	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00			
611030	GRATIFICATION STAGAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00			
611040	CHARGES SEGE PFP	0,00	0,00	0,00	0,00			
616000	CHARGES SOCIALES - UNISS RETRAITE CHOMAGE	285 000,00	401 089,11	405 000,00	405 000,00			
616010	CHARGES FISCALES - TAXES MEDICINE FORMATION	70 000,00	60 073,35	75 000,00	75 000,00			
616020	SALARIES & CHARGES	1 033 000,00	1 039 638,08	1 100 000,00	1 100 000,00			
616030	ASSURANCES LLD	240 000,00	240 650,60	245 000,00	245 000,00			
616040	ASSURANCES	18 000,00	11 806,63	18 000,00	18 000,00			
616100	COUPE DE FRANCE DES CLUBS	399 000,00	272 635,63	250 000,00	250 000,00			
616101	COUPE DE FRANCE DES CLUBS JEU PROVENCAL	60 000,00	22 844,97	183 000,00	183 000,00			
616110	ORGANISATION CHAMP MONDE ET EUROPE	13 400,00	23 403,84	19 000,00	19 000,00			
616120	COUPE EUROPE DES CLUBS	10 000,00	7 346,90	7 000,00	7 000,00			
616130	COMPETITION CHAMPIONNAT CLUBS CFC	289 000,00	306 654,14	290 000,00	290 000,00			
616140	COMPETITION CHAMPIONNAT CLUBS CFC	8 000,00	9 000,00	8 000,00	8 000,00			
616150	COMPETITION "Trophée des Pétanques d'Elles"	45 000,00	56 666,17	50 000,00	50 000,00			
616160	DEFENSES C&M PROGRAM	23 000,00	27 966,52	23 000,00	23 000,00			
616170	DEFENSES WEB TV ET EQUIPE 21	80 000,00	58 506,76	50 000,00	50 000,00			
616180	NATINTERNATIONAL JEUNES - DELEGUE ARBITRE	10 000,00	10 808,40	15 000,00	15 000,00			
616190	NATINTERNATIONAL JEUNES - DELEGUE ARBITRE	20 000,00	22 213,37	24 000,00	24 000,00			
616200	FRANCAISE NATIONALE JEUNES	19 000,00	21 316,28	22 000,00	22 000,00			
616210	FRANCAISE NATIONALE JEUNES	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00			
616220	FRANCAISE NATIONALE JEUNES	20 075,18	20 075,18	22 500,00	22 500,00			
616230	FRANCAISE NATIONALE JEUNES	0,00	0,00	0,00	0,00			
616240	FRANCAISE NATIONALE JEUNES	15 000,00	18 940,25	10 000,00	10 000,00			
616250	FRANCAISE NATIONALE JEUNES	4 700,00	6 018,68	3 000,00	3 000,00			
616260	FRANCAISE NATIONALE JEUNES	130 000,00	138 732,30	130 000,00	130 000,00			
616270	FRANCAISE NATIONALE JEUNES	275 000,00	263 397,80	280 000,00	280 000,00			
623000	INDICENT GO ET CF AUX CHF	12 000,00	18 000,00	12 000,00	12 000,00			
623010	SUBVENTION PFP ORGANISATEURS CHF	0,00	0,00	0,00	0,00			
623020	PARTICIPATION PFP ORGANISATEURS	32 000,00	34 472,45	45 000,00	45 000,00			
623030	CADEAUX AUX DELEGUES ET JOUEURS CHF	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00			
623040	RECOMPENSES CHF	1 421 000,00	1 421 000,00	1 421 000,00	1 421 000,00			
623050	MANIFESTATIONS PFPJP	8 100,00	7 207,06	8 000,00	8 000,00			
623060	COSOF + DIVERS ORGANISMES	6 400,00	6 400,00	6 400,00	6 400,00			
623070	COTISATION CFP EUROPE	1 900,00	2 100,00	2 000,00	2 000,00			
623080	MUTATION CFP EUROPE	3 500,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00			
623090	F.P.J.P.	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00			
623100	DOMITON							

RECETTES

707000	LES LICENCES, AFFILIATIONS & MUTATIONS	2 666 000,00	2 621 132,20	2 667 000,00	2 621 132,20
707050	Licences Junior	37 700,00	34 250,00	37 700,00	34 250,00
707100	Licences Jeunes	41 700,00	49 725,90	42 600,00	49 725,90
707110	Licences Dom Tom	91 800,00	97 230,00	91 800,00	97 230,00
707150	Duplicatas et Corrections Erreurs	75 000,00	56 087,00	75 000,00	56 087,00
707199	Licences Temporaires	0,00	0,00	0,00	0,00
707200	Prest contacts	700,00	5 923,00	700,00	5 923,00
707250	Affiliations Comité	3 300,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
707300	Affiliations Clubs	57 000,00	57 000,00	57 000,00	57 000,00
707350	Armenies Clubs	1 900,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
707400	Assurance Protection juridique	15 400,00	15 400,00	15 400,00	15 400,00
707450	Mutations Internes et Externes	220 000,00	287 800,00	220 000,00	287 800,00
707465	Mutations CFP - Paiement Joueurs	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
707500	Utilisation Fond Dédié 2023 - Balance Amis	359 000,00	177 800,00	359 000,00	177 800,00
	LICENCES ET AFFILIATIONS	3 340 700,00	3 444 342,10	3 340 700,00	3 444 342,10
791016	TRANSFERT DE CHARGES HONORAIRES SOCIAUX - PAGES CTR	7 000,00	8 973,60	7 000,00	8 973,60
791017	TRANSFERT DE CHARGES HONORAIRES MEDICIN	27 000,00	28 208,96	24 000,00	24 000,00
791017	TRANSFERT DE CHARGES HONORAIRES KONE	18 400,00	18 400,00	18 400,00	18 400,00
707480	DONS KLONA - 16 JOUEURS AU CHF - COLLECTE	4 400,00	4 197,00	4 400,00	4 197,00
707500	DONS MEMBRES C&CH	600,00	413,98	600,00	413,98
707510	SACS - Retraction Frais de Siège	5 200,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
707515	LLD - Participation CHOSF	1 900,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
707516	LLD - Transfert de Charges	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
778000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00	0,00	0,00
784000	PRODUITS FINANCIERS	30 000,00	54 754,73	30 000,00	54 754,73
791016	AUTRES PRODUITS PFP JP	143 100,00	143 100,00	143 100,00	143 100,00
791016	SACS - Affectation aux Salaires et Charges	108 900,00	108 407,15	108 900,00	108 407,15
791050	Aide AMS - Emploi	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
791052	Aide Apprentissage DRFP	4 700,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00
791053	REMBOURSEMENTS - CPM - Prevoyance - FC	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
791010	Transfert de Charges - Salaires/Charges hors DTN	89 700,00	93 982,25	84 100,00	84 100,00
791055	Transfert de Charges - DTN - Salaires Actions CO	142 166,00	148 454,94	142 166,00	148 454,94
791055	Transfert de Charges - DTN - Charges Actions CO	129 146,00	111 155,83	129 146,00	111 155,83
	AUTRES PRODUITS SALAIRES	521 000,00	533 033,37	521 000,00	533 033,37
707700	INSCRIPTIONS COUPES DE FRANCE	68 000,00	68 000,00	68 000,00	68 000,00
707700	INSCRIPTIONS COUPES DE FRANCE JEU PROVENCAL	7 000,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
707800	SUBVENTION CHAMPIONNAT EUROPE ALBERTELLE	25 000,00	25 000,00	25 000,00	2

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL

BUDGET 2024 (ET COMPARATIF 2023)

	BUDGET 2023	REALISE 30/11/2023	BUDGET 2024	RECETTES	BUDGET 2023	REALISE 30/11/2023	BUDGET 2024
635100				RECETTES			
635100	49 900,00	50 070,35	49 900,00	CENTRE DE FORMATION FFPJP	60 800,00	103 777,51	62 800,00
635101	14 500,00	14 300,00	14 500,00				
635102	35 000,00	42 233,95	40 000,00				
635103	40 500,00	55 553,95	54 620,00				
635104	91 000,00	122 231,39	116 800,00				
635105	18 000,00	8 455,00	16 000,00				
635106	3 000,00	1 528,37	3 000,00				
635107	3 000,00	4 611,03	3 000,00				
635108	500,00	599,27	2 000,00				
635109	1 800,00	443,27	1 500,00				
635110	1 800,00	485,18	1 000,00				
635111	1 500,00	1 545,42	1 500,00				
635112	2 500,00	16,90	1 000,00				
635113	5 000,00	1 162,70	1 000,00				
635114	1 500,00	50 311,86	80 000,00				
635115	6 000,00	4 771,30	6 000,00				
635116	1 500,00	10 384,46	13 000,00				
635117	300,00	106,11	200,00				
635118	0,00	5 192,90	60 000,00				
635119	191 000,00	283 428,80	190 000,00				
635120	8 000,00	7 456,62	7 000,00				
635121	48 000,00	73 085,14	50 000,00				
635122	4 500,00	1 181,69	1 500,00				
635123	4 500,00	292,70	17 000,00				
635124	30 000,00	82 534,75	30 800,00				
635125	45 000,00	46 937,08	31 500,00				
635126	27 000,00	26 852,09	28 000,00				
635127	19 000,00	24 865,78	28 000,00				
635128	23 000,00	17 429,28	20 250,00				
635129	5 000,00	3 186,87	7 500,00				
635130	154 000,00	153 337,28	169 200,00				
635131	31 000,00	46 078,94	28 000,00				
635132	28 000,00	30 663,71	30 500,00				
635133	6 000,00	69 815,55	46 500,00				
635134	6 000,00	11 754,65	15 000,00				
635135	67 000,00	60 786,54	52 000,00				
635136	40 000,00	38 235,95	44 000,00				
635137	28 000,00	22 707,58	29 500,00				
635138	6 000,00	5 842,23	6 000,00				
635139	20 000,00	20 719,25	15 000,00				
635140	29 400,00	28 816,50	28 000,00				
635141	16 000,00	24 124,31	17 000,00				
635142	478 000,00	449 891,15	524 700,00				
635143	543 400,00	543 433,46	595 000,00				
635144	1 038 900,00	1 138 656,35	1 130 200,00				
635145	35 000,00	30 851,83	31 500,00				
635146	0,00	2 168,67	0,00				
635147	357 500,00	367 647,20	370 500,00				
635148	0,00	0,00	0,00				
635149	0,00	0,00	0,00				
635150	0,00	0,00	0,00				
635151	0,00	0,00	0,00				
635152	0,00	0,00	0,00				
635153	399 547,70	399 547,70	402 000,00				
635154	50 000,00	0,00	0,00				
635155	120 000,00	0,00	0,00				
635156	0,00	200 000,00	0,00				
635157	170 000,00	200 000,00	0,00				
635158	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635159	50 000,00	21 244,18	50 000,00				
635160	500 000,00	564 608,08	570 000,00				
635161	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635162	0,00	21 244,18	0,00				
635163	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635164	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635165	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635166	0,00	21 244,18	0,00				
635167	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635168	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635169	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635170	0,00	21 244,18	0,00				
635171	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635172	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635173	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635174	0,00	21 244,18	0,00				
635175	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635176	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635177	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635178	0,00	21 244,18	0,00				
635179	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635180	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635181	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635182	0,00	21 244,18	0,00				
635183	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635184	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635185	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635186	0,00	21 244,18	0,00				
635187	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635188	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635189	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635190	0,00	21 244,18	0,00				
635191	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635192	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635193	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635194	0,00	21 244,18	0,00				
635195	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635196	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635197	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635198	0,00	21 244,18	0,00				
635199	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635200	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635201	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635202	0,00	21 244,18	0,00				
635203	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635204	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635205	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635206	0,00	21 244,18	0,00				
635207	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635208	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635209	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635210	0,00	21 244,18	0,00				
635211	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635212	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635213	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635214	0,00	21 244,18	0,00				
635215	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635216	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635217	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635218	0,00	21 244,18	0,00				
635219	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635220	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635221	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635222	0,00	21 244,18	0,00				
635223	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635224	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635225	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635226	0,00	21 244,18	0,00				
635227	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635228	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635229	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635230	0,00	21 244,18	0,00				
635231	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635232	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635233	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635234	0,00	21 244,18	0,00				
635235	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635236	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635237	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635238	0,00	21 244,18	0,00				
635239	5 131 000,00	5 132 562,48	5 131 000,00				
635240	50 000,00	564 608,08	570 000,00				
635241	5 641 000,00	5 641 608,08	5 700 000,00				
635242	0,00	2					